

REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE

COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE SUR LA
VENTE DE L'AVION PRESIDENTIEL « FALCON 50 »

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE
PARLEMENTAIRE SUR LA VENTE DE L'AVION
PRESIDENTIEL « FALCON 50 »

Bujumbura, Juillet 2008

TABLE DES MATIERES

Page

1. INTRODUCTION	1
Contexte de l'Enquête Parlementaire	1
Termes de référence de la Commission	3
2. DEROULEMENT DE LA MISSION	3
Organisation de la Commission	3
Recherche de la documentation nécessaire	3
Adoption de la méthodologie de travail	4
Plan d'action	5
Analyse du rapport d'audit de « décision /analysis partners »	7
Documents à chercher	7
Personnes à auditionner	8
Elaboration des questionnaires d'audition	9
3. AUDITION DES INTERVENANTS	9
Audition de Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA	9
Audition de Monsieur Martin MBAZUMUTIMA	27
Audition du Pilote Colonel Arthémon RWAMIGABO	39
Audition du Pilote Général de Brigade Charles NKUSI	43
Audition du Secrétaire Général du Gouvernement, Monsieur NZOBONARIBA Philippe	47
Audition de l'Honorable Alice NZOMUKUNDA	51
Audition de Monsieur Joseph NTIRANDEKURA.....	56
Audition de Monsieur Gilles BOUCHER	60
Audition de confrontation entre Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA Et Monsieur Martin MBAZUMUTIMA	68
4. POINTS OBSCURS	81
5. CONTRAINTES	82
6. CONCLUSIONS	82
De la véracité des faits	84
De la vente irrégulière du Falcon 50	85
Des responsabilités	88
7. RECOMMANDATIONS	90

1. INTRODUCTION :

Contexte de l'Enquête Parlementaire

En date du 30 Décembre 2005, l'Honorable Hussein RADJABU, ex-Président du Parti CNDD-FDD tient une conférence de presse lors de laquelle une déclaration sort faisant état de la défectuosité de l'avion Présidentielle Falcon 50 e partant de là, la mise en cause de la sécurité du Président de la République. La solution pour régler cette situation d'insécurité présidentielle était de vendre le Falcon 50 et d'acheter un autre avion pour le déplacement officiel du Président de la République.

Toujours en décembre 2005, des hommes d'affaires indiens (Courtiers), spécialistes en aviation, visitent les hautes autorités du pays en l'occurrence le Ministre des Finances et les Services de la Présidence en l'occurrence le Président de la République et son Chef de Cabinet Civil. A cette époque, l'avion présidentiel Falcon 50 est visité et inspecté par ces courtiers.

Au courant du début janvier 2006, des opérations d'expertise de l'avion présidentiel Falcon 50 sont entamées. En date du 31 mars 2006, une délégation burundaise est désigné pour effectuer une mission d'inspection générale du Jet Falcon 50, en Suisse, en France et à Baltimore pour une mise à jour des connaissances dans le domaine de l'aviation. Il s'agit de :

- L'Honorable Martin MBAZUMUTIMA, Chef du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Le Colonel Arthémon RWAMIGABO, Pilote
- Le Général de Brigade Charles NKUSI, Pilote
- Monsieur Antoine GATOTO, Pilote
- Monsieur Léonidas BIZIMANA, Ingénieur Technicien d'avion

Au mois de mai 2006, les courtiers se sont présentés au Ministre des Finances et lui ont remis deux exemplaires d'expertise technique pour qu'à son tour il les remette au Cabinet Civil du Président parce qu'ils n'ont pas pu voir ce dernier.

Par la suite, le Ministre des Finances et le Chef de Cabinet Civil du Président se sont rendus au Palais Présidentiel pour lui présenter le rapport d'expertise. Le Président est resté avec un seul exemplaire et a remis l'autre au Ministre des Finances en lui demandant de préparer un dossier à présenter au Conseil des Ministres.

Le 26 mai 2006, le Conseil des Ministres s'est tenu et la question de la vente du Falcon 50 a été effectivement évoqué en divers. Le Ministre des Finances donne le rapport que le Gouvernement du Burundi doit beaucoup d'argent à titre d'arriérés à payer à la Société TRANSAICO qui a le contrat de maintenance et qu'il ne peut plus supporter les grosses réparations des failles de l'avion présidentiel Falcon 50. A la sortie du Conseil des Ministres du 26 mai 2006, le Chef de Cabinet Civil du Président de la République remet une lettre au Ministre des Finances lui donnant mandat de procéder à la vente du Falcon 50.

En Juin 2006, trois avis de mise en vente au contenu différent apparaissent dans le seul journal national « Le Renouveau » respectivement les 16, 20 et 21 Juin 2006. Trois Sociétés DELAWARE CORPORATION, AERO TOY STORE, et ICARUS GROUP soumissionnent à l'appel d'offres.

Le 23 Juin 2006, il y a ouverture des offres et c'est DELAWARE CORPORATION qui gagne le marché malgré qu'il fût le moins disant (3.150.000 de dollars) par rapport à AERO TOY STORE qui offrait 5.000.000 de dollars. L'enveloppe d'ICARUS GROUP n'a pas été tenue en compte lors de l'ouverture parce que son représentant n'a pas payé de caution. Le même 23 Juin 2006, Gilles BOUCHER, Représentant d'AERO TOY STORE conscient d'avoir gagné écrit au Ministre des Finances pour demander les modalités de finaliser le dossier. Le 24 Juin 2006, le Ministre des Finances signifie par écrit à AERO TOY STORE qu'il est perdant.

Le 7 Juillet 2006, le Représentant d'AERO TOY STORE, en la personne de Gilles BOUCHER, saisit la Cor Administrative de l'Etat du Burundi pour dénoncer l'illégalité et l'irrégularité de cette vente. L'OLUCOME et les médias dénoncent une éventuelle malversation économique.

Le 22 Juillet 2006, le Ministre KARENKA Ramadhani, au nom du Gouvernement, sort un communiqué de presse pour donner des clarifications sur la vente de l'avion présidentiel. Ce communiqué reprend les justifications données par le Ministre des Finances au Conseil des Ministres. Dans la foulée, le Ministre des Finances change de portefeuille. Il est nommé Ministre de la Planification et de la Reconstruction Nationale. A la suite d'une réunion des cadres du Parti du CNDD-FDD, une commission fut mise sur pied par le Président du CNDD-FDD pour faire la lumière sur la vente de l'avion et produire un rapport. Elle était présidée par la Deuxième Vice-présidente de la République du Burundi, Madame Alice NZOMUKUNDA. Le Rapport n'a pas pu être produit.

Le 31 mai 2007, un rapport d'audit international définitif a été déposé par « Analysis/Decision Parthners ».

Par Décret du 15 Janvier 2007, une Commission interministérielle chargée de faire le suivi de l'audit de la vente de l'Avion Falcon 50 est mise en place. Elle est présidée par Madame Denise SINAKWA. Le rapport a été transmis au Président de la République. Le 15 Janvier 2007, le Ministre de la Planification, Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA, est limogé « pour manquements graves » liés aux « informations erronées » qu'il a livré au Conseil des Ministres au sujet de l'Avion. Ce dernier prendra fuite à l'extérieur du pays. En date du 22 Août 2007, s'est tenue une séance plénière de l'Assemblée Nationale au cours de laquelle a été adoptée une Résolution portant création d'une Commission d'Enquête Parlementaire dont la mission était de faire la lumière sur la vente de l'avion présidentiel Falcon 50.

En application de cette Résolution, le Président de l'Assemblée Nationale a signé le 11 Octobre 2007, une Instruction Intérieure portant nomination des membres de ladite Commission. Celle-ci est composée comme suit :

- Honorable RUVAKUBUSA Chantal : Président
- Honorable BIKORINDAGARA Sylvestre : Vice Président
- Honorable NDABASHIKA Benoît : Rapporteur
- Honorable MBUNDE Fidèle : Membre
- Honorable NDIHOKUBWAYO Norbert : Membre
- Honorable NDIKUMANA Nephthali : Membre
- Honorable NDUWUBURUNDI Félicien : Membre
- Honorable NIYIGABA Phénias : Membre
- Honorable NIYUHIRE Angèle : Membre
- Honorable NYANDWI Gérard : Membre

Termes de référence de la Commission

La mission de la Commission figure dans la Résolution portant création d'une Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'avion présidentiel en son article 2 qui stipule : « La Commission a pour mission d'enquêter sur tous les aspects concernant la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 et de faire rapport à la plénière d l'Assemblée Nationale.

A cet effet, la Commission devra notamment :

- Identifier tous les intervenants tant nationaux qu'internationaux, toutes organisations, toutes personnes physiques ou morales, qui ont, d'une façon ou d'une autre, participé en amont ou en aval dans ce processus de vente.
- Enquêter auprès des services de la Présidence, du Ministère des Finances, de la Banque de la République du Burundi, de toutes les Banques Nationales ou Etrangères qui seraient identifiées comme ayant servi au transfert de l'argent provenant de cette opération.
- Identifier toutes les opérations financières effectuées et les qualifier.
- Etablir toutes les responsabilités et les qualifier »

2. DEROULEMENT DE LA MISSION.

Organisation de la Commission

Il a été question :

- d'élaborer un Règlement d'Ordre Intérieur régissant les membres de la Commission pour pouvoir mener à bien le travail qui lui est confié ;
- d'adopter un calendrier de travail et une méthodologie à suivre.

Recherche de la documentation nécessaire

Les documents suivants ont été recherchés par les membres de la Commission.

- Le numéro spécial du Journal « Le Renouveau » contenant le Rapport d'audit de l'opération de vente de l'avion présidentiel Falcon 50.
- Le plan d'action préliminaire du Gouvernement à la suite du rapport d'audit concernant la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 S/N66 par la République du Burundi à la Société DELAWARE CORPORATION.
- Le rapport d'audit sur la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 et ses trente et une annexes.

- La Loi n° 1/07 du 10 septembre 2002 portant révision de la loi sur l'organisation des Entreprises Publiques.
- Les Dispositions légales et réglementaires des Marchés Publics, édition 1990.
- L'Instruction Intérieur n° 130/PAN/047 du 11/10/2007 portant nomination des membres de la Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'Avion Présidentiel Falcon 50.
- La Résolution pour la création d'une Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'Avion Présidentiel Falcon 50 telle qu'adoptée par l'Assemblée Nationale en date du 22 Août 2007.
- Les différentes lettres écrites par le Président de l'Assemblée Nationale pour informer les différentes autorités sur la mise en place de la Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'avion Falcon 50 à savoir :
 - Lettre adressée au Président de la République du Burundi
 - Lettre adressée au Ministre des Finances
 - Lettre adressée au Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
 - Lettre adressée au Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
 - Lettre adressée au Représentant Résident de la Banque Mondiale
 - Lettre adressée au Représentant Résident du PNUD
 - Lettre adressée au Représentant Résident de la FMI

Adoption de la méthode de travail

Les membres de la Commission se sont convenus :

- de faire l'analyse du rapport d'audit et de ses annexes ;
- de relever les documents que les auditeurs n'ont pas eu ;
- d'identifier les personnes qu'il faudra auditionner ;
- de noter les points obscurs et les éventuelles contradictions ;
- d'établir les responsabilités.

Plan d'action

Objectifs	Actions	Période	Résultats
Identifier tous les intervenants résidant au Burundi ayant participé dans le processus de vente du Falcon 50	Travaux préparatoires du Bureau sur l'organisation du travail de la Commission	Du 11 au 17 Octobre 2007	Règlement d'Ordre Intérieur établi
	Recherche de la documentation	Du 19 Octobre au 27 Novembre 2007	Documentation disponible
	Etude et analyse des documents et préparation des questionnaires pour les auditions des intervenants résidant au Burundi	Idem	Questionnaires établis par individu à auditionner
	Recherche et audition des témoins éventuels résidant au Burundi	Du 28 novembre au 30 Janvier 2008	PV d'audition disponible et éléments sonores
	Recherche des documents écrits probants	Idem	Adresses connues
Identifier tous les intervenants résidant à l'extérieur du Burundi ayant participé dans le processus de vente du Falcon 50	Recherche à travers la lecture des documents et des auditions des personnes résidant au Burundi	Décembre 2007 Janvier 2008	Noms des personnes et sociétés sont établis
	Localisation des intervenants par contact (téléphone, fax, e-mail)	Idem	Adresses connues
Rencontrer physiquement les intervenants résidant à l'extérieur du Burundi ayant participé dans le processus de vente du Falcon 50	Préparation des voyages	Du 1 ^{er} février au 20 février 2008	
	Budgétisation des voyages <ul style="list-style-type: none"> • SUISSE (mission de 3 jours) • Billets d'avion • Frais de mission • Frais de contact et déplacement) • DUBAI (mission de 3 jours) • Billets d'avion • Frais de mission • Frais de contact et de déplacement 		Financement disponible

Objectifs	Actions	Période	Résultats
Rencontrer physiquement les intervenants résidant à l'extérieur du Burundi ayant participé dans le processus de vente du Falcon 50	<ul style="list-style-type: none"> • Belgique (mission de 3 jours) • Billet d'avion • Frais de mission • Frais de contact et de déplacement • USA (mission de 10 jours) • Billet d'avion • Frais de mission • Frais de contact et déplacement • Vols domestiques 		
	Planification des rencontres	Idem	Rendez-vous fixé
	Recherche d'interprète	Idem	Contrat signé entre bailleur et l'interprète
	Interviews et enregistrements	Du 21 février au 15 mars 2008	Compte-rendu + éléments sonores disponibles
Rencontrer et interview de l'actuel propriétaire du Falcon 50 et son utilisateur	Recherche d'un expert en aviation	Idem	Contrat signé
	Interview de l'actuel propriétaire du Falcon 50	Idem	Dernier revendeur connu, prix, date et condition de leasing (prix, date)
	Visite physique du Falcon 50	Idem	Connaissance de l'état actuel du Falcon 50
Visiter FAA (Fédéral Aviation Administration)	Interview sur la réservation probable du numéro d'immatriculation avant achat du Falcon 50	Idem	Date de réservation, d'immatriculation et d'auteurs connus
	Prise de connaissance des lois et règlements concernant l'achat et la vente d'avions	Idem	Eventualité d'annulation de la vente du Falcon 50

Objectifs	Actions	Période	Résultats
Identifier toutes les opérations financières et les qualifier	S'enquérir auprès des différents acheteurs du Falcon 50 du mode de paiement utilisé	Idem	Mode de paiement connu + date
	S'enquérir éventuellement auprès des Banques sur les opérations de paiement	Idem	Idem
	Expert Financier		Traçabilité des opérations bancaires
Etablir les responsabilités et les qualifier	Relecture des différents PV d'auditions et recoupement des données	Du 16 mars au 31 mars 2008	Questionnaires de confrontation établis
	Confrontation des différentes personnes auditionnées résidant au Burundi	Idem	PV d'audition disponibles
	Délibération	Idem	Responsabilités établies et qualifiées
Rédiger le Rapport	Dactylographie, supervision, correction	Du 1 ^{er} Avril au 10 Avril 2008	Rapport disponible
	Reliure du Rapport	Idem	Idem

Analyse du Rapport d'Audit de « decision/analysis partners »

Les membres de la Commission ont pris le temps nécessaire pour la lecture, l'exploitation et l'analyse du rapport d'audit des consultants de « décision /analysis partners ». C'est à travers cette documentation qu'ils ont pu identifier les documents complémentaires à chercher, les personnes qui sont intervenu dans le processus de vente de l'avion présidentiel Falcon 50 et qu'ils ont pu dégager une série de questions à leur adresser lors des auditions. Cette analyse a permis de mettre en évidence les points qui sont restés obscurs pour les auditeurs pour essayer à leur tour d'y apporter la lumière voulue.

Documents à chercher

- Contrat entre l'Etat du Burundi et l'ANOVALE & HUNTER AVIATION INC. pour les services d'inspection de l'Avion Falcon 50 ;

- Preuve de paiement à l'ANOVALE & HUNTER AVIATION INC. pour avoir fait l'expertise de l'Avion Falcon 50
- Tout le dossier du « Tender document » ; on n'a que deux pages qui visiblement font partie d'un ensemble ;
- Lettre de notification de non attribution de marché à ICARUS GROUP ;
- Contrat de vente entre l'Etat du Burundi et DELAWARE CORPORATION ;
- Offre d'achat du mois de février soulevé par la Commission de suivi (point 72 P. 25 du rapport d'Audit) ;
- Les différents PV d'audition réalisés par les auditeurs et les Commissions ad hoc ;
- Document attestant la dette de l'Etat envers TRANSAIRCO ;
- Recommandations de la Banque Mondiale pour la vente de l'avion (annexe 4 P. 11) ;
- Rapport de la Commission de suivi au Président de la République (annexe 31) ;
- Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil des Ministres (annexe 31. P. -) ;
- Déclaration de réexportation de l'Avion Falcon 5 ;
- Communiqué de Presse de l'Honorable Hussein RADJABU.

Personnes à auditionner

Les personnes que la Commission estime avoir joué un rôle de près ou de loin dans le processus de vente :

- Le Président de la République du Burundi : Honorable Pierre NKURUNZIZA .
- L'ex-Deuxième Vice-président de la République : Honorable Alice NZOMUKUNDA ;
- L'ex-Président du Parti CNDD-FDD : Honorable Hussein RADJABU ;
- L'ex-Ministre des Finances : Monsieur NGOWEMBONA Dieudonné ;
- L'ex-Chef de Cabinet Civil du Président de la République : Mr MBAZUMUTIMA Martin ;
- Les anciens Pilotes de l'avion présidentiel Falcon 50 : RWAMIGABO ET NKUSI ;
- Le Secrétaire Général du Gouvernement : Monsieur NZOBONARIBA Philippe ;
- Le Conseiller Technique au Cabinet du Ministre des Finances : Monsieur NTIRANDEKURA Joseph ;
- Le soumissionnaire d'achat du Falcon 50 : Monsieur Gilles BOUCHER qui représentait AERO TOY STORE ;
- La Compagnie TRANSAIRCO qui assurait la maintenance et l'entretien de l'avion présidentiel Falcon 50 ;
- Les acheteurs successifs du Falcon 50 :
 - IANOVALE & HUNTER AVIATION INC, DELAWARE CORPORATION (Mme SHRUTI JOBANPUTRA) ;
 - Central Aviation Management Services, LLC, FALCON AIRCRAFT LEASING, LLC
- Le Courtier : DAVE DIHREN
- Mme Maingain du Cabinet « élégis avocats et ING Belgique SA » (Agence Schaerbeek chaza)
- La Fédéral Aviation Administration (FAA)

La Commission a pu auditionner les personnes suivantes :

NGOWEMBONA Dieudonné, MBAZUMUTIMANA Martin, Honorable NZOMUKUNDA Alice, les anciens Pilotes de l'avion Falcon 50, RWAMIGABO et NKUSI, NZOBONARIBA Philippe, NTIRANDEKURA Joseph, Gilles BOUCHER.

D'autres n'ont pas pu être auditionnés pour des raisons diverses. Il s'agit des personnalités suivantes :

- Le Président de la République, l'Honorable NKURUNZIZA Pierre qui a indiqué à la Commission par le biais du Président de l'Assemblée Nationale que le prescrit de l'article 117 de la Constitution de la République du Burundi ne permet pas cette audition. L'article 117 stipule en son 1^{er} et 2^{ème} alinéa que : « Le Président de la République n'est pénalement responsable des actes accomplis dans l'exercice des ses fonctions qu'en cas de haute trahison.

Le Président ne peut être mis en accusation que par l'Assemblée Nationale et le Sénat réunis en Congrès et statuant, à vote secret, à la majorité des deux tiers des membres »

- L'Honorable Hussein Radjabu, ancien Président du CNDD-FDD qui, par l'intermédiaire de son Avocat Maître Prosper NIYOYANKANA, dans sa lettre du 29 novembre 2007, a refusé d'accorder une séance d'audition à la Commission.

Elaboration des questionnaires d'audition.

La Commission a fait plusieurs séances pour la préparation des questionnaires d'audition pour chaque intervenant. La série de questions principales était axée sur les thèmes suivants :

- Quand et comment l'initiative de la vente de l'avion Falcon 50 a été prise ?
- Quelle est la procédure suivie pour l'évaluation de l'avion Falcon 50 ?
- Quelles sont les procédures utilisées pour vendre l'avion Falcon 50 ?

3. AUDITION DES INTERVENANTS

Audition de Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA

L'an deux mille sept, le vingt huitième jour du mois de Novembre, la Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'avion Falcon 50, a procédé à l'audition de Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA, fils de NGOWEMBONA Luc et de NTACORIPFA Madeleine, né à Ngagara, en Mairie de Bujumbura, le 8 septembre 1964, de nationalité burundaise résidant en Commune Gihosha, actuellement sans profession.

Question 1 : Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA, que savez-vous de la vente de l'avion Présidentiel Falcon 50 ?

Réponse : Depuis ma nomination au poste du Ministre des Finances en Août 2005, je n'avais jamais eu écho que cet avion présidentiel Falcon 50 était en mauvais état. C'est au cours d'une conférence de presse tenue par le Président du Parti CNDD-FDD d'alors, l'Honorable Hussein Radjabu que nous apprendrons que cet avion présidentiel n'était pas en bon état et qu'il constituait un danger potentiel pour la sécurité du Président de la République. Le Président de la République a relayé les propos de l'Honorable Hussein Radjabu et a pris

directement la décision de ne plus prendre cet avion pour ses voyages officiels, se contenant plutôt de prendre les avions de ligne pour ses missions officiels.

Quelques temps après, nous apprenons par diverses sources que cet avion va être vendu. Au cours du mois de Décembre 2005, des personnes de nationalité indienne sont venues au Burundi et ont eu des contacts avec les hautes autorités du pays pour discuter du courtage de la vente de cet avion. Une source m'a révélé que le Président de la République les auraient reçues lui-même en personne, en présence de son Chef du Protocole d'alors, l'Honorable NGENDAKUMANA Jérémie et que le Président de la République leur avait donné l'accord de principe mais en leur demandant d'aller contacter le Président du Parti CNDD-FDD, l'Honorable Hussein Radjabu. Je dois vous dire que je n'ai jamais vu physiquement l'avion présidentiel Falcon 50.

Par après, ces courtiers ont été reçus par le Chef de Cabinet Civil du Président de la République qui leur a donné l'autorisation d'avoir accès à l'avion pour inspection. L'avion était garé à l'Aéroport International de Bujumbura. Comme cet avion était géré quotidiennement par le Chef de Cabinet Civil du Président de la République, ici ça suppose que si ces courtiers ont eu accès à l'avion, ils étaient en compagnie des pilotes de cet avion. A mon avis c'est à ce moment que ces gens auraient procédé à l'inspection technique de l'appareil.

Quelque temps après, le Chef de Cabinet Civil du Président de la République me contacte pour me dire qu'il y a des gens qui ont eu des contacts avec les hautes autorités du pays pour le courtage de la vente de cet avion et de l'achat d'un autre. Que ces gens sont eux-mêmes prêts à contracter un prêt pour le compte du Gouvernement du Burundi pour l'achat de ce nouvel avion et qu'en ma qualité de Ministre des Finances, je devais suivre le dossier.

Dans l'entre-temps, le Chef de Cabinet Civil du Président de la République avait effectué une mission à Genève où il aurait rencontré un Monsieur qui s'appelle Jean Pierre, je ne sais pas son nom et que ce Monsieur aurait appris que l'avion Falcon 50 allait être vendu. Ce Monsieur habite à Genève et a dit « qu'il connaissait bien l'avion Falcon 50 et que c'est pour cela qu'il était intéressé par la vente ». De retour de Genève, le Chef de Cabinet Civil du Président de la République me dit qu'il a laissé mes contacts à ce Jean Pierre, que si une fois ce dernier me contacte que je sache que c'est avec lui qu'il a parlé de la vente de l'avion.

Cela n'a pas tardé. Ce Monsieur m'a téléphoné et m'a dit qu'il a rencontré le Chef de Cabinet Civil du Président de la République et qu'ils ont parlé de la vente du Falcon 50. Il m'a dit qu'il se propose de récupérer l'avion Falcon 50 et de donner un autre avion beaucoup plus performant mais que cela implique un coût additionnel qui doit être supporté par le Gouvernement du Burundi. Mais que Jean Pierre propose que pour ce coût additionnel, il y ait compensation avec le Café du Burundi.

J'ai parlé de cet entretien avec le Chef de Cabinet Civil du Président de la République et ce dernier me dit que si c'est cela qu'il propose, que ce n'est pas important puisque les gens qui ont déjà contacté les plus hautes autorités du pays, ici, il faisait allusion aux indiens, qu'eux-mêmes proposent la même chose et que lui il préfère rester avec ces gens qui ont eu des contacts avec les plus hautes autorités du pays.

Les tractions ont continué auprès du Cabinet Civil du Président de la République par ces courtiers et ils se sont bien convenus de ces opérations d'achat et vente et j'en ai été mis au courant au mois d'Avril 2006.

Ces gens proposaient de prendre l'Avion Falcon 50 et de donner au Gouvernement du Burundi, en échange, un avion de type Gulf Stream mais que le Gouvernement devait payer un coût additionnel de 10 millions de dollars en 10 ans. Ils se proposaient de contacter les Banques Américains pour l'octroi de ce financement. Comme je devais partir en mission à Washington, j'en ai touché un mot au Président de la République pour lui dire les démarches que je devais entreprendre à mon niveau parce que Son Excellence le Président de la République m'avait entretenu un temps avant dans son bureau pour me dire qu'il faut faire tout pour que le pays puisse se doter d'un avion présidentiel ainsi que d'avion de ligne pour la Compagnie Air Burundi.

Je lui ai dit qu'à l'occasion de la mission que j'effectuais à Washington, je vais en profiter pour demander à nos partenaires s'ils peuvent nous autoriser à contacter un prêt commercial pour cette opération. Puisque il s'agissait d'un prêt de 10 millions de dollars qui devait être supporté par le Budget de l'Etat lequel est financé en grande partie par des ressources extérieures en provenance de nos partenaires, vous comprenez qu'il était de mon devoir en tant que Ministre des Finances d'en parler d'abord avec nos partenaires, la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International.

Dans l'entre-temps, le Chef de Cabinet Civil du Président était en contact avec ces courtiers et ils sont partis avec l'Avion Falcon 50 en Suisse où paraît-il les acheteurs éventuels devaient inspecter l'avion et puis ils se sont envolés vers Baltimore laissant l'avion à Genève. Ces courtiers avaient déjà faits des démarches administratives auprès du Ministère Américain de la Défense Nationale pour le training des Pilotes Burundais qui étaient habitués au Falcon mais que cette fois-ci ils devaient être entraînés pendant ne durée d'un mois ou deux mois à piloter l'avion de type Gulf Stram.

A ce moment-là, moi je me trouvais à Washington en mission et j'ai profité pour poser cette question à nos partenaires du Fond Monétaire et de la Banque Mondiale. J'étais en compagnie de Messieurs Gabriel NTISEZERANA et BWABO Donatien qui étaient à l'époque respectivement Gouverneur de la Banque Centrale et Directeur Général du Budget et de la Comptabilité Publique au Ministère des Finances.

Nous étions en discussion budgétaire. Comme il était question que l'on procède à la révision du budget qui concernait essentiellement la recherche des ressources pour financer le déficit budgétaire, l'intégration des dépenses sociales et surtout la révision à la hausse des salaires, j'en ai profité pour leur poser la question si oui non ils acceptaient qu'on contracte un prêt commercial pour acheter un jet présidentiel.

La réponse qui m'a été donnée par Monsieur Paul Mathieu qui est le Chef de mission du Fond Monétaire International pour le Burundi et Madame Claude Leroy de la Banque Mondiale était qu'il n'est pas possible qu'ils puissent nous autoriser à contracter un tel prêt commercial pour acheter un autre avion alors que nous avons des problèmes pour boucler notre budget. Ils nous recommandaient plutôt que si l'Avion Falcon 50 ne pouvait plus être déjà là, qu'il fallait que le produit de la vente serve à financer le budget.

Depuis Washington, j'ai téléphoné le Président de la République pour l'en informer et lui faire part de la réponse de nos partenaires. Le Chef de l'Etat a vite compris et m'a demandé de ne pas insister. J'ai cherché ensuite à joindre le Chef de Cabinet Civil du Président là où il était à Baltimore, parce qu'apparemment lui croyait que les négociations que je suivais à Washington étaient gagnées d'avance mais ça a été un refus catégorique. Je lui ai fait part du refus de nos partenaires. Je lui ai demandé de prendre ses dispositions pour rentrer au Burundi.

De retour à Bujumbura, le Chef de Cabinet Civil du Président de la République me dit que nous devons continuer les démarches de vente de l'avion Falcon 50 pour financer le budget. A ce moment, le Falcon se trouvait sur le sol Helvétique où le Chef de Cabinet, Monsieur MBAZUMUTIMA Martin l'avait laissé. Je lui demande alors comment il va procéder et il me dit qu'il va contacter les courtiers pour la suite.

Quelques jour après, ces courtiers sont venus à Bujumbura avec deux exemplaires d'expertise technique faite par la Société IANOVALE & HUNTER AVIATION INC, c'était je pense au mois de mai, faisant état d'importants travaux à effectuer afin de rendre l'avion opérationnel avec un coût à supporter par le Budget de l'Etat avoisinant les deux millions de dollars avant l'expiration du certificat de navigabilité qui était fixée au 13 Août 2006.

Je ne saurais pas vous dire qui, quand et comment cette expertise a été faite, car comme je l'ai dit, cet avion était géré quotidiennement par le Chef de Cabinet du Président de la République. Ces courtiers m'ont remis ces deux exemplaires pour qu'ensuite je les remette au Chef de Cabinet Civil du Président parce qu'ils n'avaient pu trouver ce dernier. J'ai informé Mr MBAZUMUTIMA que j'avais des documents à lui remettre et il me dit qu'il va en informer le Président de la République.

Quelques heures après, il me téléphone pour me dire que le Président de la République demande qu'on aille chez lui pour les lui donner. Nous sommes allés au Palais Présidentiel à deux, MBAZUMUTIMA et moi-même, c'était un soir et le Chef s'est chargé de lui expliquer le contenu des documents.

Le Président a dit qu'il ne faut pas encore faire des opérations pour la remise en état de cet avion, qu'il faut plutôt le vendre. Il est resté avec un exemplaire et m'a remis l'autre exemplaire **en me demandant d'aller préparer un dossier à présenter au Conseil des Ministres reprenant les frais qui sont mentionnés dans cette expertise technique.**

Le jour du Conseil, le Président de la République m'a appelé avant la tenue du Conseil et m'a demandé si le dossier était prêt. J'ai répondu par l'affirmative et je lui ai remis une copie de l'exposé des motifs. **Il me dit que je dois évoquer le dossier dans les divers pour éviter des discussions. Cette injonction est venue de la bouche du Président de la République.** Je n'y trouve aucun problème et je m'exécute. Je présente le dossier en Conseil des Ministre et tous les membres du Conseil concluent à l'unisson qu'il faut procéder à la vente de l'avion. Je dois signaler que le Conseil était au complet.

Dès la sortie du Conseil des Ministres, Monsieur MBAZUMUTIMA me demande de passer dans son bureau. Il me donne une lettre qui officiellement me mandate **personnellement** de prendre toutes les mesures nécessaires afin de procéder à la vente de cet avion dans les délais les plus courts possibles.

S'agissant du processus de vente, dès que l'avis de mise en vente fut publié dans le Journal « le Renouveau », un Monsieur qui s'appelle Gilles BOUCHER s'est présenté à mon Cabinet pour dire qu'il avait des choses à me proposer avant la vente de cet Jet. J'ai refusé de le recevoir et j'ai dit à mon Chef de Cabinet de l'informer sur les procédures de mise en vente. Mr Gilles BOUCHER s'est résolu à acheter des charges et il s'est présenté le jour de l'ouverture des enveloppes. Il est arrivé le premier et a demandé à me voir et je l'ai reçu. Il s'est entretenu avec moi pendant quelques minutes et m'a dit qu'il avait des choses à proposer avant la vente du Jet mais il n'a pas dit quoi.

Quelques minutes après, les deux autres soumissionnaires arrivent et c'est l'heure de l'ouverture des enveloppes. Je donne à chacun son enveloppe pour vérification du scellé et chacun ouvre son enveloppe. Il est apparu que Monsieur NKUBITO Daniel qui représentait la Société ICARUS GROUP, un des soumissionnaires, n'avait pas la preuve de paiement de la caution exigée et il a été directement éliminé séance tenante.

Le second soumissionnaire qui était AERO TOY STORE représenté par Monsieur Gilles BOUCHER n'avait pas fait l'objet d'authentification. En plus son offre financière ne comprenait pas la clause la plus importante dans une telle opération qui est les termes de paiement.

L'autre soumissionnaire était la Société DELAWARE CORPORATION. Ce dernier a fourni les documents nécessaires tels que décrits dans le cahier des charges et il a pu être retenu comme soumissionnaire gagnant. Un procès-verbal a été dressé et transmis au Chef de Cabinet Civil du Président de la République pour suite à donner et il n'y a pas eu d'objection à ce sujet à ce que je sache.

Question 2 : Qui a pris l'initiative de vendre l'avion Falcon 50, à quelle occasion et pour quelle raison ?

Réponse : L'initiative de la vente de l'avion Falcon 50 a émané du gestionnaire ou du propriétaire de l'avion, Monsieur le Président de la République.

Question 3 : A quelle occasion le Président de la République a pris cette décision ?

Réponse : J'ai dit que c'est à l'occasion de la conférence de presse tenue par l'ex-président du Parti CNFF-FDD que l'idée est née et que le Président de la République a relayé cela. Apparemment les démarches ont commencé par là. Tout ce que je peux vous dire c'est que c'est le Chef de l'Etat lui-même qui a pris l'initiative.

Question 4 : Quant est-ce que le Président de la République a relayé les propos tenus par L'ancien Président du CNDD-FDD à ce sujet ?

Réponse : A l'occasion de ses déplacements, les journalistes posaient toujours la question au Chef de l'Etat pourquoi il ne voyageait plus à bord de son avion. A chaque occasion le Chef de l'Etat répondait invariablement que l'avion Falcon 50 présentait des problèmes.

Question 5 : Dans votre note présentée au Conseil des Ministres, vous dites que le Gouvernement avait envisagé de vendre l'avion Falcon 50. Pouvez-vous nous dire qui composait ce Gouvernement et quand ce Gouvernement a envisagé cela ?

Réponse : Il faut rectifier un peu, ce n'est pas le Gouvernement, la note a été faite au Conseil des Ministres qui a entériné la décision de vendre l'avion. Mais comme je l'ai dit plus haut dans mon exposé, toutes ces démarches se passaient d'abord au niveau du Cabinet du Président de la République.

Question 6 : Mr NGOWEMBONA Dieudonné, il y a des déclarations que vous avez faites avant cette entrevue notamment avec les auditeurs est-ce que vous maintenez ces déclarations ici ?

Réponse : Ce sont des déclarations erronées parce que je vous ai déjà dit que le rapport d'expertise a été envoyé au Chef de Cabinet Civil du Président de la République qui s'est chargé d'en informer le Chef de l'Etat qui a par la suite demandé qu'on aille chez lui pour en débattre. Mais en tant que Ministre des Finances dans le Gouvernement de ce Président là, avec serment d'allégeance que j'ai prêté devant le Parlement, je ne pouvais que rester perplexe et ne pas divulguer cela.

Réponse : Quelles déclarations ?

Question 7 : Vous mentionnez que c'est vous-même qui avez pris contact, début 2006, avec IANOVALE & HINTER AVIATION INC. Pour faire l'évaluation de l'avion en vue de sa mise en vente ?

Réponse : Ce sont des déclarations erronées parce que ce que je vous ai déjà dit que le rapport d'expertise a été envoyé au Chef de Cabinet Civil du Président de la République qui s'est chargé d'en informer le Chef de l'Etat qui a par la suite demandé qu'on aille chez lui pour en débattre. Mais en tant que Ministre des Finances dans le Gouvernement de ce Président là, avec serment d'allégeance que j'ai prêté devant le Parlement, je ne pouvais que rester perplexe et ne pas divulguer cela.

Question 8 : Vous dites que c'est le Président de la République qui a pris l'initiative de vendre l'avion. Sur quels éléments le Chef de l'Etat s'est appuyé et qui lui a fourni ces éléments ?

Réponse : Il faut poser cette question au chef de cabinet civil du Président de la République.

Question 9 . Autrement dit vous rejetez toute responsabilité en ce qui concerne les éléments fournis au chef de l'Etat.

Réponse : Je rejette toute responsabilité.

Question 10. Monsieur NGOWEMBONA, parlez-nous du rôle de la Banque Mondiale et du Fond monétaire International dans la vente de l'avion Falcon 50 .

Réponse : La Banque Mondiale et le Fond Monétaire International n'ont joué aucun rôle dans la vente de cet avion.

Question 11. Pourtant, dans votre note au conseil des Ministres, vous affirmez que la Banque Mondiale et le FMI ont recommandé la vente de l'avion Falcon 50.

Réponse : Cela a été une mauvaise formulation seulement. Parce que ce soit la Banque Mondiale ou le FMI, ils se sont seulement inscrits dans la logique du Gouvernement au cas où ce dernier décidait de vendre cet avion.

Que si le gouvernement prenait cette décision que ce serait une bonne chose puisque ce serait une ressource en plus pour financer le budget.

Question 12. La vente de l'avion Falcon 50 n'était pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil des Ministres du 26 mai 2006 , pourquoi alors ce point fut-il traité ?

Réponse : J'ai déjà indiqué que c'est le Président de la République qui a demandé que ce point soit présenté dans les divers.

Question 13. Vous avez dit que le Président de la République a demandé de préparer une note pour le Conseil des Ministres. A ce que je sache lorsque l'on prépare une note pour le conseil on envoie les documents à tous les Ministres. Par après vous dites que c'est avant la tenue du Conseil que vous vous êtes vus avec le Président de la République et que c'est à ce moment qu'il vous a demandé de présenter le dossier dans les divers. N'y a-t-il pas contradiction dans les démarches ou bien est-ce que vous ne vous êtes par concertés bien avant le Conseil des Ministres ?

Réponse : Je pense que vous avez mal interprété ma réponse. J'ai dit que le Président de la République m'a demandé d'aller préparer un dossier à présenter au Conseil des Ministres reprenant les frais qui sont dans cette expertise technique.

Question 14. Vous dites que la question de la vente de l'avion Falcon 50 était inscrite en divers mais le procès-verbal du 20 juin 2006 indique que ce point figurait à l'ordre du jour au point sept et même que ce point était présenté comme une possibilité de renflouer les caisses de l'Etat. Quel est votre commentaire ?

Réponse : Il y a une mauvaise interprétation. La question relative à la vente de l'avion Falcon 50 a été traitée dans les divers au Conseil des ministres du 26 mai 2006.

Question 15. Quelles ont été les conclusions du conseil des ministres sur ce point de la vente de l'avion Falcon 50 ?

Réponse : Le Conseil des Ministres a unanimement recommandé la vente de l'avion Falcon 50 vu les coûts élevés qu'exigeait sa remise en bon état.

Question 16. Est-ce qu'il y a eu un débat au préalable vu l'importance de la question ?

Réponse : J'ai bien dit qu'il y a eu un débat et qu'à l'unisson tous les membres du gouvernement ont décidé de la vente de l'avion Falcon 50.

Question 17. Comment le Ministre des Finances pouvait il savoir à l'avance que le << potentiel acheteur » allait renoncer à une inspection pré -achat alors même qu'il est censé ignorer cet acheteur ? Ceci ressort en effet de la note que vous avez faite au Conseil des Ministres.

Réponse : Cette note ce n'est qu'un extrait de l'expertise technique. Je n'ai fait que traduire en français un extrait de l'expertise technique qui est en anglais.

Question 18. Vous ne croyez donc pas à la note que vous avez présentée au Conseil des Ministres ?

Réponse : **Je n'ai fait qu'exécuter ce qu'on m'a demandé de faire :** préparer un dossier à présenter au conseil des ministres reprenant le coût contenu dans l'expertise technique. La chose qui m'effrayait moi en tant que ministre des finances, c'était de sortir les fonds.

Question 19. Comment le Ministre des Finances pouvait savoir à l'avance que l'avion est destiné au Marché des Etats-Unis ?

Réponse : Je vous ai dit dans mon exposé que le Chef de Cabinet Civil du Président de la République avait entrepris des démarches pour la vente de l'avion Falcon 50 et l'acquisition d'un autre avion .Qu'il a même effectué une mission aux Etats-Unis.

Question 20. Vous dites que les démarches entreprises par le Chef de Cabinet vous ont permis de savoir que l'avion est destiné au marché des Etats-Unis. Mais je pense que la note a été présentée en conseil des Ministres avant que ces démarches aient eu lieu. Alors comment expliquez-vous cela ?

Réponse : Le déplacement du Chef de Cabinet a eu lieu au moins d'avril 2006 alors que la note a été présentée au mois de mai 2006. Vous comprenez donc que la note est une conséquence de ce déplacement.

Question 22. La note traduite en français destinée au Conseil des Ministres comporte votre adresse : comment expliquez-vous cela ? Est-ce que la note n'était pas plutôt destinée à vous ?

Réponse : Après l'échec de l'opération d'achat d'un autre avion, ils m'ont envoyé moi en tant que le Ministre des Finances une note de calcul des coûts qu'il faut engager.

Question 23. Pourriez-vous expliquer comment et pourquoi le même jour du Conseil des Ministres, le Chef de Cabinet du Président vous mandante pour vendre l'avion.

Réponse : Cette question je me la pose moi-même ; il faut peut-être demander au Chef de Cabinet Civil du Président.

Question 24 : Pourquoi vous ne vous êtes pas posé la question à ce moment là ?

Réponse : Pour moi c'était exécutoire. Pourquoi moi ? Peut-être en ma qualité de Ministre des Finances.

Question 25 : Vous aviez entamé toutes les procédures de recherche des clients potentiels avant la tenue du Conseil des Ministres et vous étiez en possession de tous les documents . Pourquoi avez-vous jugé bon et suffisant de faire juste une petite note aux Ministres ?

Réponse : Ce qui intéressait les Ministres c'était justement une note sur les coûts, c'est-à-dire l'argent qui devrait sortir des caisses de l'Etat. Et c'est l'instruction que j'avais eue. Je dois dire que je n'ai jamais cherché les clients potentiels.

Question 26 . Vous avez indiqué que vous avez entendu pour la première fois l'idée de vendre l'avion Falcon 50 lors de la conférence de presse animée par l'ancien président du CNDD-FDD. Avez-vous eu des contacts avec lui ?

Réponse : Je n'ai jamais eu d'entretien avec Hussein RADJABU sur cette question.

Question 27. A propos de la note transmise en Conseil des Ministres, sous forme de mettre il faut le souligner, vous dites que vous n'avez fait que transcrire. Comment expliquez-vous cela par ce que si ça avait été un rapport, ça n'aurait pas été fait sous forme de lettre.

Réponse : C'est seulement une forme de politesse, ce n'est pas une réponse à une demande formulée. Vous pouvez faire vos vérifications à ce propos.

Question 28. En tant que garant du trésor public, vous saviez à qui adresser les ordres de virement pour payer les factures d'entretien de l'avion. En voyant cette note de IANOVALE & HUNTER AVIATION INC, pourquoi vous ne vous êtes posé aucune question sur cette note avant de vous en approprier puisque vous dites que vous ne connaissez pas IANOVALE & HUNTER AVIATION INC ?

Réponse : Je pense qu'il y a une incompréhension. The costing of the falcon : c'est un extrait de cette expertise technique. Ils ont mis dedans l'expertise financière c'est-à-dire ce qui devait être comme coût pour la remise en état de l'avion. C'est ce qu'ils ont présenté mais cela n'a pas été payé. Quant aux paiements pour l'entretien de l'avion transmises par TRANSAIRCO, ça passait directement au Cabinet Civil du Président de la République, toujours.

Question 29. Mr NGOWEMBONA, vous dites que vous n'aviez jamais vu l'avion Falcon 50. Comment expliquez vous que vous en tant que gestionnaire des Finances de l'Etat vous puissiez procéder à une opération de vente d'un bien public et même envisager l'achat d'un autre sans savoir ce que vous vendez ni ce que vous achetez ?

Réponse : Officiellement je n'ai jamais vu cet avion pour la simple raison que je n'ai pas passé beaucoup de temps ici au Burundi. Je répète encore, l'avion était géré quotidiennement au niveau du Cabinet de la Présidence de la République et ce sont eux qui devraient savoir l'état dans lequel était cet avion. Tout ce que nous, nous avons à supporter c'était tout ce qu'il nous envoyait comme note. Toutes les tractations pour la vente de cet avion se passaient au niveau du Cabinet du Président de la République. Pour moi, je n'intervenais que lorsqu'il fallait déboursier de l'argent. Si les partenaires avaient autorisé qu'on contracte ce prêt de 10 millions de dollars pour

l'achat du Gulf Stream , effectivement je me serais rendu à Baltimore pour voir cet avion du moins physiquement parce que je ne suis pas expert de l'avion et j'aurais demandé l'avis des experts pour que l'on ne se fasse pas rouler.

Question 30. Comment et pourquoi avoir identifié <<personnellement >> IANOVALE & HUNTER AVIATION INC ? Y'a-t-il eu appel à concurrence ?

Réponse : Je n'ai jamais été en contact avec IANOVALE & HUNTER AVIATION INC. Dès qu'ils ont envoyé le rapport d'expertise au chef de Cabinet du Président ; pour moi je me suis dit que c'est quelque chose de convenu entre le Président de la République et son chef de Cabinet. En tant que Ministre des Finances ; je me suis gardé de divulguer quoi que ce soit.

Question 31. Pourriez-vous nous donner le contrat signé entre l'Etat du Burundi et IANOVALE & HUNTER AVIATION INC. et la preuve de paiement de ses prestations ?

Réponse : Je ne sais pas qui a signé le contrat, si le contrat il y a eu.

Question 32. Comment pourriez-vous vous fier à un rapport d'inspection qui ne se fonde qu'aux seuls <<technical record ? Avez-vous requis l'aide de ceux techniquement plus compétents >> ?

Réponse : Je ne sais pas quoi dire.

Question 33. Vous dites que vous n'avez pas été en contact avec IANOVALE & HUNTER AVIATION INC, et pourtant les documents sont adressés à vous. Pourquoi alors ils voulaient remettre les documents au chef de Cabinet du Président ?

Réponse : Vous voulez me faire dire ce que je n'ai pas dit .Ils se sont adressés à moi pour les coûts parce qu'en tant que Ministre des Finances, je devais les honorer.

Question 34. Vous avez dit que des hommes d'affaires indiens sont venus rencontrer les plus hautes autorités du pays : peut-on connaître l'identité de ces hommes d'affaires ? Après le dépôt des deux exemplaires par ces hommes d'affaires, c'est qui, entre le Ministre des Finances et le chef de Cabinet, qui a donné des explications au Président de la République sur le contenu du rapport d'inspection spécialement sur le montant à déboursier.

Réponse : Concernant l'identité de ces courtiers, un que je connais s'appelle MITUL. Pour l'autre question ; nous avons lu ensemble le rapport donc moi, le Président et son Chef de Cabinet et nous sommes tombés sur les coûts que le gouvernement devrait payer pour sa remise en état.

Question 35. Vous avez dit avoir eu des contacts téléphoniques avec IANOVAL & HUNTER AVIATION INC : pourquoi le niez-vous aujourd'hui ? Par ailleurs, pourquoi avez-vous fait confiance à l'expertise d'une société que vous ne connaissiez pas et que vous n'avez même pas mandaté pour faire ce travail ? Vous avez défendu ce rapport au conseil des Ministres pour qu'on vous autorise la vente de l'avion.

Réponse : Si ma mémoire est bonne, je crois que j'ai déjà répondu à cette question. Que ça soit devant les auditeurs ou devant la Commission SINANKWA , je suis toujours resté perplexe devant cette question parce que je ne savais pas ce qui s'est passé entre le Président de la République et son Chef de Cabinet vis-à-vis de ce rapport d'expertise. Je n'ai jamais fait de contact avec IANOVALE & HUNTER AVIATION INC, je n'ai jamais commandité un travail d'inspection de l'avion. Je m'étais toujours refusé de répondre à cette question aussi bien devant les auditeurs que devant la Commission SINAKWA , je suis resté perplexe. Mais je me dis ici que c'est une Commission habilitée, je suis maintenant prêt à le dire. Pour la deuxième sous question. Je n'étais pas demandeur de la vente de l'avion. Tout ce que j'ai vu moi dans ce rapport ce sont les coûts et je ne pouvais pas déboursier une telle somme, pas du tout.

Question 36 : Mr NGOWEMBONA, il me semble que vous ne niez pas toute responsabilité dans ce dossier, mais plutôt que vous cherchez à partager les responsabilités. Qu'en pensez-vous ? Sinon comme l'on dit <<pas d'intérêt, pas d'action >>, alors je me pose la question de savoir dans quel intérêt vous avez accepté d'endosser toute la responsabilité jusqu'à reconnaître une société que vous ne connaissez pas, à reconnaître des dettes qui n'existent pas, etc ... ?

Réponse : C'est faux ce que vous dites là. Je regrette toute responsabilité. Autre chose, il n'y a aucune dette que j'aurais reconnue parce qu'il n'y avait pas de dette. Encore une fois je le répète, je n'ai jamais eu de contact avec cette société. Je le reconnais ici parce que vous êtes une commission habilitée.

Dès que j'ai vu qu'on adresse un rapport d'expertise technique au Chef de Cabinet du Président de la République et que cette expertise va droit au Chef de l'Etat, moi je me suis posé des questions. Mais j'étais Ministre, j'avais un devoir de réserve.

Question 37. Vous auriez quand même dû vérifier la véracité de la facture d'un montant de 238.750 dollars due à TRANSAIRCO au titre d'arriérés sur les entretiens antérieurs !

Réponse : j'ai eu un papier en provenance du chef de Cabinet du Président de la République. C'était une facture effectivement envoyée par TRANSAIRCO. C'était à payer. Mais à mon étonnement, quand j'ai présenté au conseil des Ministres du 26 mai 2006 les charges à payer, j'avais le relevé de l'Ordonnateur Trésorier du Burundi jusqu'à mai 2006.

Question 38. Il y a eu toute une série de motifs pour vendre l'avion Falcon 50. Pensez-vous que ces motifs sont tous suffisants ?

Réponse : Je pense que cette question doit être réservée au haut responsable qui avait en charge la responsabilité de l'avion.

Audition du 29 Novembre 2007

Question 39. Pourquoi trois avis différents de mise en vente d'un même avion au niveau des modalités de soumission, d'ouverture des enveloppes et de paiement ?

Réponse : Ce n'est pas trois avis différents. Le premier avis est passé le 16 juin, le deuxième avis est du 20 et 21 juin. La différence se trouve dans l'ouverture des enveloppes. Dans la parution du 16, l'ouverture est fixée au 26, dans celle du 20 et 21, l'ouverture est fixée au 23. La raison est que la date d'ouverture des enveloppes n'est pas si importante. J'ai changé la date d'ouverture parce que j'avais une mission très importante auprès de la Banque de la ZEP. Le plus important c'est la date limite de dépôt des offres. Celle-là n'a pas changé dans les trois offres. Concernant le paiement de la caution chez Fortis, c'est vrai que les deux avis ne mentionnent pas tous cette exigence. C'est une simple omission. Ce n'est pas important, en tout cas la caution a été payée.

Question 40. Un avis d'appel d'offres international doit mentionner effectivement les modalités de paiement. Je ne crois pas que ce soit une simple omission du moment que des soumissionnaires étrangers ne pouvaient pas facilement payer à Bujumbura. Qu'en pensez-vous ?

Réponse : Dès le premier avis de mise en vente, les soumissionnaires se sont présentés et tous étaient étrangers. Ils n'ont pas été limités par cette omission d'indiquer les modalités de paiement dans une Banque étrangère, Fortis Bank en l'occurrence.

Question 41. Comment savez-vous que tous les soumissionnaires potentiels étrangers ont déposé leur offre ? Pourquoi avoir avancé la date d'ouverture des enveloppes au simple motif que vous deviez voyager ? Ne pouviez-vous pas déléguer un autre ?

Réponse : Pour la première sous question, dire « tous les soumissionnaires potentiels », c'est une question de phraséologie. En répondant à la précédente question, j'ai voulu simplement indiquer que les soumissionnaires étrangers n'ont pas été limités par le fait qu'on a pas indiqué dans l'avis du 20 et 21 que la caution devait être payée chez Fortis Bank.

Question 42. En disant « tous les potentiels soumissionnaires » cela veut-il dire que vous les connaissiez à l'avance ?

Réponse : Pas du tout. Dès le premier avis de mise en vente, les offres ont commencé à tomber. Celui qui a déposé les offres dans les délais, il est dans le mot « tous ». Ils ont été trois, ils pouvaient être cinq ou dix. Pour la deuxième sous question relative à la date d'ouverture des enveloppes, j'ai indiqué la raison. D'abord ouvrir les enveloppes le 22, 23 ou le 24 n'avait aucune incidence. Je dois indiquer aussi que j'avais un mandat personnel et que c'était une mission importante pour le Burundi.

Question 43. Pour quelle raison vous n'avez à aucun moment associé la Direction Générale des Marchés Publics ?

Réponse : Il faut dire que lorsque le Conseil des Ministres s'est réuni et a décidé de la vente de l'avion, j'ai reçu une lettre me donnant mandat de procéder à la vente de l'avion Falcon 50 dans les délais les plus courts. Cette vente n'était pas une opération de vente habituelle. Au fait la législation en vigueur sur les marchés publics ne régit que l'acquisition des biens et services. La question de la cession des biens de l'Etat n'est pas réglementée.

Question 44. Monsieur le Ministre, dans votre réponse vous parlez de mandat personnel et de délais vous imposés mais nous ne trouvons nulle part la lettre vous mandatant ces deux exigences. Par ailleurs, vous dites vous-même que la vente d'un avion est une opération inhabituelle et que la loi sur les marchés publics ne réglemente pas la cession des biens de l'Etat. Pourquoi dès lors vous n'avez pas songé à consulter les services techniques à savoir la Direction Générale des marchés publics ou tout au moins suivre les usages en la matière ?

Réponse : Tous les soucis qui sont exprimés ici c'est des soucis après-coup. C'est aujourd'hui que tout le monde peut se poser la question sur le fait de donner une simple lettre de mandat sans indiquer le cahier des charges qui est quelque part anormal surtout que c'était une vente inhabituelle. Lorsque j'ai reçu la lettre me demandant de procéder à la vente de l'avion, j'ai pris cela comme un mandat personnel. La vente des biens de l'Etat est régie par le Règlement Général sur la comptabilité Publique de 1963. Les modalités de vente sont deux sortes : la vente publique par voie parée et la vente suivant des dispositions particulières fixées par le maître de l'ouvrage. Pour les délais il y avait une contrainte liée à l'expiration du certificat de navigabilité et aussi la contrainte liée au fait que l'expertise indiquait que l'avion ne pouvait plus voler ; mais aussi le Conseil des Ministres avait recommandé de procéder rapidement à la vente de cet avion.

Question 45. Vous persistez à dire que vous avez reçu un mandat personnel de procéder à la vente de l'avion. Dans vos habitudes lorsque l'on vous écrit en tant que ministre des Finances, vous pensez toujours que cela vous est directement et <<personnellement >> adressé ?

Réponse : vous insistez sur cet aspect de <<mandat personnel >> mais la lettre qu j'ai reçu m'était adressée en tant que ministre des Finances. Pour revenir à la question des dispositions légales qui ont gouverné cette opération de vente, j'ai indiqué la loi suivie et les deux modalités de vente. C'est la deuxième voie c'est-à-dire celle suivant les dispositions particulières fixées par le maître d'ouvrage qui a guidé l'opération de vente de l'avion.

Question 46. Monsieur le ministre, dans la correspondance du chef de cabinet civil du président, il vous est demandé de vendre à un prix optimal mais paradoxalement votre appel d'offre donne au soumissionnaire un délai si court qui ne répond même pas au prescrit de la loi sur les marchés publics et qui ne permet pas de respecter cette exigence de permettre une large concurrence pouvant conduire à un résultat optimal. Comment expliquez-vous cela ?

Réponse : Je dois dire qu'il y a eu beaucoup de problèmes. D'abord j'ai reçu un mandat sans cahier de charge mais l'expertise concluait que l'avion nécessitait des réparations coûteuses pour pouvoir voler.

Les délais prévus dans la loi des marchés publics sont prévus dans le cadre de l'acquisition des biens et non de la vente des biens de l'Etat. Un autre aspect c'est que l'avion ne se trouvait plus sur le sol burundais. On continuait à être lié à la société TRANSAIRCO alors qu'on nous disait que l'avion n'était plus en bon état.

Question 47 : Monsieur le Ministre, vous dites que le conseil des Ministres vous avait recommandé de procéder le plus rapidement à la vente, que c'est la raison pour laquelle l'avis de mise en vente donnait aux soumissionnaires éventuels un délai très court. Pourtant vous avez mis trois semaines avant de lancer le premier avis d'appel d'offres dès la réception de la lettre vous donnant mandat. Comment expliquez vous cela ?

Réponse : un Ministre des Finances a beaucoup d'obligations. Si le premier avis est sorti après deux ou trois semaines c'est faute de temps. La lettre de commande aussi auprès du journal << le Renouveau » est partie avant. Pour dire que la formalité de mise en vente a débuté avant que l'avis de mise en vente n'apparaisse dans le journal << le Renouveau »

Question 48. Pourquoi avoir rédigé en anglais le cahier des charges alors qu'il aurait dû être rédigé en français suivant la réglementation ?

Réponse : Cela a été dû au fait que le document d'expertise qui m'avait été donné était en Anglais.

Question 49. Avez-vous vous-même procédé à la rédaction du dossier d'appel d'offres, je veux dire le cahier des charges ?

Réponse : Le cahier des charges m'a été envoyé par le Cabinet Civil du Président de la République.

Question 50. Monsieur le Ministre, vous ne vous êtes pas posé de questions que ce soit le chef de Cabinet Civil du Président qui vous envoie le cahier des charges rédigés en anglais alors que vous affirmez avoir reçu mandat <<personnel » du Conseil des Ministres ?

Réponse : Je vous ai déjà dit que l'avion était géré au niveau du Cabinet du Président de la République et les orientations venaient de là.

Question 51. Monsieur le Ministre, vous avez confirmé aux auditeurs que les trois offres dont celle d'ICARUS GROUP ont été ouvertes lors de la séance du 23 juin. Cependant vous vous contredisez dans votre correspondance adressée au Directeur des opérations de la Banque Mondiale en disant que ladite offre n'a pas été ouverte pour non-conformité. Qu'en dites-vous ?

Réponse : Je réfute ça, je ne l'ai jamais dit aux auditeurs.

Question 52. Monsieur le Ministre, vous avez accepté d'analyser l'offre financière d' AERO TOY STORE alors que son dossier technique ne remplissait pas toutes les conditions. Pourquoi ?

Réponse : Aujourd'hui je ne peux pas donner une réponse à cette question si vous n'êtes pas en possession des papiers en originaux où j'ai paraphé moi-même. Permettez que je complète, je n'avais pas saisi la question : il y a eu une discussion entre le représentant d' AERO TOY STORE et moi. Il disait qu'il avait des documents originaux et une procuration en bonne et due forme. On a continué à discuter sur ses contradictions et dans ma souveraineté j'ai tiré des conclusions.

Questions 53. Monsieur le Ministre, quand vous dites << dans ma souveraineté j'ai tiré des conclusions >> qu'est ce que vous voulez dire par là ? A ce moment étiez-vous seul ?

Réponse : D'abord il a présenté son offre technique et on a analysé ses papiers et on a constaté que ça posait des problèmes et ça m'a intrigué. Quand à la deuxième sous question ; effectivement j'étais seul en tant que maître de l'ouvrage.

Question 54. J'insiste, quelle conclusion avez-vous tirée ? Et vous dites que vous étiez seul en votre qualité de maître de l'ouvrage, Comment ?

Réponse : Dans la lettre de notification à ce soumissionnaire, j'ai bien indiqué les conclusions tirées. J'ai dit au représentant d'AERO TOY STORE que je n'étais pas d'accord avec ses papiers. J'ai donc, en toute souveraineté, tiré les conclusions.

Question 55. Monsieur le Ministre , vous avez accepté en toute souveraineté qu'AERO TOY STORE reste en compétition bien qu'il y'avait des irrégularités dans son dossier technique comme il ne restait que l'analyse de l'offre financière ,pouvez-vous expliquer pourquoi AERO TOY STORE a été exclu alors qu'il était le plus offrant ?

Réponse : Je dois dire qu'au vu des résultats de l'analyse des offres, j'ai notifié à Gilles BOUCHER les irrégularités contenues dans son offre. Je dois aussi ajouter que son offre ne contenait pas les modalités de paiement alors que cette condition est importante. Si vous trouvez que la procédure a été biaisée, c'est votre droit.

Question 56 : Monsieur le Ministre, le Burundi était en position de vendeur et du moment que deux concurrents étaient restés sur place et que l'on devait normalement choisir la meilleure offre, comment alors vous pensiez que Gilles BOUCHER représentant AERO TOY STORE n'était pas sérieux alors qu'il avait déjà payé une caution de 100 000 dollars non remboursable s'il se désistait ?

Réponse : Je dois faire un éclaircissement là-dessus : au fait un soumissionnaire ne perd sa caution que s'il gagne le marché et qu'il se désiste. Je dois dire aussi qu'il ne faut pas perdre de vue les circonstances qui entouraient cette vérité notamment les pressions venant de Cabinet Civil du Président de la République.

Question 57 : Vous voulez dire que le choix de DELAWARE CORPORATION était dicté par ces pressions exercées par le Cabinet du Président ?

Réponse : Je vous ai dit que son offre a été refusée parce que ses documents étaient intrigants.

Question 58 : En tant que Ministres des Finances vous êtes avant tout intéressé par l'entrée des fonds. Par ailleurs vous l'avez indiqué vous-même que sortir des fonds vous fait trembler les tripes. Au vu des offres présentées par les deux soumissionnaires qui restaient en compétition, en particulier celui qui a offert plus mais que vous n'avez pas retenu parce que son dossier était jugé irrégulier, pourquoi n'avez-vous pas jugé bon de relancer l'avis d'appel d'offres ?

Réponse : Vous parlez du soumissionnaire le plus offrant mais non retenu pour irrégularité de son dossier, mais il est plus offrant par rapport à quelle valeur ? Par ailleurs je n'ai pas estimé bon de relancer l'offre, j'ai pris l'offre de DELEWARE CORPORATION.

Question 59 : Monsieur le Ministre vous dites que si ICARUS avait offert 10 000.000 de dollars vous ne l'auriez pas retenu, sur base de quelle loi ? Deuxièmement si quelqu'un a offert 10 millions, 5 millions de dollars par rapport à la valeur de l'expertise, pourquoi n'avez-vous pas douté de cette expertise surtout que vous avez indiqué que ce n'est pas vous qui l'avez commanditée et que par ailleurs il n'y a pas eu d'appel à concurrence ?

Réponse : Moi je pense que je me suis fié à ce qui est écrit, moi je n'ai pas voulu m'aventurer dans des discussions avec ces soumissionnaires.

Question 60 : Pourriez-vous mettre à notre disposition le contrat de vente de l'avion Falcon 50 entre l'Etat du Burundi et DELAWARE CORPORATION ?

Réponse : De mémoire je ne peux pas vous dire si le contrat a été signé et s'il a été signé, c'est au niveau du Chef de Cabinet Civil du Président.

Question 61 : Pourtant dans la correspondance adressée à DELAWARE CORPORATION, vous l'invitez à se mettre en contact avec les services du Ministère des Finances pour signer le contrat de vente, votre réaction ?

Réponse : Peut être que le contrat a été signé, si c'est pas par moi, par le Chef de Cabinet Civil du Président de la République. Il faudrait vérifier mais de mémoire je ne vois pas le contrat.

Question 62 : Vous êtes parti en mission le 24 Juin 2006 et les documents administratifs de cession des droits du Falcon ont été signés par vous le 29 Juin 2006. Où étiez-vous à ce moment ?

Réponse : Je dois l'avoir signé le 24 avant de partir en mission.

Question 63 : Comment avez-vous pu signer un document non daté ?

Réponse : Je n'ai pas fait attention à cela.

Question 64 : Pourtant cet acte que vous avez signé est un acte de cession de tous les droits sur l'avion. Paradoxalement selon vos dires ce document est signé le même jour où vous invitez DELAWARE à venir signer le contrat et vous dites en même temps que vous ignoré qu'un contrat ait été signé. Comment cela peut-il se faire ?

Réponse : L'attribution du marché avait déjà eu lieu, à ce moment il fallait leur donner les documents pour faire les démarches auprès des services de l'Aéronautique.

Question 65 : Où étiez-vous le 29 Juin 2006.

Réponse : En mission à Harare.

Question 66 : Pourquoi avoir signé le document de cession avant le paiement du prix ?

Réponse : Ce document que vous évoquez leur permettait seulement de faire les formalités au niveau des services Aéronautiques.

Question 67 : Monsieur le Ministre on peut dire dans le coin gauche en haut de la page du document de cession que ce dernier a été envoyé le 1^{er} mai 2006. Comment expliquez-vous ce fait alors que la décision de vendre n'avait pas encore été prise par le Gouvernement ?

Réponse : Je vois la date à laquelle vous faites allusion : je ne saurais pas vous expliquer cela. Apparemment c'est une date qui sort lorsque l'on envoie un fax, mais aucun fax ne m'a été adressé.

Question 68 : Qui vous a remis cet acte de cession que vous avez signé le 29 Juin 2006, ou le 24 comme vous le déclarez ?

Réponse : Ce document m'a été remis par DELAWARE CORPORATION.

Question 69 : Pourquoi en tant que Ministre des Finances Burundais vous avez accepté de signer sur un papier avec une entête d'un pays étranger alors que vous pouviez et deviez plutôt écrire vous-même aux services de l'Aéronautique sur un papier avec entête du Gouvernement Burundais ?

Réponse : Je l'ai fait. Cette exigence que vous me reprochez, je l'ai fait. La lettre je l'ai ici. C'est celle du 24 Juin 2006, la lettre de réponse qui provient des services de l'Aéronautique date du 26 Juin pour la radiation de l'immatriculation de l'avion Falcon 50.

Question 70 : Quand il y a une réexportation d'un bien de l'Etat, au niveau fiscal il y a une déclaration qui est faite. Est-ce que dans cette opération, cette déclaration a été faite ?

Réponse : Je pense que cette transaction n'a pas eu lieu. Sinon je sais que les taxes de service ont été annulées à la douane à partir du 1^{er} Janvier 2006.

Question 71 : Nous sommes en possession d'un document qui montre que le dernier acheteur de l'avion a acquis l'avion le 28 Juin avant la signature du contrat de vente par l'Etat du Burundi ou de l'acte de cession comme vous l'appellez. Comment expliquez-vous cela ?

Réponse : Je ne sais même pas qui est le dernier acquéreur. Ce n'est pas une question à m'adresser à moi. Poser la question au Chef de Cabinet Civil du Président lui qui sait à quelle date ils ont autorisé DELAWARE à enlever l'avion.

Question 72 : Pourriez-vous nous indiquer l'adresse réelle du premier acheteur de l'avion Falcon 50 ? En fait comment se fait-il que le représentant d'ICARUS GROUP et de DELAWARE soit une seule et même personne ?

Réponse : L'adresse que j'ai, c'est celle que vous avez vous-même sur les documents qui est : DELAWARE CORPORATION : BP 18 225 Dubaï Emirats Arabe Unis. Je ne sais pas si l'adresse d'ICARUS et DELAWARE soit la même. Ce que moi j'ai vu sur les documents c'est qu'ICARUS GROUP se trouve aux Etats – Unis ou en France et DELAWARE CORPORATION à Dubaï.

« Je jure que le présent procès verbal est sincère et conforme aux déclarations de la personne entendue ».

Sé NGOWEMBONA Dieudonné.

POUR LA COMMISSION

Sé Hon. Chantal RUVAKUBUSA

Sé Hon Sylvestre BIKORINDAGARA

Sé Hon Benoît NDABASHIKA

Audition de Monsieur Martin MBAZUMUTIMA

L'an deux mil sept, le cinquième jour du mois de décembre, la Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'avion Falcon 50 a procédé à l'audition de Monsieur MBAZUMUTIMA Martin, fils de BANYIKWA et de NIYOYANKANA Joséphine, né à BWIZA le 24 Octobre 1960, de nationalité burundaise, résidant en Commune Gihosha, actuellement sans profession.

Question 1 : Que savez-vous de la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 ?

Réponse : Tout commence par une question de sécurité. Au départ il y a eu une déclaration qui disait que l'avion n'était pas en bon état, qu'il y avait des failles qui pouvaient provoquer un accident. Mais ces failles on ne pouvait pas les détecter. C'est à partir de cette déclaration qui a été diffusée à travers le monde qu'on a appris cela et suite à cela le Président de la République a eu peur de monter dans cet avion pour ses déplacements et a décidé de prendre les vols commerciaux.

Au niveau de la Présidence de la République, il s'agissait d'une question de sécurité du Chef de l'Etat. Comme tout le monde avait entendu cette déclaration, j'ai par la suite eu appel du Ministre des Finances d'alors, Monsieur NGOWEMBONA Dieudonné, me disant qu'il était avec les personnes qui pouvaient nous éclairer sur les failles que présente l'avion présidentiel. J'ai dit « amènes-les moi » et ils sont venus à mon bureau. J'ai averti le président de la République en lui disant que le Ministre des Finances m'a amené des personnes qui disent qu'elles sont capables de faire l'expertise et de nous éclairer sur l'état de l'avion. Le Président de la République a dit : « en sont-elles capables » ? J'ai dit : « d'après le Ministre des Finances, oui ». Il m'a dit de les laisser explorer l'avion et que ce sera sous la supervision du Ministre des Finances qui les a amenées. Voilà, c'est à partir de là que je leur ai dit que je les mets en contact avec ceux qui sont en charge de cet avion tous les jours. Alors je les ai mis en contact avec le Pilote de l'avion pour qu'il puisse leur donner accès à l'appareil.

Par après, le Ministre des Finances avec eux, ces personnes sont allées à l'avion et ont essayé de faire le nécessaire. Il s'est passé alors un bon bout de temps et après il a téléphoné en disant qu'ils ont trouvé qu'effectivement l'avion n'était pas sain, qu'il y avait des failles. Alors j'ai dit cela au Président. C'est à partir de ce moment que le Chef de l'Etat m'a demandé ce qu'il faut faire pour que ce ne soit pas comme l'autre avion MUSONGATI. J'ai répondu, il faudra voir.

Après alors, comme c'était le Ministre des Finances qui suivait ce qui se faisait, on s'est convenu de présenter cette question au Conseil des Ministres. Le Président de la République a alors demandé au Ministre des Finances de préparer un dossier à présenter au Conseil des Ministres. Quand le Conseil des Ministres s'est réuni au mois de Mai 2006, le Ministre des Finances a présenté cela sous la forme d'une communication dans les divers.

Alors à la sortie du Conseil, le Président me donne l'ordre en disant : « vous pouvez maintenant écrire officiellement au Ministre des Finances qu'on lui donne mandat de procéder à la vente de l'avion ». Après cela, j'ai rédigé la correspondance nécessaire en insistant sur trois points : le mandat accordé, vendre au prix optimal, et de suivre les procédures en la matière et verser le produit de la vente au trésor public. Le reste c'était au Ministre des Finances d'organiser la vente jusqu'à la conclusion quitte à présenter un rapport sur le dossier.

Question 2 : Monsieur MBAZUMUTIMA Martin, quand et comment l'initiative de la vente de l'avion Falcon 50 a été prise ? A quelle période ? Vous avez parlé d'un communiqué. Lequel communiqué et de qui émanait-il ?

Réponse : La déclaration émanait du Parti CNDD-FDD et elle était signée par le Président de ce Parti.

Question 3 : Est-ce que vous en tant que gestionnaire de l'avion, pensez-vous qu'une simple déclaration devait entraîner l'idée d'envisager sa vente pour la sécurité du Président ?

Réponse : La déclaration n'entraînait pas la vente. Moi je ne sais pas ce qu'il y avait au niveau du renseignement. Ce que je sais c'est que on n'en a parlé énormément, les radios ont posé beaucoup de questions là-dessus et les concernés se sont exprimés.

Question 4 : Pensez-vous qu'une simple déclaration, fût-elle même du Président du CNDD pouvait susciter autant d'intérêt jusqu'à envisager qu'il fallait réellement protéger le Président ?

Réponse : Au niveau des appréhensions et au niveau des réactions, moi je ne saurais rien présager.

Question 5 : Peut on avoir une copie de cette déclaration ? Et puis, vous en tant que gestionnaire de l'avion, vous saviez qu'il y avait une société chargée de la maintenance de l'avion, qu'il y avait les pilotes de cet avion, avez-vous songé à leur demander leur avis à propos de la déclaration ?

Réponse : La déclaration ne venait pas de la Présidence. D'après ce que l'on disait, l'avion n'avait pas suivi une bonne réparation, un bon entretien l'année précédente. Pour les Pilotes, on leur a posé la question et pour eux, il n'y avait aucun problème. Pour la Société, non plus, il n'y avait pas de problème. Ce que je vous ai dit provenait des renseignements. Pour le renseignement, moi je ne sais pas qui renseigne. Mais le Président reçoit des renseignements. Alors s'il décide de ne plus monter dans cet avion! C'est à ce moment où on disait dans certains milieux « celui-là on ne lui donne que trois mois, il va mourir ». Cela a entraîné une peur intérieure en lui. En voyant qu'il n'y a pas autre chose qui pouvait provoquer sa mort, il s'est dit : « voilà le piège est dans l'avion ».

Question 6 : Pourquoi n'avoir pas demandé à la société chargée de la maintenance si l'avion avait des problèmes ?

Réponse : Demander l'avis de la société de maintenance à cette époque n'aurait pas donné de bons résultats. D'abord on disait que l'avion était allé pour un entretien normal mais que cet entretien avait pris énormément de temps. Que cet entretien n'avait pas été fait normalement, alors on se disait que probablement la société de maintenance elle aussi ne voulait pas faire correctement ce qu'il fallait.

Question 7 : Vous dites qu'on disait que la société ne voulait pas faire son travail. C'est qui, Qui disait cela ?

Réponse : Moi je l'ai entendu du Président de la République.

Question 8 : Avez-vous été en contact direct avec ces gens qui sont venues inspecter l'avion ? Qui les a accompagnées pour visiter l'avion ? Ont – elles donné un rapport d'évaluation à ce niveau ?

Réponse : Ces gens sont venues et on été introduites par le Ministre des Finances. Moi je ne les ai pas accompagnées à l'avion.

Question 9 . Qui étaient ces gens ?

Réponse : Des indiens.

Question 10. Leur identité et combien ils étaient ?

Réponse : Ils étaient trois : des indiens dont un s'appelait Dave.

Question 11. Qui les accompagnés pour la visite de l'avion ?

Réponse : Je les ai mis en contact avec le Pilote. Je ne les ai pas accompagnés, moi. Le pilote, c'est le Colonel RWAMIGABO.

Question 12. Ont-ils produit un rapport ?

Réponse : Oui et ils l'ont remis au Ministre des Finances.

Question 13. Vous n'avez pas pris connaissance du contenu de ce rapport ? Vous vous êtes donc fié aux seules déclarations du Ministres des Finances ?

Réponse : Au niveau de contenu ce sont les explications que le Ministre des Finances a données et il les a tirées du rapport pour faire son exposé au Conseil des Ministres.

Question 14. Comment pouvez-vous savoir que la note du Ministre des Finances au Conseil est tirée du rapport alors que vous n'avez pas eu ce dernier ?

Réponse : Le Ministre était leur point focal. Tout ce que nous nous voulons savoir, nous nous adressons au Ministre des Finances.

Question 15. Vous dites que le travail d'inspection a été confié au Ministre des Finances Comment ?

Réponse : Ca c'est l'instruction que le Président m'avait donnée. Le Ministre avait pris l'initiative de chercher ceux qui peuvent faire l'inspection. Il (le Président) s'est dit : « bon ! Comme il les connaît, il peut suivre et faire rapport par après ».

Question 16. Vous dites que le Président de la République a voulu être fixé sur l'état de l'avion et que pour cela il fallait une inspection par des experts et un rapport y relatif. Jusque là l'idée de vendre l'avion, n'était pas encore née. Maintenant vous nous dites que ces gens ont produits un rapport mais paradoxalement vous dites que le Président et vous-même n'avez pas reçu copie de ce rapport, alors que c'est ce rapport là qui devait vous renseigner sur les failles de l'avion. Comment cela est-il possible ?

Réponse : Ceux qui ont fait le rapport l'ont donné au Ministre des Finances. Certainement que le Ministre des Finances l'a fait parvenir au Président de la République.

Question 17. Vous nous avez dit que c'est le Président qui a commandé l'expertise de l'avion. C'était sous quelle forme ? Un bon de commande, une instruction verbale ou une convention écrite?

Réponse : Par une instruction verbe.

Question 18. Quel était l'objet de votre voyage avec les pilotes jusqu'à Baltimore ?

Réponse : C'était pour l'inspection d'un avion de remplacement avant son achat et pour une formation des pilotes parce que c'était un autre type d'avion : un Gulf Stream.

Question 19. Vous dites que vous avez fait un voyage à Baltimore avec les courtiers. Qui sont-ils ?

Réponse : Les courtiers ? C'est Dave.

Question 20. Ce Dave représente quoi et qui ?

Réponse : C'est un de ceux qui avaient fait l'inspection de l'avion Falcon 50. C'était aussi un indicateur pour ce nouvel avion.

Question 21. Qui composait la délégation pour le voyage à Baltimore et quelle était la mission de chacun ?

Réponse : Il y avait deux pilotes, un mécanicien, l'indicateur et moi-même. Les pilotes étaient là pour voir si le Gulf Stream est un avion à acquérir et pour suivre une formation. Pour le mécanicien aussi.

Question 22. De Bujumbura jusqu'à Baltimore vous êtes partis avec quel avion ?

Réponse : -----

Question 23: Vous nous aviez dit que le travail d'inspection avait été confié au Ministre des Finances. Pourquoi pour la mission à Baltimore c'est vous qui avez été chargé de faire la mission et non pas le Ministre des Finances qui, selon vos dires, conduisait l'opération ?

Réponse : A ce moment là, il avait une autre mission à Washington. Alors le Président a dit : « Allez vous-même voir et vous allez me faire rapport ».

Question 24 : Alors peut-on dire que cette opération, le Président de la République avait responsabilisé deux personnes, le Ministres et vous-même ?

Réponse : Pas du tout. Le Ministre des Finances avait fait une proposition d'acquisition d'un autre avion, le Président m'a envoyé voir ce qu'il y a réellement.

Question 25 : Est – ce que vous étiez allé acheter un avion neuf ou usagé ?

Réponse : Cette proposition a été donnée au Ministre des Finances. J'étais allé voir ce qu'il en était, et arrivé là on n'a trouvé que c'était un avion usagé.

Question 26. Ne trouvez vous pas étrange que ce Dave qui vous a accompagné à Baltimore soit le représentant de DELAWARE CORPORATION qui a gagné le marché ?

Réponse : C'est effectivement étrange qu'il y ait cette coïncidence là, à savoir le fait qu'ils aient fait l'inspection, qu'ils aient fait des propositions pour l'acquisition d'un autre avion et qu'ils soient les gagnants du marché. C'est bizarre.

Question 27. Avez-vous fait un rapport écrit au Président de la République sur votre mission à Baltimore ?

Réponse : Il n'y avait pas de rapport à faire parce que le projet a été annulé.

Question 28 : Qui a payé les frais de mission pour la délégation à Baltimore ?

Réponse : Les frais de mission ou le tickets ? Moi je me souviens que le ticket a été payé par les courtiers, les frais de mission par le Gouvernement.

Question 29 : Vous dites que vous avez trouvé bizarre que la même personne qui a inspecté l'avion soit celle qui gagne le marché. Avez-vous partagé cette inquiétude avec le Chef de l'Etat ?

Réponse : Oui, cette inquiétude on l'a partagée surtout après la vente lorsque on a vu le prix. Que le prix de référence soit le prix réel de l'offre, cela nous a inquiété.

Question 30 : Est-ce que malgré ces inquiétudes, le Président a lassé continuer l'opération ?

Réponse : Ces inquiétudes se sont manifestées beaucoup plus après la vente. C'est pour cela que le Président a demandé le rapport sur la vente. Ce qu'on lui a présenté ça ne l'a pas satisfait. Il l'a remis à l'auteur. Après cela s'est dégénéré jusqu'à la destitution du Ministre et le rapport n'a pas été donné en bonne et due forme.

Question 31 : Avez-vous voyagé avec les pilotes et Dave à partir de Bujumbura ? Sur quel vol ?

Réponse : On n'a pas voyagé ensemble. J'ai pris Kenya Airways jusqu'à Genève. Les pilotes se trouvaient déjà à Genève pour l'entretien du Falcon.

Question 32 : Comment avez-vous laissé partir les pilotes dans un avion qui avait des problèmes ?

Réponse : Je n'ai pas de réponse à cette question.

Question 33 : Est-ce vous qui avait donné l'ordre aux pilotes de laisser l'avion Genève ?

Réponse : Oui après avoir entendu que l'avion n'est pas en forme. J'ai échangé avec lui (e Ministre des Finances) si cela vaut la peine que l'on continue d'ajouter d'autres charges avec ces pilotes là. Alors on a décidé de les ramener.

Question 34 : Pourquoi avez-vous jugé bon de vendre l'avion à Genève et non à Bujumbura ?

Réponses : On a jugé bon de le laisser là parce que les acheteurs éventuels pouvaient avoir beaucoup plus d'informations par la société qui entretenait l'avion.

Question 35 : Vous avez donc devancé le Conseil des Ministres ?

Réponse : Je ne pense pas qu'on a devancé le Conseil des Ministres. Mais en échangeant, en discutant de cette question, on voyait qu'il avait cette probabilité là.

Question 36 : Pourquoi avez-vous dépensé en carburant pour avion et en frais de mission pour les pilotes pour un avion que vous avez déjà jugé défectueux et qui devait être vendu ?

Réponse : Il y a l'entretien régulier qui doit se faire impérativement même s'il y a panne de ceci.

Question 37 : Pour justifier le fait que l'avion est resté à Genève vous avez indiqué que cela facilitait aux éventuels acheteurs d'avoir des informations sur l'avion directement de la société de maintenance. Ne pensez-vous pas plutôt que c'est sur place chez le propriétaire et sur base des documents du dossier complet de l'avion, que les acheteurs devaient être convaincus ?

Réponse : Oui, il y a tout cela, mais vu ce qui s'était déjà dit à propos de l'avion, il fallait probablement d'autres qui puissent vanter cet avion.

Question 38 : Vous avez envoyé l'avion à Genève sachant pertinemment que l'avion est défectueux. Qui a pris la responsabilité de signer l'ordre de mission ?

Réponse : Tant qu'on n'a pas encore jeté l'avion à la poubelle, on doit continuer l'entretien. L'ordre de mission a été signé par le Secrétaire Général du Gouvernement sur demande du Cabinet du Président.

Question 39 : Monsieur MBAZUMUTIMA qui est réellement IANOVALE & HUNTER AVIATION INC ?

Réponse : Je n'ai aucune idée.

Question 40 : Vous dites que vous ne connaissez pas IANOVALE & HUNTER AVIATION INC : qui a donc commandité l'évaluation, l'expertise à IANOVALE & HUNTER AVIATION INC ?

Réponse : Moi je n'ai aucune idée, je ne peux dire quoi que ce soit sur cela.

Question 41 : En tant que responsable de l'avion, vous n'avez pas été mis au courant sur la procédure entamée pour l'inspection de l'avion ?

Réponse : Uniquement lorsque l'on a accordé l'accès, mais la suite jusqu'à la production du rapport, je n'ai aucune idée.

Question 42 : Vous avez dit avoir feuilleté le rapport fait par les indiens, est-ce ce document que vous voyez ?

Réponse : Oui c'est ce document.

Question 43 : Vous n'avez pas demandé qui est IANOVALE & HUNTER AVIATION INC qui porte la marque de ce rapport et qui visiblement a sa résidence en Californie ?

Réponse : J'ai feuilleté et après j'ai transmis simplement le rapport.

Question 44 : Vous dites ne pas connaître IANOVALE & HUNTER AVIATION INC. Mais vous avez reconnu avoir donné accès à ces gens. Cet accès c'était pourquoi faire ?

Réponse : J'ai seulement reçu des gens envoyées par le Ministre des Finances pour inspecter l'avion, il y avait un certain Dave qui représentait DELAWARE CORPORATION, je n'ai aucune idée.

Question 45 : Depuis quand connaissez-vous DELAWARE CORPORATION ?

Réponse : Lors de leur introduction par le Ministre des Finances pour nous donner la lumière sur l'état de l'avion.

Question 46 : Vous dites que vous ne connaissez pas IANOVALE & HUNTER AVIATION INC. Pourtant Dave que vous reconnaissez comme le représentant de DELAWARE CORPORATION faisait partie de l'équipe qui a visité l'avion et qui ensuite a fait le rapport d'inspection de l'avion.

Autrement dit ce Dave qui a fait ce travail d'inspection et d'évaluation est le même Dave de DELAWARE CORPORATION qui a gagné le marché. Ne vous êtes pas posé de questions, que la personne qui a évalué l'avion, qui en a proposé le prix soit celle qui gagne le marché ?

Réponse : Gagner la vente, ça s'est le constat que l'on peut faire après la vente. Mais au départ c'était pour nous éclairer sur l'état de l'avion. Après ils ont travaillé avec le point focal à savoir le Ministre des Finances. Sinon au départ lorsque nous leur avons demandé qu'ils nous éclairent, il n'y avait pas l'idée de vendre.

Question 47 : Monsieur MBAZUMUTIMANA que faisait Dave à Genève ?

Réponse : Tout ceux qui devaient aller à Baltimore pour la visite du Gulf Stream étaient là.

Question 48 : Sur quoi ont porté vos entretiens chez TRANSAIRCO ?

Réponse : Sur l'entretien de l'avion.

Question 49 : Vous avez dit que vos billets d'avion ont été payés par DELAWARE représenté par Dave. Qui a négocié cela et comment cela s'est-il passé ?

Réponse : Il y avait cette proposition faite par Dave pour l'acquisition d'un autre avion. Nous avons accepté d'aller le visiter mais nous leur avons dit que nous n'avons pas de moyens.

Question 50 : Vous confirmer donc que c'est Dave qui a payé vos billets ?

Réponse : Oui, oui pour Baltimore.

Question 51 : Une société qui fait le travail d'inspection de l'avion, qui paie vos billets et qui gagne le marché, trouvez-vous cela légal ? Est-ce normal ?

Réponse : C'est parce qu'ils savaient beaucoup sur l'avion qu'ils ont dit « nous pouvons participer avec d'autres ». Moi je ne vois pas ce qui pouvait les en empêcher.

Question 52 : N'est ce pas là une concurrence déloyale ?

Réponse : a procédure de l'opération avait été confiée à celui qui connaît mieux la loi sur les marchés publics. Ce que vous dites nous ne pouvons le constater qu'après la vente comme vous.

Question 53 : Mais après a vente, vous êtes les seuls à avoir reçu l'information et à avoir constaté toutes ces anomalies. Pourquoi n'avoir pas réagi en annulant le marché ?

Réponse : Le Président avait demandé un rapport et ce qu'il a reçu, il l'a rejeté parce que ce n'était pas consistant.

Question 54 : Peut-on avoir ce rapport ?

Réponse : Non, je ne l'ai pas. Le Président l'a remis au Ministre des Finances.

Question 55 : Est-ce que le Président de la République a reçu Dave et son équipe ?

Réponse : Je ne sais pas. Je crois qu'il ne les a jamais rencontrés.

Question 56 : Le Falcon 50 étant l'avion présidentiel est-ce que le Président de la République a donné l'ordre de le vendre ?

Réponse : Oui, c'est ce que j'ai écrit au Ministre des Finances après le Conseil des Ministres.

Question 57 : La vente de l'avion n'était pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil des Ministres. Comment dès lors avez-vous su et réagi si rapidement en adressant une lettre au Ministre des Finances dès la sortie du Conseil lui donnant mandat officiel de vendre l'avion ?

Réponse : C'était dans les habitudes du Président, en sortant du Conseil des Ministres, il passe et me dit voilà la décision prise. Par après, aucun rapport n'est parvenu au Président de la République après la destitution de NGOWEMBONA. Même au niveau de la deuxième Vice-présidence on a demandé des éclaircissements sur la vente, ce que le Ministre des Finances n'a pas voulu.

Question 58 : Le Président de la République demande un rapport beaucoup plus complet, il ne le reçoit pas. En tant que gestionnaire de l'avion, trouvez-vous normal de laisser partir l'avion avec tout ça ?

Réponse : Il y a eu des explications que le Ministre des Finances a données notamment sur la façon dont il a procédé jusqu'à accepter la société DELAWARE. Mais à notre niveau nous voulons ce rapport pour travailler là-dessus.

Question 59 : Pourriez-vous nous indiquer l'heure précise où le Chef de l'Etat vous a parlé ?

Réponse : C'était avant 14 heures.

Question 60 : Vous ne vous êtes pas vus avec le Ministre des Finances le jour même du Conseil des Ministres ?

Réponse : Oui, il est passé et m'a dit lui-même ce qui s'était passé.

Question 61 : Dans votre lettre au Ministre des Finances vous lui demandez de respecter les procédures de transactions dans le domaine de l'aviation civile. Qu'est-ce que vous entendez par là ? Autre chose, vous indiquez trois conditions à savoir : vendre à un prix optimal, le respect des

procédures, le versement du produit de la vente au trésor public, pensez-vous que ces conditions ont été respectées ?

Réponse : L'aviation civile est un domaine particulier, je supposais qu'il avait tout un tas d'éléments auxquels il fallait se référer. Pour les conditions, je dirais que ces conditions n'ont pas été respectées toutes.

Question 62 : Vous parlez comme si vous étiez étranger durant toutes ces opérations. Pourtant vous êtes responsable numéro un de l'avion et vous ne vous inquiétez pas du suivi des procédures !

Réponse : On s'en inquiétait, mais après avoir donné le mandat à celui qu'on croyait, techniquement, le mieux outillé !!! Aussi durant toutes ces opérations, je n'étais pas au pays. Je suis revenu lorsque l'avion était déjà parti.

Question 63 : Vous dites que toutes ces opérations se sont passées alors que vous étiez hors du pays. Mais on a un document sur lequel vous avez signé pour résilier le contrat de maintenance avec TRANSAIRCO. Ce document vous l'avez signé le 24 Juin et l'ouverture des enveloppes a eu lieu le 23 Juin, c'est dire que vous étiez au pays au moment de la vente de l'avion. Et le 24 Juin vous avez reçu une lettre du Ministre des Finances vous informant que c'est DELAWARE CORPORATION qui a gagné le marché. Comment expliquez-vous cela ?

Réponse : Je vous dis que je n'étais pas là à ce moment.

Question 64 : Le Ministre des Finances agissait pour le compte du Gouvernement, en somme pour le Président de la République. Est-ce que vous ne lui demandiez pas de vous informer ?

Réponse : On lui a demandé des comptes juste après la vente.

Question 65 : A partir de la date du 26 mai 2006 sur quelle période avez-vous été absent et où est-ce que vous étiez ?

Réponse : Je pense que c'est pour une semaine autour du 23 ou 24 et je pense que j'étais en Afrique du Sud.

Question 66 : Nous sommes en possession d'un document de cession de droits sur l'avion Falcon 50 entre le Gouvernement du Burundi et la Société DELAWARE CORPORATION. En savez-vous quelque chose ?

Réponse : Je n'ai jamais pris connaissance de ce document dont vous parlez.

Question 67 : Vous nous dites que vous avez été absent pendant une semaine autour du 23 et 24 Juin. Nous retrouvons dans les documents, une lettre de résiliation du contrat de maintenance adressée à TRANSAIRCO le 7 Juillet. Pourquoi avoir attendu tout ce temps ?

Réponse : C'était uniquement pour attendre que le Ministre des Finances donne confirmation de celui qui a gagné le marché.

Question 68 : Il y a un document qui porte trois signatures. Ce document est adressé à qui ? Regardez cette lettre et faites nous part de vos commentaires (voir annexe n°.....)

Réponse : Je reconnais la signature mais non le document.

Question 69 : Vous reconnaissez votre signature mais vous dites que vous ne reconnaissez pas le document. Est-ce donc un faux document ? Ce document porte trois signatures, deux de TRANSAIRCO et une de vous-même. Il y a deux entêtes, une du Ministre des Finances et une de TRANSAIRCO. Comment expliquez-vous votre signature sur ce document ?

Réponse : Je trouve que ce document est faux.

Question 70 : Est-ce vous connaissez au moins ces deux personnalités qui ont contresigné ?

Réponse : Ni Tasen, ni Didier, je ne connais personne.

Question 71 : Monsieur MBAZUMUTMA, les services de la Présidence ont-ils reçu le proces-verbal de la vente du Falcon 50 qui a eu lieu le 23 Juin 2006.

Réponse : Les services de la Présidence n'ont rien reçu et personne ne représentait la Présidence à l'ouverture des enveloppes.

Question 72 : Monsieur MBAZUMUTIMA, à moins que vous ne preniez pas au sérieux cette Commission je dirais que vous avez accompli vos activités avec tellement de légèreté. Sinon comment est-ce que vous pouvez expliquer votre attitude attentiste durant cette opération ? Lorsque l'on analyse les conditions contenues dans votre lettre adressée au Ministre des Finances, c'est inconcevable que vous ne vous souciez pas de savoir comment les choses se sont passées, si même les conditions posées par vous-même ont été respectées. N'aviez-vous pas peur que le Président de la République puisse vous demander des explications ? Vous ne vous êtes même pas demandé qui était l'acquéreur de l'avion ?

Réponse : Pour nous, nous avons donné mandat à celui que nous pensions être le mieux outillé. C'est après la vente qu'on a demandée un rapport.

Question 73 : Qu'est ce qui prouve que le Président de la République a exigé du Ministre des Finances un rapport sur la vente de l'avion Falcon 50 ?

Réponse : Il n'y a pas d'écrit, on l'a simplement appelé pour le lui dire.

Question 74 : Est-ce qu'il a transmis officiellement ce rapport ?

Réponse : Pas du tout.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère et conforme aux déclarations de la personne entendue.

Sé Martin MBAZUMUTIMA

Sé Hon Chanta RUVAKUBUSA

Sé Hon Sylvestre BIKORINDAGARA

Sé Hon Benoît NDABASHIKA

Audition du Pilote Arthémon RWAMIGABO

L'an deux mil sept, le onzième jour du mois de décembre, la Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 a procédé à l'audition du Colonel RWAMIGABO Arthémon, fils de NTAWUYAMARA Séverin et de INANGORORE Agnès, né le 12 Septembre 1951 à la Colline Ceru, Commune Mpinga-Kayove en Province de Rutana, résidant actuellement à Mutanga Sud, B5, Avenue KANIGA, profession : Pilote d'avion.

Question 1 : Combien d'années avez-vous piloté l'avion présidentiel Falcon 50 ?

Réponse : J'étais pilote de l'avion Falcon 50 depuis septembre 1992.

Question 2 : Avez-vous senti quelques défaillances de l'avion Falcon 50 vers la fin de l'année 2005 et lorsque vous avez effectué le dernier voyage Bujumbura-Genève en avril 2006 bord de cet avion ?

Réponse : Non.

Question 3 : Pourriez-vous nous dire l'objet de votre mission à Genève lors de votre dernier vol avec le Falcon 50.

Réponse : Nous avons amené le Falcon 50 à Genève pour l'entretien annuel qui est toujours programmé à cette période là.

Question 4 : Quel était le nombre de gens qui était à bord de cet avion et leur identité lors du voyage Bujumbura-Genève

Réponse : Si ma mémoire est bonne on était à quatre :

- Le commandant de bord : Colonel RWAMIGABO Arthémon
- Le co-pilote : GATOTO Antoine
- Le Mécanicien : BIZIMANA Léonidas
- Et le Général de Brigade NKUSI Charles

Question 5 : Pourquoi avez-vous laissé l'avion à Genève, s'il ne présentait pas de défaillances ?

Réponse : A Partir de Genève, comme c'était écrit dans l'ordre de mission, on est parti aux Etats-Unis pour suivre une formation. Par après, la formation a été annulée et c'est le Chef de Cabinet Civil du Président de la République qui nous a dit de rentrer.

Question 6 : Vous n'avez pas répondu à ma question. Qui vous a demandé de laisser l'avion à Genève ?

Réponse : Je l'ai dit c'est le Chef de Cabinet Civil qui nous a dit de laisser l'avion à Genève pour sa maintenance et il nous a dit que des instructions allaient suivre.

Question 7 : Est-ce que vous étiez avec le Chef de Cabinet Civil à Genève ? Si oui, avez-vous voyagé ensemble de Bujumbura – Genève ?

Réponse : Le Chef de Cabinet Civil nous a rejoint à Genève et de là nous nous sommes rendus tous aux Etats-Unis. C'est de là qu'il nous a dit de rentrer à Bujumbura sans passer par Genève. En fait, la mission a dû changer dans la nuit où nous sommes arrivés aux Etats-Unis.

Question 8 : Pourriez-vous nous indiquer le lieu précis où vous étiez aux Etats-Unis et ce qui c'est passé pendant votre court séjour là-bas ?

Réponse : Nous étions à Baltimore. Le lendemain de notre arrivée nous devons faire la visite d'un appareil Gulf Stream (G3), que nous sommes effectivement allés visiter, qui devait être la prochaine acquisition et on était là pour un apprentissage sur ce type d'avion.

Question 9 : Pour la mission aux Etats-Unis, qui faisait partie de la délégation ?

Réponse : Il y avait cinq personnes : les quatre que j'ai déjà citées plus haut, la cinquième était MBAZUMUTIMA, Chef de Cabinet Civil du Président de la République.

Question 10 : Qui a financé votre mission à Baltimore ?

Réponse : C'est le Gouvernement du Burundi qui financé la mission. L'ordre de mission indiquait qu'on allait faire le déplacement vers les Etats-Unis.

Question 11 : Vous dit que vous êtes parti à Baltimore visiter un avion qui certainement était la prochaine acquisition. Comment le saviez-vous ?

Réponse : Je le sais parce qu'on m'a informé et on nous avait demandé de remplir un formulaire d'inscription pour pouvoir suivre cette formation. Mais les formulaires n'ont pas été remplis parce que la formation a été annulée.

Question 12 : Qu vous a informé ?

Réponse : C'est le Chef de Cabinet Civil du Président de la République.

Question 13 : Avez-vous jamais entendu par les médias, ou toute autre source que l'avion Falcon 50 était en mauvais état et qu'il fallait le vendre avant votre voyage à Baltimore ?

Réponse : Oui, la première fois, c'était lors de la conférence de presse de l'ancien président du CNDD-FDD, Hussein RADJABU. Je crois que c'était fin décembre 2005 et même sur les sites internet. Les radios privées en ont parlé aussi avant que l'avion ne parte à Genève parce que l'avion est parti au mois d'avril 2006.

Question 14 : Quelle a été votre réaction à ce propos ?

Réponse : Ma réaction a été que je suis allé voir le Chef de Cabinet Civil et le Chef du Protocole du Président pour les tranquilliser sur l'état de l'avion, ils l'ont pris comme tel.

Question 15 : Est-ce que le Président de la République a voyagé à bord du Falcon 50 ?

Réponse : Oui à trois reprises au moins.

Question 16 : Je voudrais revenir sur les personnes qui ont fait la mission à Baltimore, y avait-il une personne de nationalité étrangère ?

Réponse : Oui, chaque fois qu'il y a présentation d'un appareil, il y a toujours des gens qui vous montrent l'appareil ; on les a trouvé là-bas. Mais je ne peux pas savoir leur identité, s'il s'agissait des courtiers ou des propriétaires de l'avion.

Question 17 : Y avait pas une personne qui répondait au nom de Dave ?

Réponse : La personne du nom de Dave est venue au mois de Juillet à Gènepi et je l'ai rencontré là-bas lorsque l'avion avait été vendu. C'était pour lui remettre le dossier technique et pour récupérer les effets de la Présidence qui étaient dans l'avion.

Question 18 : Dave n'est pas venu à Baltimore ?

Réponse : Non

Question 19 : Etiez-vous au courant que Mr Dave a inspecté l'avion à Bujumbura en décembre 2005 ?

Réponse : Je ne peux savoir la période précise mais ce que je sais c'est que Mr Dave est venu avant la vente de l'avion et Mr Martin MBAZUMUTIMA m'a demandé de l'accompagner pour voir l'avion.

Question 20 : Lorsque vous l'avez accompagné pour inspecter l'avion, est ce qu'il vous a posé des questions sur l'état de l'avion ou vous a-t-il demandé des informations sur l'avion ?

Réponse : Monsieur Dave ne m'a pas demandé des éléments techniques sur l'appareil. Mais la fiche technique je l'ai faite et je l'ai remise au Chef de Cabinet. Si cette fiche a été donnée à Monsieur Dave, moi je ne saurais le dire.

Question 21 : Etes-vous au courant d'un quelconque rapport d'inspection dressé à cet effet ?

Réponse : Je suis au courant du rapport technique d'inspection à travers les médias. Je ne sais pas qui a fait ce rapport et j'ai été étonné d'entendre certaines mentions de ce rapport.

Question 22 : Sur la fiche technique que vous avez donnée au Chef de Cabinet du président, y avait-il des défauts qui y étaient signalés ?

Réponse : Par la fiche technique, il faut entendre le renseignement général de l'appareil, sur ses constituants, sur ses équipements et on mentionne à la fin que l'avion est en ordre de vol ou non. Et pour le cas d'espèce il était en ordre de vol.

Question 23 : Quelle est la durée d'un certificat de navigabilité ?

Réponse : Le renouvellement du certificat est effectué par les services de l'Aéronautique civil. Pour un renouvellement régulier cela se fait en une journée. Ceci veut dire quoi. Ceci veut dire que lorsqu'il n'y a pas eu sur l'avion de grands travaux, le renouvellement se fait en une journée ou deux.

Je jure que le présent proces-verbal est sincère et conforme aux déclarations de la personne entendue

Sé Arthémon RWAMIGABO

Sé Hon. Chantal RUVAKUBUSA

Sé Hon. Sylvestre BIKORINDAGARA

Sé Hon. Benoît NDABASHIKA

Audition du Pilote Général de Brigade Charles NKUSI

L'an deux mil sept, le onzième jour du mois de décembre, la Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 a procédé à l'audition de Monsieur NKUSI Charles, fils de RUKAMATA Etienne et MISIGARO Adèle, né le 14 juin 1955 résidant actuellement à KININDO

Question 1 : Pourriez-vous nous dire l'objet de votre mission à Genève lors du dernier vol en avril 2006 de l'avion Falcon 50 ?

Réponse : Je crois que la réponse à votre question se trouve dans l'ordre de mission que le Gouvernement du Burundi nous a délivré. Nous étions une équipe de cinq personnes. A Genève, il s'agissait d'une mission d'inspection générale de Jet Falcon 50. En France et à Baltimore aux Etats-Unis, c'était pour une mise à jour des connaissances dans le domaine de l'aviation.

Question 2 : Pourriez-vous nous donner l'identité de ces cinq personnes qui ont effectué cette mission ?

Réponse : Il s'agissait de :

1. L'Honorable MBAZUMUTIMA Martin, Chef de Cabinet Civil du Président de la République
2. Le Général de Brigade NKUSI Charles : Pilote
3. Monsieur Arthémon RWAMIGABO : Pilote
4. Monsieur BIZIMANA Léonidas : Technicien.

Je viens de constater que sur la lettre qui est venue de TRANSAIRCO, il y a une autre personne du nom de Dave.

Question 3 : Avez-vous voyagé avec ses cinq personnes à bord du Falcon 50.

Réponse : Nous étions à quatre, Arthémon, Antoine, Léonidas et moi-même

Question 4 : Est-ce que Monsieur Dave DIRHEN était avec vous à Genève. Quels ont été vos entretiens chez TRANSAIRCO ?

Réponse : Monsieur Dave DIRHEN aurait été avec nous que je ne l'aurais pas su parce que je ne le connaissais pas. Et s'agissant des entretiens, il n'y en a pas eu parce qu'on a juste déposé l'avion pour l'entretien.

Question 5 : En voyageant à bord de cet avion, étiez-vous au courant que l'avion présentait des défaillances techniques ?

Réponse : Non, il s'agissait d'un travail de routine à savoir l'entretien de l'avion et on n'attend pas que l'avion tombe en panne pour faire ce genre de travail. Sinon on n'aurait pas pris cet avion sachant qu'il avait des problèmes

Question 6 : Quelle devrait être la durée normale de cet entretien de l'avion Falcon 50.

Réponse : Deux semaines

Question 7 : N'avez-vous jamais entendu parler des défauts sur l'appareil Falcon 50 avant son dernier vol vers Genève ?

Réponse : Non

Question 8 : Pas même à travers les médias ?

Réponse : Vous voulez dire ce que l'on entendait à la radio ? Au Burundi ? En fait, cela ne venait pas des techniciens, ces histoires qu'on racontait à la radio. On ne nous a jamais approché. En fait, c'est la première fois qu'on nous interpelle pour parler de cette question.

Question 9 : Vous dites que c'est la première fois qu'on vous interpelle, est-ce que vous n'avez pas rencontré les auditeurs ?

Réponse : Non

Question 10 : Ni la Commission SINAKWA ?

Réponse : Non

Question 11 : Pourquoi avez-vous laissé l'avion Falcon 50 à Genève alors qu'il ne présentait aucune défaillance ?

Réponse : L'avion, on l'a d'abord déposé à Genève pour entretien. Nous, nous sommes allés aux Etats-Unis On pouvait, soit revenir avec un autre appareil soit alors passer à Genève pour récupérer notre appareil. Quand on a quitté Genève, on ne pouvait pas dire qu'on laissait l'avion sans raison, il était encore en entretien. C'est bien sûr des hypothèses que je fais, les informations n'étaient pas données de façon claire.

Question 12 : Pouvez-vous nous dire la nature de votre billet d'avion. Est-ce que c'était un billet BUJUMBURA-GENEVE-BALTIMORE-BUJUMBURA ou BUJUMBURA-GENEVE-BUJUMBURA ou autre chose ?

Réponse : A l'allée jusqu'à Genève, on a voyagé à bord du Falcon 50, notre avion. Le billet Genève – Baltimore nous a été donné à Genève. C'était un billet Genève – Baltimore- Bujumbura.

Question 13 : Qui vous a remis ces billets ? Est-ce que ces billets ont été achetés par le Gouvernement du Burundi ?

Réponse : Je ne sais pas vraiment. Ca m'étonnerait que ce soit le Secrétaire Général du Gouvernement. En fait, sur le billet l'acheteur n'est pas mentionné. Je ne peux pas dire qui a acheté ces billets, mais on nous a remis des billets. Il y avait en fait pour le voyage Genève-Baltimore, un couple d'étrangers, je dis couple parce qu'ils portaient le même nom, ils s'occupaient visiblement de l'intendance des frais de déplacement et autres.....

Question 14 : Quelle est l'identité de ce couple ?

Réponse : Je ne sais pas si j'arriverais à donner leur identité mais le nom c'était.....

Question 15 : Vous parlez de deux alternatives : ou bien rentrer avec le nouvel appareil ou récupérer le Falcon, pourquoi pas une troisième alternative rentrer avec les deux appareils ?

Réponse : Toutes les alternatives étaient possibles. D'ailleurs on est rentré avec un avion de ligne. Tout ce qu'on prévoit ne se réalise pas forcément. La preuve, on est rentré à bord d'un avion de ligne. Quand à la troisième alternative que vous mentionnez, à savoir prendre le Falcon 50 après l'entretien et puis acheter un autre avion, moi je ne suis pas rêveur.

Question 16 : Est-ce que vous n'avez reçu l'ordre de laisser l'appareil à Genève ?

Réponse : Nous n'avons pas reçu l'ordre comme tel. Lorsque nous avons quitté les Etats-Unis l'avion était encore en entretien. L'entretien touchait à sa fin.

Question 17 : Pour quelle raison vous n'êtes pas retournés à Genève pour récupérer l'avion puisque l'entretien touchait à sa fin ?

Réponse : Au bout de toutes ces démarches, on a compris qu'il y avait un processus de vente et d'acquisition d'un autre appareil.

Question 18 : Avez-vous suggéré au Chef de Cabinet Civil du Président de la République passer récupérer l'avion ?

Réponse : Ce n'était plus une question de suggestion. On nous dit : « la Banque Mondiale donne l'autorisation de vendre mais pas celui d'acheter ». Dès lors nous avons fait cap sur Bujumbura.

Question 19 : Vous aviez donc un billet aller Baltimore et retour sur Bujumbura ?

Réponse : Je pense que nous avons deux billets. Un pour Genève-Baltimore et un deuxième pour Baltimore-Bujumbura.

Question 20 : En quoi consistait votre mission à Baltimore aux USA ?

Réponse : Nous sommes partis à Baltimore pour faire un stage de qualification sur un autre type d'avion que nous étions supposés acheter aux Etats-Unis.

Question 21 : Avez-vous visité cet avion ? Si oui, quel était le type de cet avion ?

Réponse : Oui, nous avons visité cet avion. Il était du type G3, de fabrication américaine.

Question 22 : Connaissez-vous les raisons pour lesquelles cet avion n'a pas été acheté ?

Réponse : Pas vraiment, mais on nous a laissé comprendre que la Banque Mondiale n'était pas favorable à l'achat.

Question 23 : Quels étaient les membres de la délégation à Baltimore et leur identité ?

Réponse : C'était une équipe de cinq burundais :

1. Mr MBAZUMUTIMA Martin
2. NKUSI Charles
3. RWAMIGABO Arthémon
4. GATOTO Antoine
5. BIZIMANA Léonidas

Nous étions en compagnie d'un couple d'étranger qui répondant au nom de

Question 24 : Mr Dave DIRHEN ne faisait pas partie de la mission ?

Réponse : Je ne me souviens pas l'avoir vu mais j'ai entendu parler de lui

Question 25 : Lors de votre mission à Genève, n'avez-vous pas vu une personne en dehors des cinq que vous avez mentionnés qui aurait inspecté l'avion chez TRANSAIRCO ?

Réponse : Oui, j'ai aperçu quelqu'un, visiblement un américain, qui inspectait les documents du Falcon 50 et à la fin de son inspection, il a déclaré que tout allait bien.

Question 26 : Pourriez-vous nous dire son identité ?

Réponse : Non, vraiment, mais il a sûrement laissé des traces notamment chez TRANSAIRCO.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère et conforme aux déclarations de la personne entendue

Sé Charles NKUSI

Sé Hon. Chantal RUVAKUBUSA

Sé Hon. Sylvestre BIKORINDAGARA

Sé Hon. Benoît NDABASHIKA

Audition du Secrétaire Général du Gouvernement, Monsieur Philippe NZOBONARIBA.

L'an deux mil sept, le onzième jour du mois de décembre, la Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 a procédé à l'audition de Monsieur NZOBONARIBA Philippe, fils de RUNYERETSE François et BUTOYI Modeste, né à la Colline Gasura, Commune MBUYE, Province Muramvya, résidant actuellement à Gikungu, province Bujumbura, Profession : secrétaire Général du Gouvernement.

Question 1 : Quand est-ce que la question de l'avion présidentiel Falcon 50 fut traitée en Conseil des Ministres ? Pouvez-vous nous dire ce que vous savez à ce sujet ?

Réponse : Ce que je peux vous dire c'est que d'abord en tant que Secrétaire Général du Gouvernement nous avons en charge la prise de notes des débats qui s'échangent en Conseil des Ministres. Effectivement, la question de la vente de l'avion Falcon 50 a été envoyée en séance du 26 mai 2006 où il était prévu dans la semaine du 18 au 26 mai donc trois sessions de séance de travail hebdomadaire. La question de la vente de l'avion a été évoquée au cours de l'analyse du point sept inscrit à l'ordre du jour des séances des trois journées ci-haut évoquées où il était question d'analyser la loi des finances révisée pour l'exercice 2006.

Au courant de l'analyse de ce point, le Ministre des Finances de l'époque a évoqué plusieurs facteurs et exigences que la Banque Mondiale et le FMI mettaient en avant comme conditionnalité pour pouvoir accepter la révision à la hausse de certaines rubriques budgétaires. Notamment il a informé le Conseil des Ministres que la Banque Mondiale était ferme sur le fait qu'il fallait un redressement des recettes comme préalable avant de penser à envisager de relever les dépenses.

La vente de l'avion n'était pas inscrite comme tel à l'ordre du jour. C'est dans la série des recommandations visant à rehausser les recettes que la vente de l'avion a été citée comme étant une de ces recommandations. Notamment le :

1. Constat que l'avion avait des difficultés
2. Coût très élevé de la réparation

Après les explications du Ministre, le Conseil des Ministres a accepté le principe de la vente et recommandé le respect des procédures. Le Conseil des Ministres n'était pas habilité à analyser techniquement le dossier présenté par le Ministre des Finances et a fait confiance à ce dernier. Le principe est que les dossiers inscrits à l'ordre du jour sont transmis aux membres du Conseil des Ministres 48 heures avant la réunion. Pour le cas d'espèce, même si le dossier n'était pas sur l'ordre du jour, elle s'inscrivait sur la réponse à apporter au point 7 des éléments pouvant mettre à contribution pour relever les recettes de l'Etat.

Question 2 : Est-ce que vous pouvez nous dire au sein du Gouvernement qui est responsable de l'avion présidentiel ? Est-ce le Ministre des Finances ?

Réponse : La question m'est difficile, mais ce que je sais c'est que le Ministre des Finances est la centralisation des biens de l'Etat.

Question 3 : Est-ce que le Ministre des Finances n'a pas évoqué au moins une personne qui lui a donné un avis sur la défectuosité de l'avion ?

Réponse : Je pense que l'idée de la vente et de la défectuosité incombe à l'utilisateur.

Question 4 : Vous dites que le Ministre des Finances a présenté un gros dossier. Est-ce que le Conseil des Ministres l'a accepté comme tel ?

Réponse : Le dossier n'a pas été présenté pour analyse technique. Le dossier volumineux était présenté pour appuyer les dires du Ministre.

Question 5 : Mr le Secrétaire Général du Gouvernement, l'avion étant affecté au déplacement du Chef de l'Etat, est-ce il y a eu discussion, au moins, sur le futur moyen de déplacement du Chef de l'Etat ?

Réponse : La question n'a pas été analysée comme telle. Ce n'était pas au Conseil des Ministres de se pencher sur la question.

Question 6 : Trouvez-vous normal que ce soit le Ministre des Finances qui propose le déplacement de l'avion à la place de son utilisateur ou du Ministre des Transports tout au moins ?

Réponse : En tant que Secrétaire Général du Gouvernement, je n'ai pas à porter de jugement sur qui est habilité à faire cela ?

Question 7 : Est-ce que le Ministre des Finances a indiqué aux membres du Conseil des Ministres l'identité des gens qui ont fait l'évaluation ? Est-ce que après la vente de l'avion le Ministre des Finances a fait rapport au Conseil des Ministres ?

Réponse : Sur la première question, je ne pourrais me prononcer. Ce dont je me souviens c'est que la question de vente était présentée comme un aboutissement.

Question 8 : La question du Falcon 50 a été évoquée par le Ministre des Finances. Y-a-il y eu un autre membre du Conseil des Ministres qui aurait soulevé cette question pour un débat ?

Réponse : Si je me souviens bien, la question n'était pas posée comme un point à l'ordre du jour, les membres du Conseil des Ministres n'ont pas mis en doute la position des connaisseurs.

Question 9 : peut donc dire que la décision a été prise par un seul membre du Gouvernement ?

Réponse : Non, un membre du Gouvernement a présenté un dossier technique et ce dossier a été avalisé par les membres du Conseil des Ministres.

Question 10 : Le Burundi ne disposait que d'un seul avion présidentiel, pouvez-vous nous dire quelle a été la réaction du Président de la République quand il a entendu que son avion allait être vendu ?

Réponse :

Question 11 : Est-ce que le Président de la République participait à ce Conseil des Ministres ? Si oui est-ce qu'il était d'accord sur la décision de vendre l'avion ?

Réponse : C'est lui-même qui présidait la séance. Le Président de la République suit aussi les conseils techniques dans tous les termes.

Question 12 : Pouviez-vous nous confirmer si le Président de la République était déjà informé de l'état défectueux de l'avion ?

Réponse : Je ne peux pas vous confirmer cela parce que la sécurité du président de la République n'est pas dans mes attributions.

Question 13 : Avez-vous eu connaissance d'une conférence de presse animée par le Président du parti CNDD-FDD d'alors et faisant état d'une défectuosité du Falcon 50 ?

Réponse : Non

Question 14 : C'est à partir du dossier présenté par le Ministre des Finances que le Conseil des Ministres a décidé la vente de l'avion Falcon 50. Est-ce le Conseil des Ministres qui avait mandaté le Ministre des Finances pour faire l'expertise ?

Réponse : Le Conseil des Ministres n'a pas mandaté le Ministre des Finances pour faire l'expertise du Falcon 50. Le Conseil des Ministres a pris acte du dossier technique de l'avion Falcon 50.

Question 15 : Combien de temps a pris le débat sur la vente de l'avion Falcon 50 ?

Réponse : En termes de minutes, je ne peux le dire, mais les membres du Conseil des Ministres l'ont débattu, disons autour de 10 à 15 minutes.

Question 16 : Par qui les experts qui ont fait l'évaluation et l'expertise avaient-ils été mandatés ?

Réponse : Il faut poser la question au Ministre des Finances.

Question 17 : Le 31 mars 2006, vous avez signé un ordre de mission pour un groupe de personnes dont Monsieur MBAZUMUTIMA, trois pilotes et un ingénieur technicien. Qui avait formulé la demande ?

Réponse : Le Secrétariat du Gouvernement délivre les ordres de mission sur requête. L'avion présidentiel étant sous la gestion de la Présidence, nous avons établi cet ordre de mission sur requête.

Question 18 : Avez-vous acheté le billet d'avion pour Genève-Baltimore et de Baltimore-Bujumbura ?

Réponse : Je ne pourrais vous le dire.

Question 19 : Au retour, la délégation vous a-t-il fait rapport ?

Réponse : Le rapport est donné à qui de droit en l'occurrence au Président de la République.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère et conforme aux déclarations de la personne entendue.

Sé Philippe NZOBONARIBA

Sé Hon. Chantal RUVAKUBUSA

Sé Hon. Sylvestre BIKORINDAGARA

Sé Hon. Benoît NDABASHIKA

Audition de l'Honorable Alice NZOMUKUNDA

L'an deux mil huit, le dix huitième jour du mois de Janvier, la Commission Parlementaire d'Enquête sur la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 a procédé à l'audition de l'Honorable Alice NZOMUKUNDA, fille de BARARYIHAYE Pie et de MBONIMPA Agathe, née à Nyakabiga en Mairie de Bujumbura, résidant actuellement à Kiriri en Commune Rohero.

Question 1 : Honorable Alice NZOMUKUNDA, que savez-vous de la vente de l'avion Falcon 50 ?

Réponse : La question est un peu difficile à répondre parce qu'elle est générale. S'il y avait une question qui me concerne directement, je crois que là je serais mieux outillée pour y répondre.

Question 2 : Vous étiez à l'époque de la vente de l'avion Falcon 50, deuxième Vice Présidente chargée des questions économiques, quel a été votre rôle dans cette opération ?

Réponse : Effectivement, j'étais Vice Présidente de la République chargée des questions économiques et sociales mais malheureusement je n'ai pas été impliquée ni de près ni de loin dans la vente de cet avion. Ce qui est quand même paradoxal au vu de mes fonctions iii

Questions 3 : Pourquoi alors, à ce moment-là vous n'avez pas réagi en votre qualité de Vice-Présidente ?

Réponse : Quand j'ai été informée de cette vente par une lettre m'envoyée par l'OLUCOME, j'ai directement réagi et j'ai contacté le Président de la République. J'en ai parlé le soir même lors d'une réunion à laquelle participaient les cadres du CNDD-FDD.

Question 4 : Quand a eu lieu cette réunion ? Quelle a été la réaction des participants à cette réunion ?

Réponse : La réunion a eu lieu le lendemain de la réception de la lettre de l'OLUCOME. Ma réaction était que je m'insurgeais contre cette vente, vu le contenu de la lettre de l'OLUCOME. En même temps, les institutions de Bretton Woods s'insurgeaient contre cette vente et mettaient en cause le don de 90 000 000 de dollars qui allait nous être versé n'eut été cette vente. Il fallait revoir les procédures de vente et j'estime qu'il fallait arrêter cette vente plutôt que de perdre ce don.

A cours de cette réunion, c'était presque un monologue entre moi-même et le Président du Parti CNDD-FDD, lui il avait sa position, moi la mienne ; c'était un vrai dialogue de sourd. Finalement, le Président du CNDD-FDD a finalement accepté de mettre sur pied une commission désignée par lui-même et il m'a nommé président de la commission qui devait faire la lumière sur cette vente et qui devait produire un rapport.

Question 5 : Vous dites que vous avez appris la vente du Falcon 50 par l'OLUCOME Est-c que vous n'étiez pas au Conseil des Ministres du 26 mai 2006 et aussi n'avez-vous pas eu échos de la conférence de presse du Président du CNDD-FDD faisant état de la vente de cet avion ?

Réponse : Je parle de la réaction de l'ULUCOME, après la vente de cet avion, sinon tout le monde a entendu l'idée de vendre cet avion. Une autrefois, je voyageais, aux Etats-Unis il y a un expatrié qui est venu me voir par le canal de Mr Steve Declif qui était mon Conseiller chargé de la Communication. Il a dû me trouver chez moi. Il me persuadait qu'en tant qu'expert dans l'avion, l'idée de vendre le Falcon 50 n'était bonne parce qu'il était en bon état. Je lui ai dit que j'allais passer l'information à qui de droit.

L'autre fois, c'est au Conseil des Ministres, l'information nous a été donné en divers. Il y avait pas moyen de faire des débats. Les gens n'ont fait que compatir sur le fait que le Président n'allait plus voyager avec son propre avion, qu'il allait devoir voyager comme tout autre passager. Pour moi, en ma qualité de Vice – Président, être informée, devait être au niveau des procédures ; qui doit composer la commission, qui doit vendre l'avion, bref toute la procédure jusqu'à la vente effective. C'est pourquoi je considère que je n'ai pas été informée.

Question 6 : Quelle est l'identité de cet expatrié ? Qu'avez-vous fait des informations qu'il vous a livrées ?

Réponse : Je ne me rappelle pas exactement de son nom, plus tard j'ai appris que cette personne a postulé pour l'achat de cet avion et qu'elle a par ailleurs porté plainte. Je me souviens qu'elle représentait BOMBARDIER Canada. Les informations qu'elle m'a livrées, je les ai communiquées au Président de la République.

Question 7 : Quelle a été la réaction du Président de la République à ce sujet ?

Réponse : Le Président de la République m'a dit que les informations me livrées par cet expatriés sont fausses et qu'il avait d'autres informations de la part des pilotes. Que de toutes les façons la décision est déjà prise que l'avion doit être vendu.

Question 8 : peut-on connaître la période où vous vous êtes entretenus avec le Chef de l'Etat à ce sujet et par quel moyen ?

Réponse : C'était juste après ma mission aux Etats-Unis et je lui ai parlé lorsque je lui faisais rapport de ma mission. C'est je crois au moins de mai 2006.

Question 9 : N'avez-vous pas cherché à informer ou confirmer les informations données par le Chef de l'Etat ?

Réponse : Je n'avais pas à mettre en doute les informations données par le Président de la République par des dires d'un inconnu. Par ailleurs le Falcon 50 était géré par la Présidence et je me disais que lors de la vente on procédera tout d'abord à l'expertise comme cela se fait pour toute vente.

Question 10 : Est-ce que le Président de la République a participé à cette réunion des cadres du CNDD-FDD. Quel était le contenu des discussions à cette réunion.

Réponse : Le Président de la République ne participait pas à cette réunion. Le contenu des échanges entre moi et le Président du Parti CNDD-FDD, lorsque je m'insurgeais contre les procédures, lui s'attaquait à la personne qui avait porté plainte disant qu'il connaît la personne, que c'est un escroc. Pour moi, ce n'était pas par rapport à cette personne que je m'insurgeais mais contre toute cette procédure de vente et aussi par rapport à ce don qu'on n'allait pas avoir.

Question 11 : Comment le point sur la vente a été introduit en Conseil des Ministres et quelle décision a été prise ?

Réponse : Le point a été introduit en divers comme toute autre question en Conseil des Ministres. En Conseil des Ministres, chaque membre peut lever le doigt à la fin des points programmés pour informer sur l'un ou l'autre point. Voilà, le Ministre des Finances a levé le doigt ce jour-là pour présenter ce point. Il a dit qu'il a demandé aux institutions de Bretton Woods de vendre l'avion pour en acheter un autre en payant un montant supplémentaire. Que ces institutions ont refusé cela parce que on ne peut pas prendre un crédit qui n'est pas « consortium ». Mais que finalement il faut vendre l'avion pour ne pas supporter les coûts de réparation trop chers ainsi que les frais de parking. Il disait aussi que le certificat de navigabilité allait expirer et qu'à ce moment il ne sera plus possible de vendre l'avion Falcon 50. Le Président de la République a confirmé ces informations et a dit qu'on n'avait plus de choix, qu'il fallait vendre l'avion.

Question 12 : Est-il de coutume pour le Conseil des Ministres de prendre une décision si importante en divers et sans se baser sur des documents tangibles ?

Réponse : Pour moi, c'était tout juste une information et non une décision prise. Je me disais qu'il allait y avoir une réunion par après pour en discuter.

Question 13 : Est-ce que le Conseil des Ministres a mandaté quelqu'un pour vendre cet avion ?

Réponse : Je ne souviens pas avoir pris une décision quelconque à ce sujet pour donner mandat à telle ou telle autres personne. Les gens ont discuté et ont compati sur le fait que le Président n'allait plus voyager avec son avion et lui n'y trouvais aucun problème.

Question 14 : Vous avez dirigé une commission qui était chargée de faire la lumière sur cette vente. Quelles ont été les conclusions de cette commission ?

Réponse : Effectivement, j'ai présidé la Commission mise en place par le Président du CNDD-FDD. Malheureusement on n'a pas pu faire de rapport parce que la suite a été celle que vous avez vue. La tendance a été de couvrir le Ministre des Finances pour dire que c'est une décision prise par le Gouvernement. Ce que je n'ai pas accepté, surtout que la vente n'avait pas suivi les procédures légales. On avait recommandé que le Ministre des Finances contacte les institutions de Bretton Woods, qu'il reconnaisse les faits et demande pardon pour le déblocage des fonds. Malheureusement, le Ministre KARENKA Ramadhani, porte parole du Gouvernement a sorti un communiqué impliquant tout le Gouvernement. Je n'étais pas d'accord parce que je lui avais demandé de ne pas sortir ce communiqué tant que j'en n'aurai pas parlé avec le Chef de l'Etat.

C'est à partir de là que j'ai commencé à avoir des problèmes et que j'ai été taxée de ne pas être solidaire avec le Gouvernement.

Question 15 : Trouvez-vous normal le fait que la commission soit désignée par le Président du CNDD-FDD ? Que Monsieur NGOXEMBONA y figure comme membre et que par ailleurs tous les membres de cette commission soient du CNDD-FDD ?

Réponse : C'était déjà en soi difficile de décrocher la mise en place de cette commission vu la dictature qui régnait au sein du Parti CNDD-FDD. C'est lui-même qui désignait les membres en sachant pourquoi il le faisait. Déjà au cours de la réunion des cadres du CNDD-FDD, les seules personnes qui ont eu à intervenir, étaient Monsieur NGOWEMBONA qui disait que je mentais et Maître NIRAGIRA Clotilde, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, qui s'exprimait sur les documents présentés par Gilles BOUCHER

Question 16 : Vous nous avez parlé de la lettre vous adressée par l'OLUCOME, der la réunion des cadres du CNDD-FDD, de la commission que vous présidiez et du Conseil des Ministres. Pourriez-vous nous parler chronologiquement comment ces faits se sont passés ?

Réponse : Sur la chronologie des événements, il y a eu le Conseil des Ministres où on a présenté le point en divers, par après il y a eu la vente, après la lettre de l'OLUCOME est tombée, qui a été suivie par la réunion des cadres du Parti CNDD-FDD et enfin la mise en place de cette commission.

Question 17 : Vous avez dit qu'il a été recommandé au Ministre des Finances de reconnaître ses erreurs devant les bailleurs de fonds, est-ce que lui il les reconnaissait ?

Réponse : Il était difficile qu'il reconnaisse ses erreurs. Mais quand on lui a montré ne fusse qu'au niveau de la procédure, il y avait des erreurs. Notamment, qu'il fallait une commission pour vendre l'avion, qu'il devait y avoir un appel d'offre international, que l'offre ne devait pas être dans une seule langue et dans un seul journal local « le Renouveau », il a reconnu quand même que c'étaient des erreurs, qu'il allait contacter les bailleurs pour s'excuser en arguant que cela a été dû à la précipitation.

Question 18 : Dans la liste des documents mentionnés au niveau de la commission mise en place par le Président du CNDD-FDD, il ne figure pas de contrat de vente. Pourquoi en votre qualité de Deuxième Vice Présidente de la République, n'aviez vous pas annulé l'opération parce que la vente n'était pas encore effective sans contrat de vente ?

Réponse : Dans toutes les réunions où j'ai participées, j'ai toujours demandé que l'on annule la vente. Qu'il fallait considérer les 90 000 000 de dollars qu'on allait avoir et non les quelques 3 millions issus de vente. Qu'il fallait annuler peu importe les conséquences financières, que de toutes les façons elles allaient être inférieures au don. Quand j'en ai parlé au Président de la République, il a accepté au départ qu'on annule la vente et que j'en parle au Ministre des Finances. Quand j'ai contacté ce dernier, il m'a dit que c'était trop tard. Quand j'ai dit que c'est un ordre du Président de la République et que je devais le faire, qu'il fallait qu'il me ramène le document de la vente pour que je le fasse moi-même. Il m'a promis de me les donner le soir, il n'est pas venu.

Le lendemain il éteint le téléphone toute la journée. J'ai dû envoyer un message au Président du CNDD-FDD pour lui dire que je ne le trouve pas alors que j'ai un ordre urgent du Président de la République à exécuter. Il m'a dit : « qu'il est malade, qu'il allait venir me voir le lendemain ». Le lendemain effectivement, il m'a appelé pour me dire que c'était trop tard parce que l'avion ne se trouvait plus sur le sol helvétique. Il ne m'a pas ramené les documents.

Question 19 : Vous avez dit que le Président de la République avait accepté au départ que l'on annule la vente. Cela veut-il dire que par après il a changé d'avis. Comment cela s'est passé ?

Réponse : Effectivement, le Président de la République avait accepté l'annulation de cette vente. Par après lorsque je lui ai dit que les institutions financières insistaient là-dessus, il m'a dit de ne plus m'occuper de cette affaire, que je laisse le Ministre des Finances se débrouiller. Que si ces institutions devaient m'en parler encore une fois, que je dois leur dire que la question qui nous occupe actuellement est celle de la sécurité. Que d'ailleurs il y a un éventuel de Coup d'Etat dans lequel je suis citée.

Question 20 : On ne voit aucun écrit officiel de votre part qui montre que vous vous êtes inscrite en faux contre cette vente. Y a-t-il une raison particulière à cela ?

Réponse : Effectivement, j'ai traité verbalement la question parce que je n'avais aucun document de référence pour écrire. Dans toutes les réunions du parti, j'ai demandé qu'on annule la vente. Quand j'ai envoyé le communiqué de presse au Président de la République demandant le limogeage du Ministre des Finances pour sauvegarder les bonnes relations avec les institutions de Bretton Woods, le Président du Parti CNDD-FDD m'a traité de méchante envers quelqu'un avec qui j'ai vécu en Belgique. C'est à partir de là que le Président du CNDD-FDD m'a accusé de manque de solidarité avec l'équipe gouvernementale.

Question 21 : Lorsque vous nous dites que vous jugez que la vente était inopportune et que l'on consulte les conclusions du rapport de la commission que vous présidiez, nous constatons que vous n'avez faits que relever quelques irrégularités procédurales. Ne trouvez-vous pas qu'il y a contradiction ?

Réponse : Je vous ai dit qu'on n'a pas déposé le rapport parce que l'on n'était pas d'accord sur son contenu. On n'a fait que constater ces irrégularités, c'est tout ce que l'on pouvait faire.

Je jure que le présent procès verbal est sincère et conforme aux déclarations de la personne entendue.

Sé Hon. Alice NZOMUKUNDA

Pour la Commission

Sé Hon. Chantal RUVAKUBUSA

Sé Hon. Sylvestre BIKORINDAGARA

Sé Hon. Benoît NDABASHIKA

Audition de Monsieur Joseph NTIRANDEKURA

L'an deux mille huit, le vingt et unième jour du mois de janvier, la Commission d'Enquête Parlementaire su la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 a procédé à l'audition de Monsieur Joseph NTIRANDEKURA, fils de YANGAYANGA et de BAMBONEYEHO, né le 15/10/1959 à Butwe, en Commune Matana, Province Bururi, de nationalité Burundaise, résidant actuellement à Kinindo en Mairie de Bujumbura, profession : Fonctionnaire de l'Etat, Ancien Chef de Cabinet a.i lors de la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 et procès verbaliste lors de l'ouverture des enveloppes de la vente du Falcon 50.

Question 1 : Mr Joseph NTIRANDEKURA, lors de l'ouverture des offres sur la vente de l'avion Falcon 50, quel était votre rôle ?

Réponse : Lors de l'ouverture des enveloppes, j'étais dans la salle en tant que rapporteur procès verbaliste. J'étais Chef de Cabinet a.i au moment de l'ouverture des enveloppes mais e ne savais qu'il y a cette activité d'ouvrir les enveloppes. Le Ministre m'a appelé et m'a dit de venir prendre le PV et j'avais vu trois personnes entrer chez le Ministre. Il était question d'ouvrir les enveloppes sur l'achat et la vente de l'avion Falcon 50.

Question 2 : Est-ce qu'avant l'ouverture des enveloppes vous n'avez pas eu échos de la vente du Falcon 50 ?

Réponse : Avant je n'étais pas au courant car le jour de l'ouverture des enveloppes, à 10h00, il y a des journalistes qui se sont présentés, le secrétariat m'appelle, me dit : « Monsieur le Chef de Cabinet, il y a des journalistes qui viennent assister à une ouverture des enveloppes ». Je prends le téléphone, j'appelle le Ministre pour lui demander s'il y a une activité qui va être couverte par les médias ce matin ? Il me dit : « non ». J'appelle le secrétariat pour dire aux journalistes de retourner car il n'y a pas d'activité qui est prévue à cette journée. A dix heures, le Ministre m'appelle pour me dire qu'il y a une activité de vendre l'avion Falcon, avant je ne savais rien du tout.

Question 3 : Est-ce que 2 ou 3 jours avant vous n'étiez pas au courant de l'offre technique ou vous n'aviez pas donné aux soumissionnaires tout le dossier d'appel d'offre ?

Réponse : Les dossiers d'appel d'offre, je pense qu'ils ont été distribués au secrétariat parce que les dossiers étaient conservés confidentiellement par le Ministre des Ministres.

Question 4 : Pourriez-vous nous dire comment s'est déroulé l'ouverture des offres ?

Réponse : Lors de l'ouverture des enveloppes, il y avait trois soumissionnaires, le Ministre des Finances et moi-même. Le Ministre des Finances a remis les enveloppes aux soumissionnaires pour les ouvrir eux-mêmes. Mais avant le Ministre a décrit le contexte dans lequel l'avion allait être vendu.

Question 5 : Quels étaient les noms des soumissionnaires et quel était ce contexte là ?

Réponse : Les noms sont :

1. Daniel NKUBITO qui représentait ICARUS GROUP
2. Gilles BOUCHER qui représentait AERO TOY STORE
3. Dave DIHREN qui représentait DELAWARE CORPORATION.

Le contexte était que le Gouvernement du Burundi devait beaucoup d'argent à la Société Suisse TRANSARCO. La situation pour remettre en état l'avion nécessitait beaucoup d'argent et le Ministre des Finances disait que le Gouvernement ne pouvait pas avoir tout cet argent. Le Ministre des Finances a dit que « l'argent dû à la Société TRANSARCO sera à charge du soumissionnaire gagnant ».

Question 6 : Est-ce que vous n'avez pas été au courant des avis d'appel d'offre de la vente du Falcon 50 ?

Réponse : Franchement, je vous dis que je n'ai été appelé que pour prendre le PV et je n'ai même pas émis une opinion personnelle.

Question 7 : Pouvez-vous nous dire comment les enveloppes ont été ouvertes. Comment vous avez choisi le gagnant ?

Réponse : D'abord, je n'ai pas participé à la séance d'attribution du marché, j'ai participé uniquement à la séance d'ouverture des enveloppes. Quant à l'attribution du marché, je ne peux rien dire. Chaque soumissionnaire a ouvert son enveloppe et on a procédé à vérifier si le dossier au niveau administratif était correct et moi je prenais note. Après on a vérifié les enveloppes financières et il y a un soumissionnaire qui a été éliminé, celui qui représentait ICARUS GROUP car il n'avait pas payé la caution de soumission.

Pour ce qui est d'AERO TOY STORE, je crois qu'il y a un document qui était scanné alors que paraît-il, dans le dossier technique les dossiers scannés ou faxés n'étaient pas acceptables. Mais on a procédé à l'ouverture des deux enveloppes financières.

Question 8 : Normalement les enveloppes financières sont ouvertes quand les enveloppes techniques sont conformes à l'appel d'offres, qu'en dites-vous ?

Réponse : Il n'y a pas eu de commission d'analyse technique.

Question 9 : Est-ce qu'après tout cela, n'y-t-il pas eu proclamation de celui qui a gagné le marché ?

Réponse : Non, il n'y a pas eu de proclamation, seulement on a dit tel a soumissionné pour autant et tel pour autant mais pas de déclaration d'attribution de marché.

Question 10 : Est-ce que Mr Gilles BOUCHER aurait dit quelque chose après la lecture du résultat ?

Réponse : Il a dit « c'est moi qui offre pour un montant relativement élevé ».

Question 11 : Quelle a été la réaction de la salle, notamment celle du Ministre des Finances ?

Réponse : Le Ministre des Finances n'a pas réagi, je crois qu'il a pris acte.

Question 12 : Quelle a été la réaction des soumissionnaires suite à l'information que les arriérés de l'Etat à TRANSAIRCO seront à la charge du gagnant.

Réponse : Ils ont pris note et on a procédé à l'ouverture des enveloppes. Il n'y a pas eu d'échanges à ce propos.

Question 13 : Quand est-ce que Monsieur NKUBITO est parti ?

Réponse : Après l'ouverture de son enveloppe au niveau technique, plutôt au niveau administratif car il n'y avait pas de caution de soumission.

Question 14 : Etant spécialiste des marchés publics, pourquoi la proposition de Gilles BOUCHER a été considérée alors que sa procuration n'était pas conforme à l'original.

Réponse : Si je faisais parti d'une commission d'attribution des marchés, l'offre d'AERO TOY STORE n'allait pas être retenue parce qu'il ne remplissait pas les conditions.

Question 15 : Pensez-vous qu'à la fin de la soumission Gilles BOUCHER était convaincu de la perte de ce marché ?

Réponse : Je ne pense pas parce qu'il disait que « si on lui donnait 2 ou 3 jours, il allait payer ». Quelques jours après, j'ai appris qu'il passait au Cabinet du Ministre des Finances pour contester. Je n'étais plus là. J'ai entendu aussi qu'il a déposé une plainte à la Cour Administrative.

Question 16 : Mr Joseph, trouvez-vous normal que c'est le gagnant qui paie les dettes de l'Etat du Burundi envers TRANSAIRCO ? C'est des éléments nouveaux dans le cahier des charges.

Réponse : Moi, j'étais seulement procès verbaliste, je prenais seulement les notes.

Question 17 : Mr Joseph vous avez dactylographié le procès verbal le même jour, c'était à quelle heure ?

Réponse : L'ouverture des enveloppes a été terminée vers 11h00 et comme le Ministre des Finances devait voyager le lendemain, j'ai immédiatement dactylographié ce procès verbal.

Question 18 : N'avez –vous pas parlé avec le Ministre des Finances à ce sujet alors que vous étiez son Directeur de Cabinet a.i ?

Réponse : A ce sujet, non. J'ai seulement remis le procès verbal et il a voyagé (Monsieur le Ministre) le lendemain et nous n'avons pas échangé à ce sujet.

Question 19 : ICARUS GROUP a été éliminé dès le départ car il n'avait pas payé la caution de soumission et par après Gilles BOUCHER qui représentait AERO TOY STORE a été éliminé car il n'avait pas la procuration originale. Qu'en dites-vous ?

Réponse : ICARUS GROUP a été éliminé après avoir ouvert son enveloppe technique. Pour la question de Gilles BOUCHER , je ne peux pas répondre ; moi je prenais note seulement.

Question 20 : Une fois qu'ICARUS GROUP et AERO TOY STORE étaient éliminés il ne restait qu'un seul soumissionnaire. Comment procède-t-on normalement ? Est-ce qu'on relance le marché ou bien on retient l'offre du soumissionnaire restant ?

Réponse : Dans le cadre des marchés publics, il y a plusieurs clauses qui font que les marchés soient relancés. S'il reste soumissionnaire qui ne satisfait pas les conditions, même si ce sont plusieurs soumissionnaires qui ne satisfont pas ces conditions, on relance. Même si la valeur de l'objet à vendre n'est pas satisfaisante, on relance, donc il y a plusieurs conditions pour relancer un marché public.

Question 21 : Est-ce le cas d'espèces ?

Réponse : Je ne sais pas car je ne connais pas au niveau de l'expertise le montant qui avait été retenu, je me dis qu'il y a une expertise qui déterminait la valeur minimale de l'avion.

Question 22 : Jusqu'à quand, après la date du 23 juin 2006, vous avez continué à être Directeur de Cabinet a.i ?

Réponse : Jusqu'au lendemain le 24 Juin 2006 car le Chef de Cabinet titulaire est arrivé le même jour.

Question 23 : Autrement dit, vous ne connaissez pas cette lettre du Ministre des Finances adressée à AERO TOY STORE datée du 24 Juin 2006 ?

Réponse : Non.

Lu et approuvé

Sé Monsieur Joseph NTIRANDEKURA

POUR LA COMMISSION

Sé Hon. Chantal RUVAKUBUSA

Sé Hon. Sylvestre BIKORINDAGARA

Sé Hon. Benoît NDABASHIKA

Audition de Monsieur Gilles BOUCHER

L'an deux mille huit, le vingtième jour du mois de janvier, la Commission d'Enquête Parlementaire su la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 a procédé à l'audition de Monsieur BOUCHER Gilles, fils de Jean BOUCHER et de LAPERLE MARCELLE, né le 8 Octobre 1950 à Montréal Québec au Canada, de nationalité canadienne, résidant actuellement à Bujumbura, avenue de la Rizerie B.P. 1627, profession : représentant de l'ONG Terre Sans Frontières.

Question 1 : Monsieur Gilles BOUCHER, vous avez été un des soumissionnaires de l'avion Falcon 50. Pouvez-vous nous dire comment vous avez eu connaissance de l'intention de vendre l'avion et comment les choses se sont passées ?

Réponse : J'ai pris connaissance de la vente de l'avion Falcon 50 par l'appel d'offre paru dans le Journal « Le Renouveau » du 16 Juin 2006 qui s'est répété le 20 et le 21 Juin 2006 avec par ailleurs des disparités dans son contenu. Quand à me demander de relater comment les choses se sont passées, je préférerais que vous me posiez des questions précises et je vais vous donner des réponses précises ?

Question 2 : Dès que vous avez eu connaissance de l'appel d'offre. Qu'avez-vous fait comme démarches ou actions ?

Réponse : J'ai contacté la Société AERO TOY STORE pour lui demander s'elle est intéressée et s'elle peut soumissionnaire, je lui ai informé qu'il s'agissait d'une bonne affaire et elle a accepté de soumissionner.

Question 3 : Avez-vous contacté par la suite les Institutions du pays ou d'autres personnalités ?

Réponse : Effectivement, comme cela était marqué sur l'appel d'offre, j'ai contacté le Ministre des Finances. J'ai donc appelé le Chef de Cabinet ad intérim et c'est une dame qui m'a répondu. Elle m'a dit qu'elle n'était pas au courant de ce dossier. Elle m'a conseillé de contacter le Chef de Cabinet. Je me souviens que c'était le 19 Juin 2006, c'était un vendredi. J'ai parlé au Chef de Cabinet du Ministre des Finances qui m'a dit qu'on doit soumettre les enveloppes le 23 Juin. Comme on était le 20 Juin, il y avait urgence à le faire. A ce moment, le Chef de Cabinet m'a dit qu'il n'avait pas encore reçu du Ministre des Finances le cahier des charges. Ce n'est que le lendemain que je reçois un appel de lui me disant qu'il a reçu le dossier d'appel d'offre, que je pouvais donc payer 1000 dollars. J'ai payé à la BRB et muni de la preuve de paiement, le Chef de Cabinet a.i m'a remis un dossier tout chaud et m'a dit que ça vient d'arriver. Je l'ai regardé avec étonnement parce que le document était en anglais alors que la langue de travail était le français. J'ai pris le cahier de charge, j'ai regardé ce qu'il avait dedans et je me suis mis à préparer l'appel d'offre.

L'appel d'offre a été remis le 22 Juin, j'ai mon reçu. J'ai attendu la suite. J'ai demandé au Chef de Cabinet comment les choses allaient se passer et il m'a dit que les enveloppes seront ouvertes en présence du Ministre des Finances. Il m'a promis de me tenir informer.

J'ai reçu un appel le 23 Juin vers 15 heures me disant qu'on allait procéder à l'ouverture des enveloppes. Je me suis présenté à cette séance. Le Chef de Cabinet m'a reçu et m'a fait entrer dans le bureau du Ministre des

Finances. Nous sommes passés par la salle de conférence où j'ai vu que l'adjudicataire était déjà présent sur les lieux. Par après, le Ministre des Finances est arrivé et il s'est présenté à nous. Le représentant d'ICARUS GROUP qui était la troisième soumissionnaire est arrivé en dernier lieu. Les enveloppes étaient là et il y en avait trois.

Le Ministre des Finances s'est attardé sur mon cas en demandant : « est-ce que vous avez payé les frais 1000 dollars de dépôts ? ». J'ai dit oui, j'ai le reçu. Il a dit « je dois vérifier ». Je lui ai montré les papiers attestant que j'ai payé. Il ne semblait pas préoccupé pour les deux autres. Quand il a en tout cela, il s'est assis et je vais préciser comment la conjoncture était. Monsieur le Ministre des Finances était là, Monsieur Dave DIRHEN, il y avait le représentant d'ICARUS GROUP, moi-même et le Chef de Cabinet. Alors le Ministre des Finances parle avec Monsieur DIRHEN et il dit : « avant d'ouvrir les enveloppes, je voudrais m'assurer que nous sommes tous d'accord sur une chose, que celui qui gagnera le marché devra payer toutes les factures de réparation de l'avion présidentiel » ! Tout le monde a dit oui (sauf moi). J'ai dit que cela n'était pas mentionné dans le cahier de charge. Il a dit « sans cela, je n'ouvre pas votre enveloppe ». J'ai accepté et je me suis tourné vers Mr Dave DIHEN. Je lui ai demandé, Mr DIRHEN si les factures totalisaient un million de dollars, est-ce que vous accepteriez de payer. Il m'a répondu en anglais « Yes, no problem ». J'ai dit : « ce n'est pas mal Mr DIRHEN on ajoute un million, ça va » !

J'ai demandé la même chose à Monsieur NKUBITO Daniel, représentant ICARUS GROUP, il m'a dit oui, oui, même si c'était un million. Avant d'ouvrir les enveloppes, le Ministre des Finances a demandé si tout le monde avait payé les 100 000 de dollars parce que Mr NKUBITO Daniel était arrivé en retard. Ce dernier a répondu qu'il ne les avait pas payé et il a été exclu de l'ouverture des enveloppes contrairement à ce que dit le procès verbal et il est parti. Je ne saurais pas dire s'il a pris son enveloppe avant de partir.

Le Ministre des Finances a donc procédé à l'ouverture des enveloppes, les deux qui restaient en compétition. Le mien était en béton et il a fallu chercher des ciseaux pour l'ouvrir. Le Ministre des Finances a pris l'enveloppe de DELAWARE CORPORATION, l'a ouvert et a dit « voici l'offre de trois millions cent cinquante mille dollars ». Dans mon fort intérieur, j'étais très content parce que je me disais que j'allais gagner le marché. J'ai ensuite ouvert mon enveloppe, mais je précise aucune autre question n'a été posée par rapport à l'offre de trois millions cent cinquante mille dollars. Je n'ai pas senti que le Ministre des Finances était content. Je le dis très honnêtement, et il a dit ; « Cinq millions cent mille » et j'ai rectifié : « Cinq millions cent dollars ». Il a dit oui. Il a commencé à examiner mes documents : est-ce que ceci est un original ? Une procuration ? Cela m'a fort étonné et je lui ai dit : « j'ai la procuration originale sur moi ».

Comment la procuration originale, dans un exercice normale, découle de l'appel d'offre ; si j'avais gagné, j'aurais eu besoin à d'autres interventions (degrés) de la soumettre. J'ai dit, Mr le Ministre, vous avez une copie et j'ai l'original ? Il a pris le dossier, il l'a fermé et a dit : « tout semble bon ». Je lui ai demandé quelle sera la suite et il a dit « je vous écrirai ». Je lui ai dit : « Vous n'avez qu'à me communiquer le délai de paiement et un chèque vous sera envoyé rapidement par un virement bancaire ». J'ai dit que j'étais désolé pour Dave DIRHEN mais que c'était le jeu. A ce moment lui était entrain d'envoyer des SMS. Je suis sorti croyant avoir gagné et j'ai attendu. J'ai informé AERO TOY STORE que nous avons gagné et il était très content et il m'a dit s'ils veulent le virement la semaine prochaine, pas de problème on les paye tout de suite. J'ai attendu le lundi.

J'ai déposé ma lettre le lundi au Bureau du Ministre, la lettre précisait qu'on était prêt à fonctionner. C'est la lettre qui est mentionnée à la pièce 37 de la page 23 du rapport de « analysis /decision partners.

Le Ministre des Finances n'était pas là. Le planton l'a déposé sur son bureau. J'ai attendu le mardi, le mercredi, vous serez étonné, c'est mercredi en préparant mon dîner que j'ai arrêté de couper les oignons et que je me suis dit « il y a quelque chose qui ne vas pas » C'est bizarre ! J'ai aussitôt appelé le Chef de Cabinet, Monsieur Alexis, qui était revenu de mission et je lui ai dit que : « j'ai soumissionné pour cinq millions et que j'espère avoir gagné mais que je n'ai pas de nouvelles ». Il me dit : « Vous n'avez pas reçu votre lettre ? Je me suis étonné parce que la secrétaire était avisée qu'il fallait vous la remettre ». Il m'a demandé d'aller le voir à son bureau à 14h00 . Je me suis présenté mais il n'était pas là mais la secrétaire était là et je lui dis qu'elle est supposée m'avoir remis une lettre.

Elle me demande mon nom et je lui dis « Gilles BOUCHER », elle me dit qu'elle n'a rien pour moi et j'ajoute que c'était pour AERO TOY STORE et là elle comprend et elle commence à chercher dans les tiroirs. Elle a trouvé la lettre et m'a dit que c'est au Chef de Cabinet de me la remettre. J'ai attendu le Chef de Cabinet et lorsqu'il est arrivé, il m'a remis la lettre et le compte-rendu de l'ouverture des enveloppes. J'ai été estomaqué !!!

Ce qui m'a d'abord estomaqué c'est la date du 24 Juin parce que la secrétaire m'a dit que la lettre a été remise au gagnant le samedi 24 Juin au matin à 9h00. J'étais étonné que cela se soit fait rapidement. Monsieur le Chef de Cabinet m'a courtoisement dit : »C'était Mr Joseph NTIRANDEKURA qui le remplaçait. J'ai dit « ça va, donnez-moi ça, je prends acte de la décision ». Le Burundi a un Gouvernement démocratiquement élu et il y a une justice et j'ai dit laissons faire comme cela. Je suis retourné et mon partenaire aux USA était fort déçu. J'ai réfléchi à tout ça, je trouvais que légalement on était en droit de gagner. Je pense que vous avez la copie de notre lettre du 7 juillet adressée à la Cour Administrative, une lettre non vindicative qui fait seulement remarquer qu'on était en droit de gagner. Cette lettre a été déposée et par après je n'ai pas eu de nouvelles, d'autres nouvelles de l'Etat par rapport à ça. Seuls les journalistes m'ont appelé et j'ai refusé tout contact avec eux. J'ai toujours vu qu'on doit passer par un Etat de droit qu'est le Burundi et qu'on ne doit pas commencer à mettre les choses sur la place publique. J'ai respecté l'Etat Burundais en me disant que du moment que j'ai fait une proposition honnête et légale, je ne me reproche de rien. La seule communication que j'ai eue est celle du Chef de Cabinet qui m'assurait que le cent mille dollars de dépôt nous sera remboursé. Par après, j'ai reçu un appel d'un gars de Belgique pour le compte de « analysis /decision parthners » qui faisait le même travail que vous à qui j'ai dit que je n'ai aucun commentaire à faire sauf si l'Etat Burundais m'oblige à lui donner des informations ; que j'ai fait ce que je devais faire en déposant une plainte et que la justice tranchera.

Question 4 : Monsieur Gilles BOUCHER, pouvez-vous confirmer ici devant la Commission d'Enquête Parlementaire que lors de la séance d'ouverture des enveloppes, le Ministre des Finances a annoncé que c'est AERO TOY STORE qui est gagnant

Réponse : J'apprécie votre question et cela va me permettre de préciser les mots. C'est un fait lorsque l'ouverture des enveloppes était terminée et que c'était clair que notre offre était de cinq millions de dollars que j'ai dit au Ministre des Finances ceci : « Mr le Ministre, je pense que nous avons gagné ». Il m'a répondu « Oui » et j'ai dit ; « nous attendons la suite » et je vous confirme qu'il a répondu « Oui » sans aller plus loin.

Question 5 : Vous avez dit que le Ministre des Finances n'a consulté que les documents qu'après l'ouverture des enveloppes. Généralement la vérification des documents se fait avant l'ouverture de l'enveloppe financière. Est-ce que pour le cas d'espèce, il les a consulté avant ou bien après ?

Réponse : Ce qui s'est passé c'est ceci et ça me permet d'apporter une précision supplémentaire. Lorsque le Ministre des Finances est entré, il nous a demandé si nous nous avons notre offre technique et financière. J'ai indiqué au Ministre des Finances que l'offre technique est faite par lui-même qui vend l'avion. Son Chef de Cabinet l'a regardé et le Ministre des Finances a dit que ça va. Alors c'était l'offre financière. Et je peux vous confirmer que les enveloppes n'ont pas été ouvertes avant. Le dossier était complet et je suppose qu'on vous l'a remis. Le Chef de Cabinet nous avait demandé de déposer les documents et qu'ils seraient ouverts devant nous le 23 Juin et c'est ce qui a été fait.

C'est en ouvrant les enveloppes que le Ministre des Finances a vu l'offre de trois millions cent cinquante mille dollars et la mienne de cinq millions de dollars. C'est là comme je le disais que l'épluchage de mes papiers à commencer.

Question 6 : Mr Gille BOUCHER, auriez-vous à un certain moment contacté l'une ou l'autre autorité du pays, de la République, à part bien sûr le Ministre des Finances, sur ce dossier là ?

Réponse : Ca c'est important Madame, vous avez de bonnes questions. C'est important de préciser et je suis content que vous me demandiez cela. Dans un premier temps, je représentais la société BOMBARDIER qui est connue dans le monde. C'est le troisième fabricant d'avion dans le monde après Boeing et Airbus. Comme je représentais « BOMBARDIER » pour la vente des avions neufs, j'avais entamé au Burundi une procédure de présentation des produits de « BOMBARDIER ». La lettre de ma plainte que vous m'avez montrée tantôt l'explique bien. Donc pour les avions neufs, je représentais « BOMBARDIER » et pour les avions usagés, je représentais AERO TOY STOE. Alors je vous précise très clairement ce que j'ai fait.

Au mois de Juillet 2005, « BOMBARDIER » a invité officiellement le responsable de l'aviation à la Présidence le Chef pilote Arthémon RWAMIGABO pour le « Show » du Bourget et il est allé voir le « show ». Quand il est revenu, la Société BOMBARDIER m'a dit nous avons rencontré quelqu'un du Burundi et nous lui avons montré nos avions. Il faut prendre contact avec lui pour aller plus loin dans l'offre de vendre un avion. J'ai contacté Monsieur RWAMIGABO et il m'a dit qu'il n'est pas habilité à faire des contacts pour les marchés d'achat d'avion et il m'a dit de me mettre en contact avec le Directeur Général d'Air Burundi. Nous nous sommes rencontrés tous les trois au restaurant « Le Flamboyant » en octobre 2005.

J'ai présenté au Directeur Général d'Air Burundi un projet d'un avion tout neuf qui pourrait faire toute la région. Que cet avion pourrait faire en une journée Bujumbura – Nairobi – Entebbe – Afrique du Sud – Dar-Es- Salaam et le Rwanda. Que l'importance de cela est de deux ordres : d'abord redonner à l'Etat Burundais une crédibilité et ensuite garder les devises qui vont à Kenya Airways et Ethiopian Airlines. Cela permettait de faire redémarrer Air Burundi. Par après, j'ai invité cette personne au Show de Dubaï mais il n'a pas pu venir. C'est resté comme cela.

Quand je l'ai dit publiquement à des amis, ils m'ont indiqué que je ne frappe pas à la bonne porte. Vous devriez rencontrer Monsieur RADJABU.

J'ai pris contact avec Monsieur RADJABU qui m'a reçu chez lui le 8 novembre 2005. Je lui ai expliqué mon projet de remettre Air Burundi en état et en même temps donner une importance au Burundi e terme d'aviation. Il m'a dit : « vous resterez en contact et je vous tiendrai au courant ».

Au mois de Janvier 2006, je suis allé au Canada et on me faxe le document qui a servi à l'allocution que Mr RADJABU a fait au Novotel où il est mentionné que l'avion doit être vendu parce qu'il est dans un mauvais technique. J'ai tenté de refaire contact avec RADJABU sans succès.

Par après, j'ai parlé au Ministre des Transports, Jean, qui était venu à mon bureau. Je lui ai parlé de mon projet et de mon entretien avec RADJABU et je lui ai indiqué que j'aimerais que ça se poursuive et sincèrement j'ai vu que je parlais avec quelqu'un qui ne connaissait rien du dossier. Il n'était pas au courant de mon entretien avec le Directeur Général d'Air Burundi qui pourtant relève de son Ministère. Il n'avait pas eu vent de ma communication avec RADJABU. Il me disait qu'en matière d'aviation peut être qu'il faut passer par le Ministre des Finances. Voyant que je n'avais pas une écoute à la bonne place, j'ai décidé (c'est avant l'appel d'offres) de faire contact avec le Ministre des Finances. J'ai eu le Chef de Cabinet à qui j'ai dit que je voudrais m'entretenir avec le Ministre des Finances sur un projet important pour Air Burundi et que je représente « BOMBARDIER ». J'ai attendu les nouvelles et j'ai rappelé et Monsieur Alexis m'a dit que le Ministre allait me téléphoner. Mais il ne l'a pas fait.

Alors finalement le 14 Juin arrive l'appel d'offres. Oui juste avant de préciser cela, je tiens à vous dire et je le jure, jamais et au grand jamais je n'ai parlé de Falcon 50. J'ai parlé d'avion neuf à vendre à l'Etat Burundais. Le 14 juin est arrivé l'appel d'offres et quand je me suis présenté le 23 juin à l'appel d'offres, le Ministre des Finances est arrivé et est allé au fond de son bureau et je l'ai suivi et je lui ai dit : « Monsieur le Ministre, j'ai demandé une audience auprès de vous, je ne l'ai pas eue, vous étiez probablement fort occupé mais j'aimerais beaucoup vous rencontrer dans le cadre de BOMBARDIER pour aider Air Burundi à faire quelque chose. Uniquement. Il m'a dit je vous rappellerai. Ca a été les contacts par rapport à cela, mais jamais le Falcon 50 n'a jamais été envisagé.

Question 7 : Est-ce que vous n'avez pas parlé à un certain moment de cette question du Falcon 50 avec une très haute autorité du pays à savoir la Deuxième Vice Présidente Madame Alice NZOMUKUNDA ?

Réponse : Effectivement, vous me rappelez une chose importante. Dans les contacts qui ont eu lieu, j'en ai parlé. Pourquoi ? Parce que c'est son bureau qui m'a appelé. Je reçois un appel de Monsieur Stève Decliff qui me dit : « La Vice Présidente va se rendre aux Etats-Unis pour une mission et en même temps, elle veut regarder ce qui se fait au niveau des avions d'affaires pour le Président ». Et il me dit qu'il aimerait avoir des détails sur cela et que Madame la Deuxième Vice Présidente voudrait me rencontrer. La rencontre a eu lieu à sa résidence située à Mutanga Nord et Monsieur Decliff était là. Je lui ai dit que nous avons un avion qu'on peut offrir qui pourrait rendre des services au Burundi. Et j'ai dit que j'ai un plan de financement qui est inclus dans ça. Jamais, il n'a été question du Falcon 50, à aucun moment.

Question 8 : Monsieur Gilles BOUCHER, n'avez-vous pas donné des conseils à la Deuxième Vice Présidente comme quoi le Falcon 50 n'était pas en mauvais état et qu'il ne fallait pas le vendre ?

Réponse : Je n'ai pas souvenir de ça Madame. Mon but c'était un avion neuf. Elle cherchait un avion pour le Président et moi c'est uniquement dans ce cadre là.

Question 9 : Vous dites qu'elle cherchait un avion neuf pour le Président. C'était à quelle période ?

Réponse : Il faut que je retrouve mes notes mais c'est certainement avant la mise en vente de l'avion et probablement début de l'année 2006.

Question 10 : Vous affirmez que c'est elle qui vous a cherché ou bien est-ce vous qui avez cherché à la contacter ?

Réponse : C'est Monsieur Decliff qui m'a contacté et qui a organisé une rencontre avec la Deuxième Vice Présidente.

Question 11 : Vous avez fait une offre pour un avion qui était en Suisse. Comment avez-vous fait une offre pour un avion dont vous ne connaissez pas l'état ?

Réponse : L'état, je le connaissais de par ouï-dire. C'est-à-dire ce que j'entendais que cet avion était en bonne condition, il n'avait pas beaucoup circulé. Par ailleurs, AERO TOY STORE est le spécialiste des avions. Lorsqu'ils m'ont dit que l'avion était en excellent état, je n'avais aucune raison d'en douter.

Question 12 : D'où pouvaient venir ces ouï-dire du moment que l'avion n'était pas encore à vendre, du moins officiellement ?

Réponse : Tout simplement, il faut savoir que moi je cherchais à vendre un avion au Burundi et que lorsque vous faites des contacts avec des gens, on parle d'aviation. Quand on parle d'aviation, on parle de ce qui existe. Moi je disais que le Burundi n'a pas d'aviation. Que tout ce qu'il a c'est un avion présidentiel et là tout le monde disait qu'il est en excellent état.

Question 13 : Avez-vous cherché à avoir des contacts privés avec le Ministre des Finances pour discuter de la question du Falcon 50, primo avant même que vous n'achetiez le cahier des charges et secundo avant que l'ouverture des enveloppes n'ait lieu.

Réponse : Absolument pas. Si j'avais voulu avoir des contacts privés avec le Ministre des Finances, j'aurais pu trouver les moyens d'avoir son téléphone et d'appeler directement. J'ai appelé le Chef de Cabinet Alexis pour rencontrer le Ministre des Finances sur un projet d'envergure pour Air Burundi après avoir vu qu'avec le Ministre des Transports Jean BIGIRIMANA et RADJABU, il n'y avait pas eu de suite. On ne parlait même pas du Falcon 50 à ce moment.

Question 14 : Est-ce que vous avez été en contact avec les autorités du pays uniquement à propos de la vente de l'avion neuf et jamais à propos du Falcon 50 ?

Réponse : Jusqu'à l'appel d'offres, j'étais en contact avec des gens pour l'avion neuf seulement et l'avion présidentiel n'était pas dans les propos des personnes avec qui j'étais en contact. En fait, j'avais deux chapeaux : pour « BOMBARDIER », c'était un avion neuf et j'avais un autre chapeau quand j'ai vu l'appel d'offres d'AERO TOY STORE. Alors là je suis allé sur le dossier d'AERO TOY STORE, c'est tout.

Question 15 : Monsieur Gilles BOUCHER, vous nous avez dit que vous y connaissez bien en matière d'aviation. Alors, selon vous, est-ce que l'avion Falcon 50 était-il en mauvais état au moment où sa vente fut projetée ?

Réponse : Premièrement, je ne m'y connais pas bien en aviation, j'adore l'aviation, il y a une nuance. Quant à la connaissance de l'état du Falcon 50, c'était sur oui-dire.

Question 16 : Maintenant que l'avion Falcon 50 a été vendu, pourriez-vous nous faire part de votre propre appréciation quant à la procédure utilisée et quant au prix offert pour son acquisition ?

Réponse : D'abord et avant tout, je voudrais que ce soit bien compris. Je ne porte aucun jugement sur l'Etat Burundais, sur la procédure qui a été faite, je ne peux pas faire cela. Cela n'est de mon ressort. Il y a des autorités qui sauront valider si tout cela a été fait correctement dans les normes.

Question 17 : Votre appréciation comme soumissionnaire ?

Réponse : Comme soumissionnaire maintenant, connaissant le Burundi, je suis au Burundi depuis 15 ans. Connaissant ce qui c'est passé, je trouvais que c'est un peu bâclé. Je vais vous expliquer : la première chose quand j'ai vu l'appel d'offres du 16 Juin et le dépôt des offres le 22 juin, eh bien là, je trouvais qu'on ne donnait pas beaucoup de temps. Et je suis convaincu que s'il n'y a pas eu d'offres c'est à cause de cela. Deuxièmement le dépôt des offres le 23 juin, je trouvais cela bizarre. Ensuite, le cahier des charges qui n'a été disponible que mercredi 21 juin, je vous avoue que ça sonnait drôle un peu.

Enfin, le dépôt des offres le 22 juin, le 23 juin on ouvre les enveloppes avec des conditions de payer les factures dues à TRANSAIRCO, je ne comprends pas comment les autres soumissionnaires acceptent cela sans broncher. Je suis estomaqué ! Qu'un samedi le 24, soit 18 heures après l'ouverture des enveloppes, notification est faite au gagnant alors que moi on ne parvient pas à me joindre, cela tournait drôlement.

Question 18 : Avez-vous autre chose à ajouter ?

Réponse : J'ai beaucoup écouté les radios au Burundi et j'ai entendu du Ministre des Finances beaucoup d'allégations qui m'ont fait sourire, disant qu'AERO TOY STORE était une société qui travaillerait dans un container en Floride ! Je voudrais avoir un comme celui-là !

La deuxième chose qui m'a fait sourire c'est quand le même Ministre des Finances a dit que « BOMBARDIER » était une société bidon. Tout cela, je l'ai trouvé fort désagréable mais je n'ai pas voulu en rajouter au risque d'envenimer

le débat. Je pense que depuis le dossier a avancé : les contestations publiques qui ont eu lieu, les journalistes qui s'en sont saisis, le rapport de « analysis/decision parthers » et là c'est une Commission Parlementaire.

Il est évident que de part l'offre que nous avons faites, nous avons été lésé et nous demandons réparation.

Je jure que le présent procès –verbal est sincère et conforme aux déclarations de la personne entendue.

Sé Gilles BOUCHER

POUR LA COMMISSION

Sé Hon. Chantal RUVAKUBUSA

Sé Hon. Sylvestre BIKORINDAGARA

Sé Hon. Benoît NDABASHIKA

Audition de confrontation entre Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA et Martin MBAZUMUTIMA

L'an mil huit, le vingt septième jour du mois de mars, la Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'avion Falcon 50, a procédé à l'audition de confrontation entre Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA, fils de NGOWEMBONA Luc et NTACORIPFA Madeleine, né à Ngagara en Mairie de Bujumbura, le 8 septembre 1964, de nationalité Burundaise, résidant actuellement à Kigobe en Commune Gihosha, sans profession, ancien Ministre des Finances et Monsieur Martin MBAZUMUTIMA, fils de BANYIKWA et NIYOYANKANA Joséphine, né le 24/10/1960 à Bwiza en Mairie de Bujumbura, de nationalité Burundaise, résidant actuellement en Commune Gihosha en Mairie de Bujumbura, sans profession, ancien Chef de Cabinet Civil du Président de la République.

Question 1 : Monsieur NGOWEMBONA, d'après les affirmations de Monsieur MBAZUMUTIMA, c'est vous qui avez amené des (gens, courtiers, indiens) pour constater les failles de l'avion Falcon 50. Qu'en dites-vous ?

Réponse : C'est une question qui mérite un éclaircissement et une réponse précise. C'est faux et archi-faux. Il faut poser la question à MBAZUMUTIMA, de quel droit je pouvais amener des courtiers en tant que Ministre des Finances alors que je n'étais pas gestionnaire de l'avion ; je ne sais rien en matière d'aviation.

Question 2 : Monsieur MBAZUMUTIMA, en tant qu'ancien gestionnaire de l'avion, quelle est votre réaction à la réponse de Monsieur NGOWEMBONA ?

Réponse : Je répète ce que j'ai dit dernièrement. C'est Monsieur NGOWEMBONA qui m'a téléphoné pour me dire qu'il est avec des gens qui sont capables d'inspecter l'avion et qu'elles en étaient capables. C'est lui qui les connaissait.

Question 3 : Monsieur NGOWEMBONA, votre réaction ?

Réponse : Demandez-lui quand, combien de gens j'ai amenées et c'était qui et quand ?

Question 4 : C'était un mercredi dans l'après-midi, ils étaient à trois et il m'a laissé Monsieur Dave.

Question 5 : C'était quelle période ?

Réponse : Je ne me souviens pas.

Question 6 : Est-ce que c'était avant ou après la déclaration du Président du CNDD-FDD ?

Réponse : C'était après.

Question 7 : Mr NGOWEMBONA avez-vous quelque chose à ajouter ?

Réponse : Moi, j'allais à la Présidence quand il y avait Conseil des Ministres ou si le Chef de Cabinet Civil m'appelait pour contresigner les décrets ou si le Président de la République avait besoin de moi pour un entretien.

Question 8 : Vous avez dit que dans votre première interview que des personnes d'origine indienne sont venues au Burundi au cours du mois de décembre 2005 et ont mené des contacts avec les hautes autorités du pays pour discuter du courtage de la vente de l'avion. Pouvez-vous nous dire la source de ces informations ?

Réponse : Ces informations se trouvent dans le rapport d'audit international.

Question 9 : Monsieur MBAZUMUTIMA , auriez-vous vu ces gens au cours du mois de décembre 2005 ?

Réponse : Je les ai vues pour la première fois quand le Ministre des Finances les a amenées.

Question 10 : Dans vos premières déclarations, vous avez dit que le Chef de l'Etat a reçu les courtiers en présence du Chef de Protocole et que le Président de la République les a conseillés de voir aussi le Président du CNDD-FDD. Est-ce qu'on peut avoir la source d'où vous tirez ces informations ?

Réponse : Je détiens ces informations d'un certain indien MITUL qui réside en Ouganda. Il faisait partie de la délégation qui a rencontré le Président de la République.

Question 11 : Mr NGOWEMBONA, vous avez affirmé que depuis votre nomination en Août 2005, vous aviez des échos que l'avion était en mauvais état. Vous étiez informés que des Indiens ont rencontré le Président de la République pour le courtage de l'avion. Est-ce qu'on peut avoir de plus amples explications ?

Réponse : Vous avez mal interprété ma déclaration. Je la répète : « Depuis ma nomination en Août 2005, je n'avais jamais eu d'échos comme quoi cet avion était en mauvais état. C'est au cours d'une conférence de presse du Président du CNDD-FDD que nous avons appris que l'avion n'était pas en bon état et qu'il constituait un danger pour la sécurité du Chef de l'Etat, propos que le Président de la République a relayé en prenant la décision de ne plus prendre cet avion.

Question 12 : Mr NGOWEMBONA, êtes-vous sûr que l'ancien Chef de Protocole de l'Etat, l'Honorable NGENDAKUMANA Jérémie a participé à l'entretien que le Président de la République a eu avec les courtiers indiens ?

Réponse : Je pense que c'est d'usage que c'est le protocole qui organise les audiences à la Présidence de la République. Je n'ai jamais dit que le Chef de Protocole de l'Etat a participé à l'entretien.

Question 13 : Monsieur NGOWEMBONA, dites si aucune fois vous n'avez été en contact avec les courtiers ni avant ou après l'opération de vente du Falcon 50 ? A quelle occasion avez-vous été en contact avec ce MITUL et pour quelle raison ?

Réponse : Je veux avoir des preuves sur les dires de Martin MBAZUMUTIMA qui dit que c'est moi qui ai amené les courtiers dans son Cabinet. J'ai rencontré MITUL quand il m'a amené les deux exemplaires du rapport d'expertise de l'avion de IANOVALE & HUNTER AVIATION INC.

Question 14 : Votre réaction Monsieur MBAZUMUTIMA ?

Réponse : Je ne mens pas. C'est lui qui les a amenés chez moi et le Président de la République a dit que c'est le Ministre des Finances et Monsieur DAVE qui vont continuer à travailler ensemble. Je ne peux pas mentir.

Question 15 : Votre réaction NGOWEMBONA ?

Réponse : Je dois défier encore une fois Monsieur MBAZUMUTIMA, qu'il fournisse des preuves. Tout ce qu'il vient de dire relève qu'il ment. Ces entretiens avec les courtiers n'ont jamais eu lieu. Je n'ai jamais participé à ce type de discussion. C'est un pur mensonge.

Question 16 : Est-ce que vous vous rendez compte que les pilotes nous ont dit avec qui les courtiers étaient pour inspecter l'avion ? Etes-vous prêts à accepter ce témoignage ?

Réponse de Monsieur MBAZUMUTIMA : J'accepterais le témoignage du pilote qui suivait régulièrement l'avion

Réponse de Monsieur NGOWEMBONA : Je suis prêt à accepter le témoignage de ce pilote car ce n'est pas moi en ma qualité de Ministre des Finances qui pouvait donner l'autorisation d'inspecter l'avion. De la gestion de l'avion, je n'en sais rien. Je défie le pilote qui aurait dit que j'ai envoyé des gens pour inspecter l'avion.

Question 17 : Monsieur MBAZUMUTIMA vous avez dit dans votre première audition que vous avez mis Monsieur NGOWEMBONA en contact avec les pilotes pour aller explorer l'avion avec les courtiers suite au feu vert du Président de la République. Confirmez-vous cela après la réponse de Monsieur NGOWEMBONA ?

Réponse : Une fois que le Président de la République a été en contact avec les courtiers, j'ai dit aux pilotes qu'il y a des indiens qui sont avec le Ministre des Finances et qu'ils vont inspecter l'avion. Je ne sais pas si le Ministre des Finances est allé avec eux ou pas jusqu'à l'avion.

Question 18 : Monsieur MBAZUMUTIMA, acceptons que le Ministre des Finances n'a pas été à l'aéroport, mais qu'il vous a téléphoné pour vous dire que l'avion n'était pas sain. Quelle est votre réaction et quelle est celle de Monsieur NGOWEMBONA ? Quel est le nom de ce pilote ?

Réponse de Monsieur MBAZUMUTIMA : Le nom du pilote, c'est RWAMIGABO. Je confirme que c'est le Ministre des Finances qui m'a dit que l'avion avait des failles.

Réponse de Monsieur NGOWEMBONA : Je confirme encore une fois que je n'ai jamais été à l'Aéroport pour le Falcon 50, je ne connais même pas Monsieur RWAMIGABO, je ne l'ai jamais vu ce pilote. En qualité de qui pouvais-je téléphoner MBAZUMUTIMA pour lui dire que l'avion avait des failles ?

Question 19 : Monsieur Martin MBAZUMUTIMA aviez-vous vu la fiche technique de l'avion ?

Réponse : Nom

Question 20 : Nous sommes renseignés que la fiche technique a été fournie à Monsieur NGOWEMBONA par le pilote GATOTO. Est-ce vrai Monsieur NGOWEMBONA ?

Réponse : Encore une fois je jure sous serment. Je ne connais pas le pilote GATOTO.

Question 21 : Monsieur Martin MBAZUMUTIMA vous avez dit que le Chef de l'Etat a mandaté le Ministre des Finances pour accompagner les courtiers à l'aéroport pour inspecter l'avion. Mais vous dites que vous n'êtes pas sûr que le Ministre les a accompagnés. Sont-ils allés seuls, ou alors qui d'autre les a accompagnés ?

Réponse : S'ils n'ont pas été accompagnés par NGOWEMBONA, ils ont travaillé seulement avec les pilotes.

Question 22 : Monsieur MBAZUMUTIMA, Monsieur NGOWEMBONA nous affirmé que vous avez été à Genève pour rencontrer un certain Jean Pierre. Qui était –il ? En plus la note que NGOWEMBONA a présenté au Conseil des Ministres serait une correspondance de ce déplacement à Genève : qu'en dites-vous ?

Réponse : Je n'ai jamais été à Genève pour rencontrer Jean Pierre pour la question de Falcon50. Mais au mois de Janvier 2006, j'ai été à Genève pour le contrat de l'écureuil. J'ai rencontré Jean Pierre mais il n'était pas question du Falcon 50.

Question 23 : Qui est Jean Pierre et sur quoi vous vous êtes entretenus ?

Réponse : Il était ex-Directeur Général de la Société TRANSAIRCO qui entretenait le Falcon 50.

Question 24 : Comme il ne travaillait plus à TRANSAIRCO pourquoi l'avez-vous rencontré ?

Réponse : J'étais avec le pilote de l'écureuil NKUSI qui était son ami et on est allé le saluer.

Question 25 : Monsieur NGOWEMBONA, avez-vous de plus amples précisions à ce qu'il vient de dire ?

Réponse : La source de cette information est bel et bien Monsieur MBAZUMUTIMA qui a dit qu'il a rencontré Jean Pierre pour la vente de l'avion Falcon 50 et l'achat d'un autre avion et qu'il lui a laissé mes coordonnées.

Jean Pierre n'a pas tardé à me téléphoner pour me dire qu'il est intéressé par l'achat du Falcon 50. Il n'a pas cessé de me téléphoner pour me dire qu'il pouvait donner un autre avion et qu'en complément le Gouvernement pouvait lui donner le café pour compensation. Mais le Chef de Cabinet m'a dit qu'il fallait laisser Jean Pierre pour continuer avec les indiens car ils proposaient la même chose.

Question 26 : Monsieur Martin MBAZUMUTIMA, vous avez rencontré Jean Pierre : quelle est son identité ou alors qui peut la donner ?

Réponse : Je ne connais pas son identité. J'ai vu qu'il est blanc, c'est tout. Probablement que NKUSI pourrait donner des détails sur son identité. Tout ce qui concernait la vente de l'avion incombait à Monsieur NGOWEMBONA à qui le Président avait confié la mission de vente de cet avion.

Question 27 : Monsieur MBAZUMUTIMA, qui d'autres offraient la même chose que Jean Pierre et quelles sont les autorités qui orientaient cette vente ?

Réponse : Il ne m'a rien dit, Monsieur NGOWEMBONA sur son entretien avec Jean Pierre

Question 28 : Votre réaction Monsieur NGOWEMBONA ?

Réponse : Demandez-lui quand la mission m'a été confiée ? Avant ou après qu'il aille à Genève ? Qui m'a donné le mandat ? Le Chef de l'Etat ou le Chef de Cabinet Civil du Président ?

Question 29 : Monsieur MBAZUMUTIMA, quelle est votre réaction à la réponse de Monsieur NGOWEMBONA ?

Réponse de MBAZUMUTIMA : Lorsqu'il m'a amené les Indiens, je lui ai donné la communication du Président de la République c'est-à-dire de suivre l'affaire de l'avion. Je lui ai transmis cela verbalement.

Réponse de NGOWEMBONA : Pourquoi l'affaire de l'avion devait-elle être confiée par le Chef de l'Etat au Ministre des Finances alors qu'il y a un Ministre chargé des Transports ? Il y a un hic !

Question 30 : Réaction Monsieur MBAZUMUTIMA.

Réponse : Si le Président de la République donne une communication à transmettre au Ministre, quelle soit verbale ou écrite, le Chef de Cabinet la donne comme telle.

Question 31 : Monsieur NGOWEMBONA, comment êtes-vous entré en contact avec les Indiens et pourquoi MITUL a tenu à vous voir vous et pas une autre autorité ?

Réponse : J'ai rencontré seulement MITUL quand il a amené les deux exemplaires d'IANOVALE & HUNTER AVIATION INC. Car il n'avait pas pu trouver le Chef de Cabinet Civil du Président.

Question 32 : Monsieur Martin MBAZUMUTIMA, en tant que gestionnaire du Falcon 50, comment se fait-il que vous ayez accepté d'introduire les courtiers auprès du Président de la République avant d'en discuter avec le Ministre des Finances ? Vous eux, vous acceptez que des courtiers sont venus pour rencontrer les hautes autorités de l'Etat, et vous niez les avoir contactés. Pouvez-vous affirmer que c'est le Chef de l'Etat qui les a contactés ?

Réponse de MBAZUMUTIMA : quand NGOWEMBONA les a amenés chez-moi, c'était pour vérifier les failles de l'avion. Comme c'est le Ministre des Finances qui les amenés, il fallait que ce soit lui qui suive ce travail. Je sais seulement que c'est NGOWEMBONA qui les amenés chez moi pour que je les introduise chez le Président de la République. Le reste je n'en sais rien.

Réaction de NGOWEMBONA : Comment est-ce que moi en tant que Ministre des Finances, je pouvais amener les courtiers pour un avion que je ne gérais pas ?

Question 33 : Monsieur NGOWEMBONA avance dans ces déclarations que toutes les tractations concernant la vente de l'avion Falcon 50 se passait au niveau du cabinet Civil du président de la République. Peut-on conclure que c'est le Président qui a cherché ces courtiers ?

Réponse de MBAZUMUTIMA : Je répète : c'est le Ministre des Finances qui les a introduit à la Présidence. Je ne peux pas engager une autre personne.

Réponse de NGOWEMBONA : C'est faux encore une fois. Je trouve que ce serait un excès de zèle pour me permettre d'aller inspecter l'avion sans compétences techniques.

Question 34 : - Monsieur Martin MBAZUMUTIMA, est-ce que les courtiers ont eu audience chez le Président de la République. Si oui a quelle période ? Avez-vous participer à cet entretien ? Si Oui, quelle en était la teneur ?

- **Monsieur NGOWEMBONA, vous avez dit que MBAZUMUTIMA vous a dit qu'il y avait des gens qui étaient en contact avec les hautes autorités pour le courtage de l'avion. N'avez-vous jamais songé à savoir l'identité de ces gens ?**

Réponse de MBAZUMUTIMA : Je ne suis pas au courant de cette audience. Peut-être qu'ils sont passés directement par le Protocole.

Réponse de NGOWEMBONA : Je n'ai jamais eu de mission de la part de la Présidence pour faire le suivi. De quel suivi ? Le Chef de l'Etat m'a dit un jour de faire tout pour avoir un autre avion présidentiel et un autre avion pour Air Burundi. Je lui ai dit qu'il fallait contacter Air Burundi.

Le Chef de Cabinet me téléphonait souvent pour me demander où j'en étais : « Muzehe aguma ambaza aho ugejeje ivya ka kanyugunyugu » c'est-à-dire où j'en étais avec l'achat d'un autre avion présidentiel.

Question 35 : Monsieur NGOWEMBONA, le rapport de IANOVAL & HUNTER AVIATION INC. Etait adressé au Ministre des Finances. Pourquoi dites-vous qu'il était plutôt destiné au Chef de Cabinet Civil ? Donnez des explications à cela ?

Réponse : J'ai dit que concernant l'expertise technique de cet avion, je n'en sais rien. Pourquoi a-t-on attendu de janvier à mai 2006 pour fournir le rapport de l'expertise ? Est-ce que le Ministre des Finances aurait fait une demande d'expertise à cette société. Je pense qu'ils ont adressé cette expertise financière au Ministre des Finances car ils savaient que c'est lui qui gère le trésor public.

Question 36 : Votre réaction MBAZUMUTIMA ?

Réponse : Après avoir donné la mission au Ministre des Finances, il fallait attendre son rapport. Il a par après téléphoné pour me dire qu'effectivement le Falcon 50 présentait des failles techniques.

Réaction de NGOWEMBONA : Je n'ai jamais eu cette mission.

Question 37 : Monsieur NGOWEMBONA, Monsieur MBAZUMUTIMA nous affirme que c'est vous qui avez introduit DELAWARE CORPORATION auprès du Cabinet du Président de la République. Quelle est votre réaction ?

Réponse : Il faut demander à MBAZUMUTIMA quand et à quelle occasion j'ai introduit ces gens à la Présidence ? Il faut donner une période précise et dire quoi il s'agissait,

Réaction de MBAZUMUTIMA : Vous m'avez toujours demandé qui était DAVE et ce qu'il représentait. Après la vente, j'ai trouvé que DAVE représentait DELAWARE CORPORATION.

Question 38 : Monsieur MBAZUMUTIMA vous insistez à dire que c'est NGOWEMBONA qui, le premier, a contacté les indiens. Peut-on avoir des preuves ?

Réponse : J'ai dit que c'est lui qui les a amenés. Je ne sais pas comment il les a contactés.

Question 39 : Peut-on avoir dans les services de la Présidence ou du Ministère des Finances une autre personne qui puisse nous confirmer cela ?

Réponse de MBAZUMUTIMA : Il faut demander cela au service de sécurité pour les entrées à la Présidence.

Question 40 : Une source indique que le couple JOBANPUTRA résiderait non pas à DUBAI mais en Ouganda. De même DAVE serait de nationalité Ougandaise. Qu'en dites-vous ? Par conséquent, la société DELAWARE CORPORATION qu'il représentait serait une société fictive qui ne réside pas à DUBAI. Vos réactions ?

Réponse de MBAZUMUTIMA : je n'en sais rien.

Réponse de NGOWEMBONA : D'après les documents fournis, DELAWARE a son adresse à DUBAI. Si c'est une société fictive, il faut que le Gouvernement porte plainte.

Question 41 : Les gens qui représentent DELAWARE CORPORATION seraient aussi des représentants de PICFARE, une société fabricant des cahiers en Ouganda. Votre réaction ?

Réponse de MBAZUMUTIMA : Je n'en sais rien. DAVE est un Ougandais qui a été introduit par NGOWEMBONA. C'est un indien habitant l'Ouganda.

Réponse de NGOWEMBONA : DAVE a voyagé avec MBAZUMUTIMA jusqu'à Baltimore. Il y a moyen de retrouver ses coordonnées et à quelle période il était au Burundi. Demandez au service d'immigration.

Question 42 : Monsieur MBAZUMUTIMA, d'après vous le Ministre des Finances et les courtiers ont inspecté l'avion et au bout d'un certain temps le Ministre vous a dit que l'avion avait des failles. Quelle fut la durée de ce bout de temps ? Et qu'est ce « nécessaire » qu'ils ont fait ?

Réponse : Le rapport que le Ministre des Finances a amené est celui d'IANOVALE & HUNTER et il m'avait téléphoné avant pour me dire que l'avion avait des failles. C'est ce rapport que j'ai remis au Président de la République.

Question 43 : Monsieur MBAZUMUTIMA, vous avez remis le rapport au Président de la République, mais vous avez dit que c'est le Ministre des Finances qui a remis le rapport au Président : n'y a – t – il pas contradiction ?

Réponse : Non, c'est moi qui ai remis le rapport au Président de la République.

Question 44 : Monsieur MBAZUMUTIMA, vous avez reçu le rapport d'IANOVALE & HUNTER et vous êtes allés ensemble avec NGOWEMBONA pour voir le Président de la République. Oui ou non ?

Réponse : Je ne m'en souviens pas, ce que je sais c'est moi qui ai remis le rapport au Président de la République.

Réaction de NGOWEMBONA : Quand nous sommes arrivés au Palais présidentiel, nous avons été reçus par le majordome car le Président de la République était en train de prendre sa douche. Par après le Président de la République est venu et MBAZUMUTIMA lui a donné le rapport. Il a alors dit « qu'il n'est plus question de payer tout cet argent pour l'entretien de l'avion et qu'il fallait traduire en français la page illustrant les réparations et les coûts pour le Conseil des Ministres ».

Réaction de MBAZUMUTIMA : Nous ne sommes jamais allés ensemble avec le Ministre des Finances chez le Président de la République.

Question 45 : Monsieur NGOWEMBONA, pourquoi MITUL s'est adressé à vous et non pas au Ministre des Transports par exemple ?

Réponse : C'est parce qu'on m'avez demandé de trouver 10 millions de dollars pour acheter un autre avion. Il fallait que les institutions de Bretton Woods donnent l'autorisation de contacter le prêt de 10 millions de dollars.

Question 46 : Nous voulons établir les responsabilités. Monsieur NGOWEMBONA, c'est vous qui avez organisé la vente de l'avion. Peut-on avoir une copie du contrat de vente de Falcon 50 ? Et pourquoi dites-vous que c'est le Chef de Cabinet qui a rédigé la cahier des charges ?

Réponse de NGOWEMBONA : Le cahier des charges a été rédigé au Cabinet du Président de la République. Le contrat de vente ? J'ai signé le PV d'attribution du marché que j'ai transmis au Chef de Cabinet du Président de la République. Je n'ai pas signé le contrat de vente car je n'étais pas propriétaire ni gestionnaire de l'avion. On ne peut pas céder l'avion sans que la Présidence ne donne l'autorisation et le transfert de ces documents. J'ai même demandé à la BRB si le produit de la vente était versé dans le trésor public.

Réaction de MBAZUMUTIMANA : Je n'ai pas rédigé le cahier des charges et lors de la vente j'étais à l'extérieur du pays.

Question 47 : Monsieur NGOWEMBONA pensez-vous qu'il existe un contrat de vente de cet avion ?

Réponse : Si contrat il y a, il est à la Présidence de la République où il a été signé.

Question 48 : Comment interprétez-vous une vente sans contrat alors que vous étiez mandat « personnellement » pour vendre l'avion ?

Réponse : Mon mandat était de conduire les opérations de vente. Je ne pouvais pas signer un contrat d'un avion que je ne gérais pas. La signature du contrat revenait au propriétaire qui est la Présidence de la République.

Réaction de MBAZUMUTIMA : Le Gouvernement a donné un mandat clair au Ministre des Finances. Il devait respecter les conditions précises de la lettre que je lui ai écrite après le Conseil des Ministres. Je ne vois pas comment le Chef de cabinet pouvait s'intercaler dans ses missions.

Question 49 : Vous avez demandé à DELAWARE de contacter les services du Ministère des Finances pour signer le contrat de vente. Quelle est votre réaction Monsieur NGOWEMBONA ?

Réponse : Finalement je me suis rendu compte que je devais les renvoyer au Chef de Cabinet de l'Etat car toutes les formalités pour enlever l'avion devaient se faire à la Présidence de la République. Monsieur le Chef de Cabinet de l'Etat m'a même demandé si tout le produit de la vente a été versé à la BRB pour qu'enfin DELAWARE puisse avoir la main levée sur l'avion. Il y a une facture d'autour de 200 000 dollars qui devait être payé à TANSAIRCO. MBAZUMUTIMA m'a dit qu'il avait déjà payé cela comme convenu dans le cahier des charges.

Question 50 : Monsieur NGOWEMBONA, le Pilote RWAMIGABO est retourné à Genève en Juillet pour remettre les documents de l'avion à DELAWARE. Comme, l'Etat Burundais payait anticipativement les frais d'entretien. TRANSAIRCO aurait remis 130 000 dollars de reliquat au Colonel RWAMIGABO pour le compte de l'Etat. Peut-on savoir où est cet argent Monsieur NGOWEMBONA ?

Réponse : Je n'en sais rien. S'il a remis cet argent, ça s'est passé par la voie connue. C'est vous qui m'apprenez cela. Les factures sont adressées à la Présidence qui les paye par le biais de l'Ordonnateur Trésorier du Burundi.

Réponse de Martin : Le reliquat de 130 000 dollars ? Je n'en sais pas grand-chose. Il y a un service administratif de la Présidence qui collabore avec le Ministre des Finances pour ce qui concerne les paiements

Question 51 : Monsieur MBAZUMUTIMA, le Ministre des Finances vous a-t-il remis le PV de la vente ?

Réponse : Le procès-verbal m'a été donné par le Ministre des Finances informellement (deux pages). Le Président de la République a dit qu'il faut fournir un rapport. Ce qui n'a pas été fait jusqu'à la destitution du Ministre des Finances.

Question 52 : Monsieur MBAZUMUTIMA, auriez-vous constaté qu'il y avait 2 sociétés : AERO TOY STORE qui proposait 5 000 000 de dollars et DELAWARE qui donnait 3 000 000 de dollars ?

Réponse : La Deuxième Vice Présidente a elle aussi demandé des éclaircissements. Même le Ministre des Finances s'est expliqué à la radio pour dire pourquoi il avait refusé l'offre d'AERO TOY STORE.

Question 53 : Pourquoi n'avez-vous pas arrêté la vente quand vous avez lu dans le PV que l'avion allait être cédé au moins offrant (3 millions contre 5 millions)

Réponse : Le procès-verbal m'a été fourni informellement longtemps après le vente car lors de la vente j'étais absent du pays.

Réaction de Monsieur NGOWEMBONA : Comment est-ce que le Président de la République a rejeté le Procès-verbal, verbalement ou informellement ? Après le Conseil des Ministres, le Président de la République m'a demandé d'animer une conférence de presse pour expliquer à l'opinion qui commençait à s'inquiéter sur le processus de vente de l'avion. J'ai envoyé officiellement le procès verbal au Chef de Cabinet Civil de l'Etat.

Question 54 : Monsieur MBAZUMUTIMA, peut-on savoir ce qui n'a pas plu au Président de la République dans ce procès verbal ?

Réponse : Au moment de la vente j'étais absent. Quand j'ai donné le procès verbal au Président, l'avion était déjà dans les mains de DELAWARE CORPORATION

Question 55 : Monsieur NGOWEMBONA, ayant un mandat du Chef de l'Etat de vendre cet avion et étant maître d'ouvrage, comment n'avez-vous pas conclu le contrat de cette vente ? N'avez-vous même pas demandé une copie du contrat de cette vente ?

Réponse : Tout ce qui entoure la méconduite de cette vente, c'est dû à l'absence du cadre juridique de vente des biens de l'Etat.

Question 56 : Cette vente semble être une mascarade, un simulacre de vente car en toute vraisemblance l'avion avait été vendu longtemps à l'avance. Dites-nous la vérité :

1. **Monsieur MBAZUMUTIMA a rencontré à Genève et avant l'ouverture des offres, Monsieur Joseph CLARK ; celui-ci a demandé le nouveau certificat d'immatriculation du Falcon 50 toujours avant l'ouverture des offres.**
2. **Quant à l'absence du cadre juridique que vous invoquez, il y a les usages en la matière : c'est le plus offrant qui gagne le marché.**

Réponse de NGOWEMBONA : Demandez plutôt pourquoi l'avion est allé à Genève avec les courtiers, pourquoi le Chef de Cabinet Civil du Chef de l'Etat est allé à Baltimore avec les courtiers, pourquoi l'expertise s'est faite fin 2005 mais que le rapport est sorti mai 2006. Demandez tout cela à Monsieur MBAZUMUTIMA. Je jure sur serment que ces documents qui demandent le certificat d'immatriculation ne me disent rien.

Réponse de MBAZUMUTIMA : De janvier à avril 2006, c'est le Ministre des Finances qui se chargeait de tout ce qui concerne cet avion. Je ne sais rien de tout ce que vous dites.

Question 57 : Monsieur NGOWEMBONA, pourquoi vous n'avez pas songé à demander les documents de l'avion à la Présidence pour bien conduire l'opération de vente de l'avion ?

Réponse : Je ne pouvais demander ces documents car ce n'était pas mon rôle. Moi, j'ai fait le travail qui m'était demandé.

Question 58 : Monsieur NGOWEMBONA, après la vente, n'avez-vous pas cherché a savoir ce qui s'est passé par la suite ?

Réponse : Après la vente, j'ai transmis le procès verbal mais je n'ai jamais vu de correspondance qui dise que mon procès verbal était biaisé.

Question 59 : Voulez-vous dire que le choix de DELAWARE CORPORATION a été dicté par les pressions du cabinet du Président de la République ? Quelles étaient ces pressions ?

Réponse : La Présidence disait que le certificat d'immatriculation devait expirer le 13 Juillet 2006 et qu'il n'était plus question de payer ces frais d'entretien de cet avion.

Question 60 : Est-ce que la Deuxième Vice Présidence ou la Présidence de la République ne vous ont pas demandé d'annuler cette vente ? Pourquoi vous ne l'avez pas fait ?

Réponse : Je n'ai jamais eu une instruction formelle de la part de la Présidence d'annuler cette vente.

Question 61 : En tant que Ministre des Finances, comment avez-vous pu accepter l'offre la moins disante alors que vous vouliez renflouer les caisses de l'Etat sans demander l'avis du propriétaire de l'avion ? Est-ce que DELAWARE n'avait pas gagné l'avion longtemps avant l'organisation de cette vente ?

Réponse : La personne qui offrait 5 millions n'était pas en possession des documents en bonne et due forme. Les réponses sont dans les auditions antérieures.

Question 62 : Monsieur NGOWEMBONA, vu la chronologie des faits depuis le jour de vente jusqu'au dernier acheteur qui a un contrat de leasing, on se demande qui a signé le contrat de vente avec l'Etat du Burundi. Soit, le Ministre des Finances a fait louer l'avion, soit il a vendu l'avion à une société fictive.

Réponse : La réponse a été donnée dans les auditions antérieures. La date qui est sur le document ce n'est pas moi qui l'a mise mais c'est ma signature. Cela a échappé à mon contrôle.

Question 63 : Monsieur MBAZUMUTIMA, quel est le prix de vente de l'avion ?

Réponse : 3 100 000 de dollars.

Question 64 : Même question à NGOWEMBONA.

Réponse : 3 150 000 de dollars.

Question 65 : Etes-vous sûr car vous n'avez jamais eu de contrat de vente ?

Réponse de MBAZUMUTIMA : C'est d'après ce qu'on m'a rapporté

Réponse de NGOWEMBONA : Je suis sûr car c'est cette somme que la BRB a reçue comme produit de vente (3 150 000 dollars).

Question 66 : C'est le contrat qui précise les conditions de paiement. Comment êtes vous sûr alors que vous ne connaissez pas le contrat de vente ?

Réponse : Moi, je me suis borné sur l'offre financière de DELAWARE CORPORATION.

Question 67 : Ce sont les gens qui ont fait l'expertise de l'avion qui lui ont donné une valeur de 3 150 250\$ US et c'est le même montant qui a été offert par les mêmes personnes lors de la vente (3 150 000 \$ US). Est-ce normal Monsieur NGOWEMBONA ?

Réponse : Je ne savais pas que c'est DELAWARE CORPORATION qui avait inspecté l'avion. Je connais DELAWARE quand il est venu soumissionner pur l'achat de l'avion.

Question 68 : Comment est-ce que DELAWARE demande à Bernard MANGAIN de payer la caution de 100 000 \$ US ? Le Gouvernement avance lors de votre limogeage que vous avez trompé le Conseil des Ministres : êtes-vous d'accord que vous avez trompé le Gouvernement ?

Réponse : Cela ne me concernait pas. L'essentiel était que la caution soit payée. J'ai été limogé de manière irrégulière et illégale. Je ne le dirai jamais assez, je ne vois pas en quoi j'ai trompé le Gouvernement. Je n'ai fait que traduire ce qui était dans le rapport d'IANOVALE & HUNTER AVIATION INC ; tel que demandé par le Président de la République au Conseil des Ministres.

Question 69 : Monsieur MBAZUMUTIMA, est-ce que réellement cet avion présentait des failles ?

Réponse : Depuis que l'avion est déclaré défaillant par le Président du parti CNDD-FDD.

Question 70 : Monsieur MBAZUMUTIMA, la Présidence de la République donne le mandat au Ministre des Finances de vendre le Falcon 50. En tant que Chef de cabinet Civil du Président de la République avez-vous cherché à savoir combien l'avion a été vendu ? Encore une fois, où se trouve le contrat de vente ? Ne trouvez-vous pas que vous êtes responsable de toute cette mascarade ?

Réponse : Je ne pense pas que ce soit cela. Un membre du Gouvernement ou quelqu'un d'autre peut conseiller la Présidence. Je ne sais pas si le Président de la république a donné d'autres instructions. Je n'ajoute rien.

Commentaire de NGOWEMBONA à la fin : Cela m'a fait mal d'entendre que j'ai trompé le Gouvernement. Qu'est ce qui s'est passé depuis janvier 2006 jusqu'en mai 2006 ?

Lu et approuvé

Sé Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA

Sé Monsieur Martin MBAZUMUTIMA

POUR LA COMMISSION

Sé Hon. Chantal RUVAKUBUSA

Sé Hon. Sylvestre BIKORINDAGARA

Sé Hon. Benoît NDABASHIKA

4. POINTS OBSCURS

Plusieurs questions sont restées en suspens dans le rapport d'audit international e même après les auditions. La Commission se propose d'y apporter quelque lumière dans ses conditions au point6. Ces questions sont les suivantes :

1. Pourquoi la question de l'état de défectuosité de l'avion Falcon 50 a-t-elle été évoquée pour la première fois au cours d'une conférence de presse du parti CNDD-FDD ? De quelles prérogatives un président d'un parti politique pouvait-il traiter d'un sujet qui est fondamentalement du ressort de l'Exécutif ? S'agissant-il d'un montage ou une couverture pour pouvoir opérer un détournement de fonds ou une malversation économique ?
2. Est-il vrai que la Société de maintenance TRANSAIRCO ne voulait pas faire ou a mal fait son travail et que de ce fait le Président de la République n'a plus voulu monter à bord de cet avion ?
3. Qui a amené les courtiers ? Qui sont-ils ? S'agissant-il du Chef de Cabinet du Président ou du Ministre des Finances ? Qui a donné l'ordre de visiter l'avion présidentiel et d'en faire l'expertise ?
4. Qui est réellement la Société IANOVALE & HUNTER AVIATION ICN ? A-t-elle presté sans contrat de service ? Si non, est-elle une Société fictive ? Qui lui a remis la fiche technique de l'avion pour faire l'expertise ?
5. Pourquoi MBAZUMUTIMA Martin se rendrait-il dans une mission de mise à jour dans le domaine de l'aviation alors qu'il n'est pas pilote ? Pourquoi une mission du Gouvernement serait-elle financée (billets d'avion et frais d'instruction à Baltimore) par des courtiers étrangers qui se révèlent être par la suite les acquéreurs de l'avion ? Pourquoi les courtiers ont-ils fait les démarches administratives auprès du Ministère Américain de la Défense pour le training des pilotes à leur frais ?
6. Pourquoi un sujet aussi important que la vente d'un avion présidentiel a-t-il été traité en divers et pourquoi le Conseil des Ministres l'a accepté comme tel ? Pourquoi le Conseil des Ministres a-t-il entériné la décision sans poser de questions ? Cette décision ne venait-elle pas couvrir un fait accompli ?
7. Le Soumissionnaire gagnant a curieusement été acteur dans tout le processus de vente de l'avion en effet, il est le représentant de la société qui a fait l'expertise et il a financé le voyage du Chef de Cabinet et des pilotes ainsi que la formation de ces derniers.
8. Le Ministre des Finances est-il le seul responsable de la vente illégale de l'avion « Falcon 50 » ?
9. Pourquoi les hautes autorités du pays n'ont-elles pas pris la décision d'annuler cette vente illégale ?

5. CONTRAINTES

La Commission d'Enquête Parlementaire n'a pas pu réaliser entièrement son plan d'action suite à certaines causes endogènes et exogènes. Nous citerons entre autres celles-ci :

- Le blocage du fonctionnement de l'Assemblée Nationale par les chicaneries politiques qui a touché les membres de la Commission. En effet, certains sollicités pour des consultations au sein de leurs groupes respectifs.
- Les principaux intervenants étrangers dans le processus de vente du Falcon 50 n'ont pas réagi à nos multiples demandes de rendez-vous. On peut ici signaler que l'accord de principe sur le budget prévu pour les missions à l'étranger a été obtenu très tardivement suite aux difficultés d'obtention de financement.
- Le refus de l'Honorable Hussein RADJABU d'être auditionné : la Commission lui a écrit officiellement pour lui signifier la date et l'heure de l'audition (voir lettre adressée à Monsieur le Procureur Général de la République n° CEP/012/2008 du 28 février 2008). Il a répondu par l'intermédiaire de son avocat Me NIYOYANKANA Prosper qu'il était dans l'impossibilité d'être auditionné pour des raisons liées à son procès en cours.
- L'impossibilité à la Commission d'auditionner le Président de la République. Par l'intermédiaire du président de l'Assemblée Nationale, la Commission a demandé rendez-vous au Président de la République, mais les membres de la Commission sont restés divergents sur l'interprétation de l'article 117 de la Constitution.

6. CONCLUSION

Les conclusions de la Commission sont de trois ordres à savoir :

1. De la véracité des faits ;
2. De la décision de vendre l'avion présidentiel Falcon 50 ;
3. De la vente illégale de l'avion présidentiel Falcon 50 ;
4. Des responsabilités.

1. De la véracité des faits :

L'avion présidentiel Falcon 50 n'avait aucun problème particulier au moment de sa vente.

Cette affirmation est fondé sur :

Les déclarations du Colonel Arthémon RWAMIGABO qui pilotait ledit avion depuis son acquisition en 1992 par le Gouvernement du Burundi jusqu'à son dernier vol à partir du sol burundais à destination de Genève en avril 2006 (voir question/réponse 2, p. 53).

Le fait que l'avion avait été régulièrement entretenu.

Le fait que le Gouvernement du Burundi a envoyé en mission à Genève trois de ses pilotes et un mécanicien a bord du même appareil prétendument en mauvais état. En effet, les membres de la Commission voient dans ce geste la conviction du gestionnaire de l'avion, en l'occurrence le Chef de Cabinet Civil du Président de la République, que l'avion était en bon état. C'est ainsi qu'il n'a pas de réponse à la question 32. 45 y relative.

La contre-expertise produite par la Société Morten Beyer 1 Agnew (MBA), qui montre à suffisance que l'avion était en très bon état et qui lui attribue une valeur vénale de 6 848 750 dollars américains (voir rapport d'audit p 29

Monsieur MBAZUMUTIMA connaissait pertinemment le bon état du Falcon présidentiel.

La fiche technique de l'avion que le pilote RWAMIGABO a remise à Monsieur MBAZUMUTIMA ne mentionnait aucune défectuosité. Par ailleurs, le pilote lui a donné un avis positif quant à l'état de l'avion (voir question/réponse 20, p. 56)

Monsieur MBAZUMUTIMA qui était gestionnaire du Falcon 50 a envoyé en avril 2006 l'avion chez TRANSAIRCO pour entretien. Pourtant dans ses réponses aux questions 6 et 7 à la page 40, Monsieur MBAZUMUTIMA dit qu'il n'avait pas bien confiance à la Société de maintenance qui était accusée de n'avoir pas bien faire son travail selon les dires du Président de la République. **Contradiction notoire.**

Le représentant de DELAWARE CORPORATION et celui d'ICARUS GROUP représentent en définitive les mêmes intérêts.

En effet :

Madame Shruti JOBANPUTRA est la même personne de contact pour les deux sociétés. On peut consulter à cet effet l'offre de vente de l'avion mise sur Internet par DELAWARE CORPORATION en annexe 21 du rapport d'audit de « decision/analysis partners » ainsi que l'annexe 22 du même rapport relatif à ICARUS GROUP.

Les coordonnées (boite postale, numéro de téléphone, et de fax) des deux sociétés sont identiques.

Ce constat amène les membres de la Commission à conclure que **l'offre qu'a faite ICARUS GROUP pour l'achat du Falcon 50 est sciemment pleine d'omissions** au regard des exigences contenues dans l'avis d'appel d'offres lancé par les autorités burundaises.

Notons pour exemple à ce sujet qu'ICARUS GROUP n'a pas daigné payer les 100 000 dollars de caution alors que ce montant est remboursable au cas où le soumissionnaire ne gagne pas le marché.

2. De la décision de vendre l'avion présidentiel Falcon 50

La conférence de presse tenue par Hussein RADJABU était une façon de préparer l'opinion nationale et internationale sur le prétendu mauvais état du Falcon 50.

Dans cette conférence, il est évoqué « le mauvais état technique de l'avion présidentiel » et le souci du Gouvernement d' « assurer la sécurité des burundais et leurs biens » (voir déclaration en annexe n° 17).

C'est très révélateur que l'on retrouve dans la même déclaration la recommandation comme quoi « le gouvernement devrait, dans les meilleurs délais, acquérir un nouvel avion présidentiel » (voir déclaration en annexe n° 17)

Selon les déclarations de MBAZUMUTIMA, la conséquence de la conférence de presse est que le Président de la République a décidé de ne plus prendre le Falcon 50 pour ses déplacements pour des raisons de sécurité (voir question/réponse 5, p.40).

La Commission, sans avoir pu auditionner Hussein RADJABU, se pose néanmoins la question de savoir pourquoi quelqu'un qui n'est pas de l'exécutif encore moins spécialiste en aviation a tenu de telles déclarations.

La décision de vendre l'avion Falcon 50 incombe au Conseil des Ministres

Cette affirmation repose sur les arguments suivants :

Bien que Monsieur Dieudonné NGOWEMBONA, dans sa réponse à la question 2, p. 19, attribue la décision de la vente de l'avion au Chef de l'Etat et que Monsieur Martin MBAZUMUTIMA dans ses réponses affirme que le Président de la République n'avait plus confiance dans l'avion présidentiel la dernière décision de vendre l'avion revient au Conseil des Ministres (voir annexe 4 du rapport d'audit et annexe 5 du rapport d'audit).

Les membres de la Commission, après investigation, s'étonnent de ce qu'il n'y a pas eu un réel débat à ce sujet en Conseil des Ministres.

De la vente irrégulière de l'avion présidentiel Falcon 50.

Les membres de la Commission constatent que le Ministre Dieudonné NGOWEMBONA est responsable d'avoir vendu l'avion présidentiel au soumissionnaire le moins offrant.

Les faits suivants le démontrent à suffisance :

Juste après la réunion du Conseil des Ministres en date du 26 mai 2006, Monsieur NGOWEMBONA a reçu de Monsieur MBAZUMUTIMA, une lettre lui mandatant de procéder à la vente de l'avion « en respectant les procédures de transactions dans le domaine de l'aviation civile » et en ayant soin de prendre « toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer que le jet est cédé à un prix optimal... » (voir annexe 5 du rapport d'audit).

Bien qu'il ne soit pas un professionnel dans les transactions du domaine de l'aviation, Monsieur NGOWEMBONA, qui admet pourtant que la loi sur les marchés publics ne traite pas de la vente des biens de l'Etat mais seulement de l'achat par l'Etat des biens et services, n'a pas jugé nécessaire de demander l'aide technique des services plus indiqués notamment la Direction Générale des Marchés Publics ou les services de l'Aéronautique.

Monsieur NGOWEMBONA qui dit aux honorables membres de la Commission que son souci en tant que Ministre des Finances était de voir les caisses de l'Etat renflouées plutôt que payer une somme d'environ deux milliards de francs burundais (2 000 000 000 FBU) pour la remise en état du jet présidentiel, a néanmoins préféré écarter un soumissionnaire offrant plus de cinq millions de dollars (5 000 000 USD) et retenir celui qui donnait trois millions de dollars (3 000 000 USD).

Après avoir constaté lors de l'ouverture des enveloppes que parmi les deux soumissionnaires en lisse le plus offrant n'avait pas dans son dossier d'offre les documents originaux dont la procuration de la société qu'il représentait, Monsieur NGOWEMBONA n'a pas voulu consulter le document original que pourtant ce soumissionnaire avait sur lui. Le Ministre « dans sa souveraineté » a « tiré des conclusions » (voir question/réponse 52, p. 32) en accélérant au contraire la procédure d'attribution du marché. En effet, dès le lendemain il a notifié l'attribution du marché au soumissionnaire favori (voir annexe 19 du Rapport d'audit).

Bien que la loi sur les Marchés Publics ne dit rien en ce qui concerne la vente des bien de l'Etat, les usages en la matière consacrent le principe du plus offrant. Il en est ainsi de façon régulière de la vente des véhicules et du mobilier et matériel à usage administratif. Monsieur NGOWEMBONA, Ministre des Finances ne peut pas prétendre l'ignorer.

Il est évident que tout au cours du processus de vente, il y a eu de la part des principaux acteurs une volonté délibérée d'exclure certains acquéreurs potentiels de l'avion. Monsieur NGOWEMBONA est un de ses acteurs.

Les faits suivants en disent long :

3.2.1. L'ancien Directeur Général de TRASAIRCO, Monsieur Jean Pierre SOVAL a affirmé à un membre de la Commission d'avoir appelé au téléphone Monsieur NGOWEMBONA et proposé à celui-ci une offre de cinq millions huit cent mille dollars (5 800 000 USD) pour l'achat du Falcon 50. Il a eu cette initiative parce qu'il avait appris que l'avion allait être vendu. Monsieur NGOWEMBONA aurait suggéré à Jean Pierre SOVAL de s'adresser à « ceux qui prennent les décisions », sans pour autant lui dire qui sont ces gens. Et contrairement à ce que dit Monsieur NGOWEMBONA d'avoir été mis en contact avec Monsieur Jean Pierre SOVAL par Monsieur MBAZUMUTIMA (voir question/réponse 1, P. 15), Monsieur SAVAL affirme plutôt avoir en plusieurs contacts avec Monsieur NGOWEMBONA et pas une seule fois avec Monsieur MBAZUMUTIMA.

3.2.2. Délai extrêmement court entre la date de publication de l'avis d'appel d'offre et celle de clôture des soumissions et ce pour un appel d'offre international. En effet, le premier avis fut publié le 16 juin 2006, alors que la date limite de dépôt des offres avait été fixée au 22 juin 2006.

3.2.3. Publication de l'avis d'appel d'offre dans un seul journal et de surcroît local pour un appel d'offre international.

3.2.4. Publication de l'avis d'appel d'offre uniquement en langue française pour un appel d'offre international

3.2.5. Trois publications au contenu différent quant à la date d'ouverture des offres, à la banque où devait être versée la somme destinée à l'achat du dossier technique et/ou celle constituant la caution, ainsi qu'à la forme de soumission et ce pour un marché ayant le même objet.

3.2.5.1. En effet, la première parution qui date du 16 juin 2006 fixant la date d'ouverture au 26 juin tandis que les avis parus les 21 et 22 juin ramenaient la date d'ouverture au 23 juin 2006.

Monsieur NGOWEMBONA a tenté de justifier ce changement de date par le fait qu'il devait partir en mission auprès de la banque de la ZEP le 24 juin et a minimisé l'impact en arguant que l'essentiel était la date limite de soumission.

La commission estime que contre que pour un soumissionnaire ayant vu la parution du 21 ou du 22 juin et se trouvant en dehors du Burundi, il y avait très peu de chances de pouvoir se présenter à la séance d'ouverture des offres dans les 48 heures suivantes et après avoir accompli toutes les conditions préalables exigées. Par ailleurs, il aurait pu reculer la date d'ouverture dans l'intérêt de toutes les parties plutôt que de l'avancer.

3.2.5.2. Tandis que la parution du 16 juin faisait mention de deux mentions de deux montants devant être préalablement payés, soit respectivement 1 000 dollars et 100 000 dollars, avec choix pour le soumissionnaire entre la Banque de la République du Burundi à Bujumbura et la Fortis Bank à Bruxelles, les parutions des 20 et 21 juin 2006 ne mentionnent pas l'obligation relative au paiement de la caution de 100 000 dollars et indiquent la BRB comme unique banque pouvant recevoir la somme de 1 000 dollars pour l'achat du dossier technique.

Monsieur NGOWEMBONA répond ici que la date d'ouverture des offres n'est pas si importante, que le plus important est la date limite de soumission. Il continue à minimiser l'omission, dans les parutions des 20 et 21 juin, de la référence à la Fortis Bank de Bruxelles en disant que « c'est une simple omission. Ce n'est pas important, en tout cas la caution a été payée » (question/réponse 39, p 28). Il affirme en plus que dès le premier avis de mise en vente, les offres ont commencé à tomber » (question/réponses 40, p 28)

Les membres de la Commission d'Enquête Parlementaire trouvent dans ce changement de contenu, la volonté de Monsieur NGOWEMBONA de multiplier les difficultés envers certains potentiels soumissionnaires, qui ne pouvaient pas se déplacer pour venir à Bujumbura dans les délais pour déposer les 1 000 dollars à la Banque de la République afin d'obtenir le dossier technique et administratif relatif à cette vente et avoir encore du temps pour se rendre à Genève pour visiter l'avion, confectionner le dossier de leur offre et revenir personnellement se présenter à la séance d'ouverture des offres.

En effet, les membres de la Commission constatent que les parutions des 20 et 21 ont introduit une nouvelle exigence qui ne se retrouve pas dans la parution du 16 juin 2006. C'est celle qui rend nulles « toutes les offres envoyées par e-mail, scanner, ou fax » et oblige les soumissionnaires de présenter leur offre uniquement en original.

L'affirmation de Monsieur NGOWEMBONA comme quoi les offres ont commencé à tomber dès le premier avis de mise en vente réconforte la conviction des membres de la Commission à savoir qu'il y a eu volonté délibérée d'exclure certains potentiels acheteurs du Falcon 50.

- 3.3. Monsieur NGOWEMBONA était décidé de vendre le Jet présidentiel au représentant de DELAWARE CORPORATION et le montant offert avait été convenu à l'avance. Ce qui amène les membres de la Commission de conclure que le vrai prix payé par l'attributaire du marché n'est pas celui qui apparaît officiellement sur l'offre de DELAWARE CORPORATION. Le prix réel doit être de loin supérieur et la différence n'a pas profité à l'Etat Burundais.

En plus arguments développés ci – avant les analyses des faits le confirment.

1. Au cours de la séance d'ouverture des offres, Monsieur NGOWEMBONA a introduit verbalement une condition nouvelle qui ne se retrouvait pas dans le dossier technique à savoir celle faisant peser sur le soumissionnaire gagnant la charge de payer « les arriérés dus à la Société TRANSAIRCO ». D'après le soumissionnaire Gilles BOUCHER représentant la société AERO TOY STORE, messieurs Dave DHREN et NKUBITO ont accepté la condition sans poser de question même si les arriérés s'avéraient être de l'ordre d'un million de dollars américains.

Ceci prouve de l'avis de la Commission, que l'acte de Monsieur NGOWEMBONA était un piège destiné à amener le soumissionnaire non averti de se désister avant l'ouverture des offres. C'est également un signe évident qu'il y avait complicité entre Monsieur NGOWEMBONA et le représentant de DELAWARE CORPORATION

2. Alors que Monsieur NGOWEMBONA dit dans son audition que un de ses soucis majeurs dans la vente de l'avion présidentiel était de voir des rentrées de fonds dans les caisses de l'Etat, il a préféré attribuer le marché au soumissionnaire de loin moins offrant (1 800 000 dollars de différence). Pourtant, Monsieur NGOWEMBONA a implicitement reconnu la victoire d'AERO TOY STORE sur DELAWARE, en effet il n'a pas réagi quand Monsieur Gilles BOUCHER a déclaré qu'il a gagné et qu'il désire connaître les modalités de paiement. (voir question/réponses 10 et 11, p 78) et (voir annexe 18 du rapport d'audit).
3. Dès le lendemain de l'ouverture des offres, Monsieur NGOWEMBONA s'est hâté de signer le document de cession de l'avion qui est passé entre les mains de trois nouveaux acquéreurs le même jour. Pour les membres de la Commission ces actes quasi simultanés d'achat et de vente d'un bien d'une grande valeur entre plusieurs intervenants est un signe évident que les acteurs principaux avaient la volonté manifeste de compliquer toute éventuelle opération de remise en cause de l'acte de vente et que cette manœuvre orchestrée longtemps à l'avance.
4. Madame Shruti JOBANPUTRA que nous avons décrite comme personne de contact des sociétés IANOVALE & HUNTER et DELAWARE CORPORATION a payé les frais de voyage des pilotes et était prête à payer leurs frais de formation. La commission estime que ce n'était pas un acte de charité (voir annexe 28).

3.4. Des Responsabilités

- 3.4.1. Les membres de la Commission concluent qu'il y a eu une complicité entre des autorités burundaises et des intervenants étrangers pour opérer le détournement d'une partie de fonds provenant de la vente du Falcon 50.

Côté burundais :

- Monsieur NGOWEMBONA Dieudonné, ex-Ministre des Finances : suivant le rapport d'audit international et suivant les investigations de la Commission il apparaît que ce dernier a joué un rôle très important au cours de ce processus notamment en attribuant seul le marché au moins offrant.
- Monsieur MBAZUMUTIMA Martin, ex-Chef de cabinet du président de la République : son voyage à Baltimore avec les futurs gagnants du marché et qui se retrouvent être les mêmes qui ont fait l'expertise de l'avion et qui de surcroît ont accepté de payer les frais de voyage de l'équipe burundaise et les frais de formation des pilotes sont des faits convaincants de sa complicité dans le détournement.

Les membres de la Commission constatent que la responsabilité de la vente de l'avion présidentiel Falcon 50 à vil prix est partagée par messieurs MBAZUMUTIMA et NGOWEMBONA.

Monsieur MBAZUMUTIMA qui était le gestionnaire de l'avion présidentiel au quotidien a eu d'étroits rapports avec les acquéreurs dudit avion notamment au cours de leur voyage à Baltimore.

En outre alors que dans sa première audition il avait dit ne pas connaître l'identité des personnes ayant visité l'avion à l'aéroport de Bujumbura, il reconnaît au cours de l'audition de confrontation que ces personnes, dont Dave DHIREN sont des Ougandais d'origine indienne et résidant en Ouganda. Ceci a été accepté après que des membres de la Commission aient révélé détenir cette information.

Selon l'audit international, la valeur de marché du Falcon 50 a été établie à USD 6 848 750 et le produit de la vente versé à la Banque de la République du Burundi est USD 3 150 000. Ainsi le manque à gagner pour l'Etat Burundais est théoriquement de USD 3 698 750.

Côté étranger :

- Monsieur Dave DHIREN : il est le représentant à la fois de IANOVALE & HUNTER société qui a fait l'expertise de l'avion et de DELAWARE CORPORATION, société qui s'est vue attribuer le marché alors qu'il était le moins disant.
- Madame Shruti JOBANPUTRA : elle a fait le voyage avec MBAZUMUTIMA et elle a payé lesdits frais de voyage et de formation des pilotes. Un personnage double représentant en même temps la société qui a gagné (DELAWARE CORPORATION) et celle qui a perdu le marché (ICARUS GROUP).
- Monsieur Joseph CLARK : représentant de Falcon Aircraft Leasing et de Central Aviation Management services a adressé une demande d'enregistrement de l'avion Falcon 50 auprès de Federal Aviation Administration aux Etats-Unis avant la vente de l'avion à savoir le 14 juin 2006. Il a signé un contrat de leasing en date du 28 juin 2006 alors que le Contrat de cession du Falcon 50 entre l'Etat Burundais et DELAWARE CORPORATION date du 29 juin 2006.

3.4.2. Stratégies utilisés dans ce processus de détournement :

- Une expertise de l'avion non commanditée et « gratuite » par une société fictive, IANOVALE & HUNTER, et sans appel d'offres.
- Participation des faits suivants :
 - Lettre du Chef de Cabinet Civil du président de la République immédiatement après la réunion du Conseil des Ministres,
 - Notification de l'attribution du marché dès le lendemain de l'ouverture des offres,
 - Demande par le Ministre des Finances d'autorisation de retrait d'immatriculation du Falcon 50 dès le lendemain de l'ouverture des offres et ceci avant l'acte de cession et le paiement ;
 - Cession de l'avion le même jour soit le 29 juin entre trois acquéreurs vendeurs différents

- Absence d'une Commission technique pour procéder à la vente : le Ministre NGOWEMBONA était le seul membre de la Commission technique
- Absence « théorique » d'un contrat de vente : Monsieur NGOWEMBONA a reconnu l'existence du contrat devant les auditeurs internationaux sans le leur donner, devant la Commission, il a renié l'existence du contrat. Suivant certains renseignements le contrat de vente existerait bel et bien. Par ailleurs, il serait anormal qu'une vente d'un bien aussi important qu'un avion soit conclue sans contrat.

Les membres de la Commission constatent que Monsieur MBAZUMUTIMA Martin et Monsieur NGOWEMBONA Dieudonné sont au courant de ce contrat qui très probablement cache des termes très avantageux pour celui opéré par ceux qui l'ont négocié et/ou accepté.

7. RECOMMANDATIONS

Les membres de la Commission recommandent au Gouvernement burundais :

- d'exiger de Messieurs Dieudonné NGOWEMBONA et Martin MBAZUMUTIMA de fournir le contrat de vente.
- De poursuivre en justice Messieurs NGOWEMBONA Dieudonné et MBAZUMUTIMA Martin qui ont la responsabilité partagée dans cette vente irrégulière de l'avion.
- De mener des investigations complémentaires auprès des personnes que la Commission n'a pu auditionner notamment l'Honorable Hussein RADJABU.
- De collaborer avec les Gouvernements étrangers, notamment Ougandais et Américain, pour mener les investigations complémentaires auprès des personnes et organisations parties prenantes dans le processus de vente et de les poursuivre éventuellement en justice.
- De faire procéder à l'annulation judiciaire de la vente du Falcon 50 et d'exiger des dommages et intérêts auprès des personnes et organisations responsables.

Fait à Bujumbura, Juillet 2008

POUR LA COMMISSION

Honorable Chantal RUVAKUBUSA , Président

Honorable Sylvestre BIKORINDAGARA , Vice Président

Honorable Benoît NDABASHIKA, Rapporteur

LISTE DES ANNEXES

0. Rapport d'audit de « analysis/decision partners » et ses annexes
1. Résolution portant création d'une Commission d'Enquête Parlementaire sur la vente de l'avion présidentiel Falcon 50.
2. Instruction Intérieure portant nomination des membres de la Commission Parlementaire sur la vente de l'avion présidentiel Falcon 50.
3. Lettre du Président de l'Assemblée Nationale au Président de la République
4. Lettre du Président de l'Assemblée Nationale au Ministre des Finances
5. Lettre du Président de l'Assemblée Nationale au Représentant Résident de la Banque Mondiale
6. Lettre du Président de l'Assemblée Nationale au Représentant du FMI
7. Lettre du Président de l'Assemblée Nationale au Gouverneur de la BRB
8. Lettre du Président de l'Assemblée Nationale au Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
9. Lettre du Président de l'Assemblée nationale au Représentant Résident du PNUD
10. Lettre des membres du Bureau de la Commission au Procureur Général de la République
11. Lettre de l'Avocat de RADJABU Hussein à la Présidente de la Commission
12. Décret 100/021 du 15 janvier 2007 portant destitution d'un membre du Gouvernement (Monsieur NGOWEMBONA Dieudonné)
13. Décret 100/022 du 15 janvier 2007 portant création d'une commission chargée de faire le suivi de l'Audit de la vente de l'avion Falcon 50 S/N66.
14. Arrêté n° 13 du 26 Octobre 2006 portant création d'un comité interministériel chargé du suivi de la vente des bien relevant du patrimoine de l'Etat.
15. Procès verbal de la rencontre entre les membres de la Commission chargée de faire le suivi de la vente de l'avion Falcon 50 et le Ministre Dieudonné NGOWEMBONA
16. Communiqué de presse du Ministre KARENKA Ramadhani.
17. Communiqué de Presse du Président du CNDD-FDD, Hussein RADJABU
18. Ordre de mission du Chef de Cabinet du président de la République et les Pilotes du Falcon 50.
19. Lettre du Chef de Cabinet du Deuxième Vice Président de la République parlant de la remise et reprise au Ministère des Finances
20. Rapport de la Commission SINAKWA sur la vente de l'avion Falcon 50.
21. Lettre de « BOMBARDIER Canada » à Monsieur Gilles BOUCHER
22. Lettre de demande d'annulation du contrat de maintenance du Falcon 50 par Dieudonné NGOWENUBUSA à la Société TRANSARCO.
23. Attestation de TSA TRANSAIRCO S.A du voyage de Martin MBAZUMUTIMA, DHIREN DAVE et les pilotes du Falcon 50.
24. Annulation du contrat de maintenance du Falcon 50 par la Présidence de la République à la Société TRANSAIRCO
25. Lettre d'autorisation de retrait d'immatriculation du Falcon 50 du Ministre des Finances au Directeur de la Régie des Services Aéronautiques.
26. Demande de l'avion Falcon 50 du registre matricule du Burundi par la Régie des Services Aéronautiques
27. Demande de la nouvelle immatriculation de la Federal Aviation Administration par Monsieur Joseph CLARK
28. Formulaire d'inscription pour la formation des pilotes.